

		BE 0869.763.267		9	EUR
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.

CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM ^{(1) (2)}: Infrabel

Forme juridique: Société anonyme de droit public.....

Adresse: Place Marcel Broodthaers N°: 2..... Boîte:

Code postal: 1060 Commune: Saint-Gilles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de Bruxelles, néerlandophone.....

Adresse Internet ⁽³⁾: <http://www.infrabel.be>

Numéro d'entreprise BE 0869.763.267

COMPTES CONSOLIDÉS EN EUROS ⁽⁴⁾

communiqués à l'assemblée générale du 17 / 05 / 2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2022 au 31 / 12 / 2022

Exercice précédent du 01 / 01 / 2021 au 31 / 12 / 2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ⁽¹⁾ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

.....
.....

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: xxx Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:


 Signataire
 (nom et qualité)
BULTINCK Jochen
 Directeur général


 Signataire
 (nom et qualité)
GILSON Benoît
 Administrateur délégué

(1) Biffer la mention inutile.
 (2) En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.
 (3) Mention facultative.
 (4) Adapter la devise et l'unité au besoin.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ
LES COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des noms, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

Cornillie Jan

Wapenrustingslaan 22, 1190 Bruxelles, Belgique
Fonction: Président du Conseil d'Administration
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Gilson Benoît

Avenue Montefiore 26, 4130 Esneux, Belgique
Fonction: Administrateur déléguée
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

De Bode Herman

Bredalaan 67, 2930 Brasschaat, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 01/01/2017- 01/01/2023

Gillain Anne-Sophie

Rue des Déportés 37, boîte A, 7850 Enghien, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Vandenberghe Bart

Repingestraat 78, 1570 Tollembeek, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Pinte Brigitte

Rue Lens 14, 1050 Ixelles, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Yilmaz Durkadin

Mijl 10, 2500 Lier, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Wislez Virginie

Avenue de la Plante 44, 5000 Namur, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Eringa Pier

Hoog Soeren 109, 7346 AH Hoog Soeren, Pays-Bas
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

de Borman Antoine

Boulevard Lambermont 416, 1030 Bruxelles 3, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 01/01/2017- 01/01/2023

Provost Pierre

Rue Klipveld 72, 1180 Bruxelles 18, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Portugaels Sylvianne

Rue Joseph Raskin 17, 4000 Liège 1, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Lecok Ruben

Haaghoek 20, 9660 Zegelsem, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 04/06/2021- 04/06/2027

Stessens Karel

Kerkhofstraat 20, 2070 Zwijndrecht, Belgique
Fonction: Administrateur
Mandat: 01/01/2017- 01/01/2023

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL 0429.524.215

Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte K, 1930 Zaventem, Belgique
Fonction: Commissaire, Numéro de membre: B00001
Mandat: 20/05/2020 - 17/05/2023

Représenté par:

1. Legein Tanguy
Luchthaven Brussel Nationaal 1, boîte K, 1930 Zaventem, Belgique
Numéro de membre: A02651

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL 0431.088.289

Da Vincilaan 9, boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique
Fonction: Commissaire, Numéro de membre: B00023
Mandat: 20/05/2020 – 17/05/2023

Représenté par:

1. Delbeke Michaël
Da Vincilaan 9, boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique
Numéro de membre: A02323



COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 2022 GROUPE INFRABEL

Compte de résultats consolidé

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	25	771.011.929,55	650.234.049,76
Dotation d'exploitation	23	485.288.136,72	505.758.630,83
Production immobilisée	25	480.726.933,26	493.765.411,87
Autres produits d'exploitation	25	26.505.360,53	26.973.275,24
Produits d'exploitation avant subsides en capital		1.763.532.360,06	1.676.731.367,70
Approvisionnements et marchandises		-218.982.882,73	-238.447.210,06
Services et biens divers	25	-1.423.072.102,65	-1.302.402.042,30
Frais de personnel	26	-66.719.967,37	-62.951.100,80
Autres charges d'exploitation	25	3.417.168,43	-7.836.383,07
Charges opérationnelles avant amortissements et pertes de valeur		-1.705.357.784,32	-1.611.636.736,23
Résultat d'exploitation avant subsides en capital, amortissements et pertes de valeur		58.174.575,74	65.094.631,47
Subsides en capital	23	730.916.432,46	706.505.269,80
Amortissements et pertes de valeur	8 & 9	-882.859.348,29	-735.895.094,69
Résultat d'exploitation		-93.768.340,09	35.704.806,58
Produits financiers	27	316.907.401,59	115.775.531,95
Charges financières	27	-310.357.654,81	-145.593.906,47
Résultat financier net		6.549.746,78	-29.818.374,52
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	10	1.027.992,56	673.149,58
Résultat avant impôts		-86.190.600,75	6.559.581,64
Charges d'impôts sur le résultat global	28	-3.602.441,37	-963.299,47
Résultat de l'exercice		-89.793.042,12	5.596.282,17
Résultat de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		-89.897.631,26	5.501.107,36
Tiers		104.589,14	95.174,81

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2022.

Etat consolidé du résultat global

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Résultat de l'exercice		-89.793.042,12	5.596.282,17
Tiers		104.589,14	95.174,81
Actionnaires du Groupe		-89.897.631,26	5.501.107,36
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront jamais reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Ecart actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	19	42.780.891,23	20.809.662,65
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	10	3.514.445,47	1.770.014,44
Ajustements à la juste valeur des dettes financières pour le risque de crédit propre	5	21.413.705,50	-20.335.452,00
Sous-total des éléments non recyclables en compte de résultats dans les périodes futures		67.709.042,20	2.244.225,09
Total des autres éléments du résultat global		67.709.042,20	2.244.225,09
Résultat global de l'exercice		-22.083.999,92	7.840.507,27
Résultat global de l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		-22.188.589,06	7.745.332,46
Tiers		104.589,14	95.174,81

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2022.

Etat consolidé de la situation financière

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles & goodwill	8	1.369.258.059,18	1.475.636.877,03
Immobilisations corporelles	9	19.510.432.717,60	19.102.497.940,88
<i>Terrains</i>		1.626.149.162,17	1.625.203.221,28
<i>Constructions</i>		617.372.061,47	614.473.141,25
<i>Constructions ferroviaires</i>		5.607.923.527,88	5.515.981.741,04
<i>Infrastructure ferroviaire</i>		8.871.628.280,94	8.570.571.270,49
<i>Matériel roulant ferroviaire</i>		91.671.867,83	90.716.411,88
<i>Installations et équipements divers</i>		639.623.466,28	624.083.574,07
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>		2.056.064.351,03	2.061.468.580,87
Participations mises en équivalence	10	16.593.525,89	12.051.087,85
Autres actifs financiers	14	515.377.471,60	671.677.949,71
Créances à plus d'un an	11	1.294.262.856,27	1.244.872.604,87
Instruments financiers dérivés	13	0,00	14.131.547,22
Impôts différés		0,00	45.291,91
Actifs non courants		22.705.924.630,54	22.520.913.299,47
Stocks	15	291.042.282,83	275.260.712,53
Créances commerciales et autres débiteurs	11	413.393.405,70	454.948.939,59
Actifs sur contrats	12	25.147.278,38	22.662.118,09
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	521.889.265,93	389.520.795,72
Actifs courants		1.251.472.232,84	1.142.392.565,93
Actifs détenus en vue de la vente	17	170.000,00	170.000,00
Total actif		23.957.566.863,38	23.663.475.865,40
Capital	18	982.580.391,67	982.580.391,67
Primes d'émission	18	299.317.752,80	299.317.752,80
Réserves consolidées		-22.565.635,28	87.323,75
Capitaux propres du Groupe		1.259.332.509,19	1.281.985.468,22
Intérêts minoritaires		4.361.968,17	4.257.387,23
Total des capitaux propres		1.263.694.477,36	1.286.242.855,45
Dettes pour avantages au personnel	19	134.106.052,94	184.619.309,46
Provisions	20	13.382.888,85	29.562.344,77
Dettes financières	21	3.022.387.745,26	3.256.280.467,68
Instruments financiers dérivés	13	37.297.018,59	103.040.872,99
Autres dettes	22	567.191.592,01	459.963.746,48
Passifs sur contrats	12	40.957.925,91	37.878.608,18
Subsides en capital	23	17.010.884.208,97	16.591.835.094,73
Passifs non courants		20.826.207.432,53	20.663.180.444,29
Dettes pour avantages au personnel	19	98.075.441,98	87.744.059,92
Provisions	20	37.834.669,13	38.369.624,08
Dettes financières	21	206.216.983,33	131.237.826,13
Instruments financiers dérivés	13	0,00	0,00
Dettes commerciales	22	618.316.189,35	576.592.219,63
Impôts et autres taxes	22	9.244.760,13	632.257,05
Dettes sociales	22	12.883.359,73	12.240.818,49
Autres dettes	22	82.274.295,30	70.542.720,47
Passifs sur contrats	12	97.888.712,24	94.542.315,32
Subsides en capital	23	704.930.542,30	702.150.724,57
Passifs courants		1.867.664.953,49	1.714.052.565,66
Total des capitaux propres et des passifs		23.957.566.863,38	23.663.475.865,40

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2022.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Capitaux propres	Primes d'émission	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2022	982.580.391,67	299.317.752,80	55.260.276,78	182.607.607,16	-237.780.560,19	1.281.985.468,22	4.257.387,23	1.286.242.855,45
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	-89.897.631,26	0,00	-89.897.631,26	104.589,14	-89.793.042,12
Affectation du résultat Y-1	0,00	0,00	0,00	-5.501.107,36	5.501.107,36	0,00	0,00	0,00
Autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	42.780.891,23	24.928.150,97	67.709.042,20	0,00	67.709.042,20
Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	-58.439,39	0,00	0,00	-58.439,39	0,00	-58.439,39
Dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	217.206,67	-623.137,26	-405.930,59	-8,20	-405.938,79
Solde au 31 décembre 2022	982.580.391,67	299.317.752,80	55.201.837,39	130.206.966,44	-207.974.439,12	1.259.332.509,19	4.361.968,17	1.263.694.477,36
	Capitaux propres	Primes d'émission	Plus-values de réévaluation	Report à nouveau	Réserves consolidées	Capitaux propres du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1 janvier 2021	982.580.391,67	299.317.752,80	55.284.482,62	180.092.935,11	-244.007.553,53	1.273.268.008,67	4.155.974,83	1.277.423.983,50
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	5.501.107,36	0,00	5.501.107,36	95.174,81	5.596.282,17
Affectation du résultat Y-1	0,00	0,00	0,00	-25.176.758,29	25.176.758,29	0,00	0,00	0,00
Autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	20.809.662,65	-18.565.437,56	2.244.225,09	0,00	2.244.225,09
Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	-24.205,84	0,00	0,00	-24.205,84	0,00	-24.205,84
Dividendes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	1.380.660,33	-384.327,39	996.332,94	6.237,59	1.002.570,53
Solde au 31 décembre 2021	982.580.391,67	299.317.752,80	55.260.276,78	182.607.607,16	-237.780.560,19	1.281.985.468,22	4.257.387,23	1.286.242.855,45

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2022.

Etat consolidé des flux de trésorerie

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		-89.793.042,12	5.596.282,17
Ajustements pour:			
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	8 & 9	882.859.348,29	738.175.664,37
Réductions de valeur sur stocks, créances commerciales et autres débiteurs	11 & 15	4.577.347,97	-3.063.600,09
Provisions	20	-16.714.410,87	-5.908.915,97
Avantages au personnel	19	2.599.016,77	3.577.156,89
Moins-values (plus-values) sur cessions d'immobilisations		-1.446.064,78	-1.225.587,64
Variations de juste valeur sur instruments financiers dérivés	13	-32.061.181,69	-21.314.666,42
Variations de juste valeur et pertes de valeur sur autres actifs financiers et dettes financières		-11.923.383,33	2.092.236,30
Subsides d'intérêts reçus	23	-45.460.837,87	-45.488.733,65
Prises en résultat des subsides en capital	23	-730.916.432,46	-706.505.269,80
Produits et charges d'intérêt	27	97.237.265,07	97.214.387,83
Charges d'impôts sur le résultat	28	3.557.149,46	1.008.591,38
Impôts différés		45.291,91	-45.291,91
Dividendes reçus		-249.964,80	-168.053,00
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	10	-1.027.992,56	-673.149,58
Impôts payés		-957.272,79	-874.111,28
Variation nette du besoin en fonds de roulement		92.603.622,57	36.974.417,54
Stocks	15	-19.380.999,74	-2.922.192,89
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres débiteurs	11 & 12	-61.774.895,69	-40.354.008,39
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres	12 & 22	173.759.518,00	80.250.618,82
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		152.928.458,77	99.371.357,14
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8	-80.963.754,59	-60.404.518,81
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	-1.069.005.639,10	-1.124.986.775,67
Vente d'immobilisations corporelles	9	2.628.889,63	1.386.604,87
(Acquisitions)/Vente d'autres actifs financiers		66.370.000,00	47.080.000,00
Intérêts reçus		4.701.508,64	4.298.779,71
Dividendes reçus		249.964,80	168.053,00
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-1.076.019.030,62	-1.132.457.856,90

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2022.

Etat consolidé des flux de trésorerie

	Note	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursements/paiements nets des instruments financiers dérivés	13	-8.732.867,53	-8.367.789,56
Recettes provenant des nouvelles dettes financières	21 & 24	112.112.969,41	537.270.000,00
Remboursement des dettes financières	21 & 24	-158.870.803,10	-573.602.480,65
Intérêts payés		-86.252.677,19	-91.925.533,05
Subsides d'intérêts reçus	23	45.460.837,87	45.488.733,65
Variations dans les subsides en capital	23	1.151.669.827,44	1.218.433.724,71
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		1.055.387.286,90	1.127.296.655,10
(Diminution)/Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		132.296.715,05	94.210.155,34
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		389.610.259,91	291.602.488,60
(Diminution)/Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		132.296.715,05	94.210.155,34
Ecart de change		991.212,31	3.797.615,97
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		522.898.187,27	389.610.259,91

Les notes 1 à 36 font partie intégrante des comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2022.

Notes aux états financiers consolidés

1. Informations générales du Groupe	9
2. Résumé des principales règles d'évaluation.....	10
3. Evénements significatifs avec un impact sur les comptes annuels consolidés	31
4. Estimations comptables et jugements significatifs.....	33
5. Gestion des moyens et des risques financiers	37
6. Périmètre de consolidation.....	55
7. Regroupements d'entreprises	56
8. Immobilisations incorporelles et goodwill.....	57
9. Immobilisations corporelles.....	60
10. Participations mise en équivalence	63
11. Créances commerciales et autres débiteurs.....	69
12. Actifs et passifs sur contrats.....	71
13. Instruments financiers dérivés.....	72
14. Autres actifs financiers	74
15. Stocks	75
16. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	76
17. Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente	77
18. Capital et primes d'émission	78
19. Dettes pour avantages au personnel.....	80
20. Provisions	87
21. Dettes financières	89
22. Dettes commerciales et autres dettes	93
23. Subsidés	94
24. Variations des dettes provenant d'activités de financement	97
25. Produits et charges d'exploitation.....	98
26. Frais de personnel	101
27. Produits et charges financiers	102
28. Charges d'impôt sur le résultat global	104
29. Leasing	106
30. Actifs et passifs éventuels	109
31. Opérations de financement alternatif.....	110
32. Partenariats Public-Privé.....	111
33. Droits et engagements	112
34. Informations relatives aux parties liées.....	113
35. Honoraires du commissaire.....	115
36. Evénements postérieurs à la clôture	116

Note 1

Informations générales du Groupe

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 d'Infrabel et de ses filiales, dénommés ci-après Groupe Infrabel ou Groupe, ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 18 avril 2023. Infrabel SA est une Société Anonyme de droit public dont le siège social est situé Place Marcel Broodthaers 2, 1060 Bruxelles. La société est inscrite sous le numéro d'entreprise 0869.763.267. La dernière modification des statuts coordonnés a été déposée au Moniteur belge en date du 24 mai 2022.

Infrabel est le gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le Groupe est également actif dans le domaine de l'IT et des services de télécommunication.

Des informations concernant la structure du Groupe se trouvent dans la note 6.

Note 2

Résumé des principales règles d'évaluation

2.1 Base de préparation et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'Infrabel au 31 décembre 2022 ont été établis en respectant l'ensemble des dispositions des 'International Financial Reporting Standards (IFRS)', à savoir les normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et les interprétations publiées par l' 'IFRS Interpretations Committee' telles qu'approuvées par l'Union européenne et d'application obligatoire jusqu'au 31 décembre 2022.

Les chiffres repris dans le présent document sont exprimés en euro (EUR), sauf mention contraire explicite.

Ces états financiers consolidés sont établis sur la base du principe de l'évaluation:

- de certains actifs et passifs financiers à leur juste valeur: les instruments financiers dérivés, les actifs financiers à la juste valeur par le résultat et les passifs financiers à la juste valeur par le résultat;
- de certains éléments de patrimoine sur la base de leur valeur actuelle: les dettes et les créances supérieures à un an assorties d'un taux d'intérêt nul ou anormalement faible ainsi que les provisions non courantes. Les taux d'actualisation utilisés sont les IRS selon la durée concernée, à l'exception des dettes constituées en vertu de l'IAS 19 pour lesquelles les taux d'actualisation sont déterminés par référence à des taux de marché à la date de clôture basés sur les obligations d'entreprises de première catégorie, et selon leur durée;
- des autres éléments bilantaires à leur coût d'acquisition historique à l'exception de certaines réévaluations antérieurement actées dans les comptes belges et conservées dans les comptes IFRS ainsi que de certaines immobilisations corporelles pour lesquelles le Groupe a opté pour l'application de l'évaluation de la juste valeur lors de la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2013) et l'utilisation de cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date de transition.

Les règles d'évaluation utilisées qui ont été appliquées dans ce rapport, sont les règles d'évaluation consolidées qui ont été approuvées par le Conseil d'administration du 14 décembre 2020, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne, il incombe à la direction du Groupe Infrabel de former des jugements et d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Ceux-ci ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants rapportés en termes d'actifs et de passifs, mais aussi en termes de produits et de charges.

Voir la note 4 Estimations comptables et jugements significatifs pour plus de détail.

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations suivantes qui s'appliquent au Groupe Infrabel, sont d'application obligatoire pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1^{er} janvier 2022 et sont appliquées par le Groupe Infrabel:

* IAS 37 (Ajustement), 'Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels'. L'amendement précise les coûts qu'une entité doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. L'approche des 'coûts directement liés' est appliquée. L'impact de cet ajustement n'affecte pas les comptes annuels consolidés de 2022.

* IFRS 3 (Ajustement), 'Regroupements d'entreprises: références au cadre conceptuel'. Les modifications remplacent les références à une ancienne version du cadre conceptuel de l'IASB par des références à la version du cadre actuelle publiée en mars 2018. Une exception a également été ajoutée aux critères de comptabilisation dans la norme IFRS 3 concernant les passifs et les passifs éventuels qui relèveraient du champ d'application de la norme IAS 37 ou IFRIC 21. S'ils ont été encourus séparément et ne résultent donc pas du regroupement d'entreprises, l'acquéreur appliquera IAS 37 ou IFRIC 21 au lieu d'IFRS 3 pour identifier ces passifs et obligations. Il a par ailleurs été explicitement ajouté qu'un acquéreur ne peut pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises. L'impact de cet ajustement n'affecte pas les comptes annuels consolidés de 2022.

* IFRS 9 (Ajustement), 'Instruments financiers'. L'amendement précise quelles commissions doivent être incluses dans le test 10% pour ne plus être reprises dans les passifs financiers. L'impact de cet ajustement n'affecte pas les comptes annuels consolidés de 2022.

Aucun nouveau standard ou modification d'un standard existant ou d'une interprétation existante, qui était publié, mais pas encore en vigueur à la date de clôture, n'a fait l'objet d'une application anticipée par le Groupe.

Les normes, modifications et interprétations suivantes, publié par l'IASB et l'IFRIC, approuvées par l'Union Européenne, qui s'appliquent obligatoirement pour la première fois à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2023 et dont un impact est attendu sur le Groupe Infrabel, sont les suivantes:

* IAS 1 (Amendement), 'Présentations des états financiers et énoncé de pratiques en IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables' (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023). Les modifications fournissent des directives pour l'application des évaluations de matérialité concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications de l'IAS 1 remplacent l'exigence de fournir des informations sur les 'principales' méthodes comptables une exigence de fournir des informations 'significatives' sur les méthodes comptables. L'énoncé de pratiques comprend des clarifications et des exemples illustratifs qui aident à appliquer le concept de matérialité lors de l'exercice de jugements sur les informations à fournir sur les méthodes comptables.

* IAS 8 (Amendement), 'Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ; Définition des estimations' et IAS 1 (Amendement), 'Présentations des états financiers' (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023). Cet amendement clarifie comment une entreprise doit distinguer les méthodes comptables des estimations comptables.

* IAS 12 (Amendement), 'Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une seule transaction'. (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023). Cet amendement précise qu'une entreprise doit juger si les paiements qui règlent un passif sont déductibles des impôts, compte tenu de la loi fiscale applicable, et si ces déductions d'impôts sont

attribuables au passif comptabilisé des états financiers (et à la charge d'intérêts). Ce jugement est important pour déterminer s'il existe des différences temporaires lors de la comptabilisation initiale de l'actif et du passif.

2.2 Consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe Infrabel se composent des données financières d'Infrabel SA de droit public, de ses filiales après élimination des soldes et transactions intragroupe et de la participation du Groupe dans les résultats des entités associées et des coentreprises.

2.2.1 Filiales

Les actifs, passifs, droits et engagements, produits et charges d'Infrabel SA de droit public et des filiales qu'elles contrôlent exclusivement sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société de façon à obtenir les avantages découlant des activités pertinentes. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote; cette présomption peut être réfutée en cas de preuve tangible du contraire. Dans l'évaluation du contrôle, on tient compte de l'existence de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles lorsque des décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises.

Une filiale est consolidée à partir de la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est effectivement transféré à l'acquéreur. A partir de cette date, la société-mère (l'acquéreur) intègre le résultat de la filiale dans le résultat global consolidé et reconnaît dans l'état de la situation financière consolidé les actifs, passifs et passifs latents acquis à leur juste valeur, y compris un éventuel goodwill dégagé lors de l'acquisition. Une filiale cesse d'être consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe en perd le contrôle.

'Les transactions sous contrôle' commun sont traitées selon la méthode de la comptabilisation du prédécesseur (coût historique).

Lors de la consolidation, les soldes et transactions intra-groupe, sont éliminés à 100%. Les gains et pertes intra-groupe non réalisés sont retraités.

Les états financiers consolidés sont préparés en utilisant des règles d'évaluation homogènes dans l'ensemble du Groupe.

2.2.2 Participations prises dans des entreprises associées

Les participations prises dans des entreprises associées sont définies comme des entités au sein desquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion financière et opérationnelle mais n'ayant pas de contrôle ou de contrôle conjoint en tant que tel. Ces entreprises sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable commence jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

2.2.3 Coentreprises (joint ventures)

Les coentreprises sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint selon un accord contractuel. Un contrôle conjoint suppose que la gestion financière et opérationnelle soit menée avec le consentement unanime de toutes les parties qui partagent le contrôle. Le Groupe reprend sa participation dans des coentreprises à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint apparaît pour la première fois jusqu'à la date où celui-ci prend fin, et ce selon la méthode de mise en équivalence.

2.2.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la part du résultat et de l'actif net non détenus par le Groupe et sont présentées séparément dans les états financiers consolidés, au sein des capitaux propres, dans une rubrique autre que les capitaux propres attribuables au Groupe.

2.3 Goodwill

Le goodwill, créé suite à un regroupement d'entreprises, est repris en tant qu'actif dès le moment où le contrôle est acquis (la date d'acquisition). Le goodwill est défini comme la différence constatée à la date d'acquisition entre la valeur d'acquisition de la participation et la juste valeur des actifs, passifs et passifs latents identifiables acquis. Si la différence est positive, la différence est comptabilisée à l'actif en tant que goodwill, ou directement en résultat (si la différence est négative).

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment s'il existe des indications de pertes de valeur. La comptabilisation des pertes de valeur est définie dans les autres principes comptables (voir '*Pertes de valeur*').

2.4 Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est inscrit au bilan lorsque les conditions suivantes sont remplies:

1. L'actif est identifiable, c'est-à-dire soit séparable (s'il peut être vendu, transféré, loué individuellement), soit résultant de droits contractuels ou légaux;
2. Il est probable que cet actif va générer des avantages économiques pour le Groupe;
3. Le Groupe a le contrôle de l'actif;
4. Le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Les actifs incorporels sont évalués selon le modèle de coût, à savoir le prix de revient initial moins les amortissements cumulés linéaires et les pertes de valeur cumulées éventuelles.

Le coût initial pour les actifs incorporels :

- **qui sont acquis séparément** inclut les coûts directement attribuables à la transaction (prix d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux), à l'exclusion des coûts indirects ;
- **qui sont générés en interne** est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 38, à savoir à partir du moment où le Groupe peut

démontrer (1) la faisabilité technique du projet, (2) son intention de vendre ou utiliser l'actif, (3) comment l'actif générera des avantages économiques futurs, (4) l'existence de ressources adéquates pour terminer le projet et (5) que ces coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaire, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, exceptés les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité).

En ce qui concerne les logiciels développés en interne, seuls les frais de développement sont activés, les frais de recherche étant pris en charge directement dans le résultat. Les frais de développement ne concernent que: (a) la conception (blueprint fonctionnel et technique), (b) la programmation et la configuration, (c) le développement des interfaces, (d) la documentation technique pour usage interne, (e) l'intégration du hardware, et (f) le processus de tests.

Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat sauf s'il est démontré de nouveaux avantages économiques importants en résultant ;

- **qui sont acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises** est la juste valeur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité probable. Le montant amortissable correspond au coût initial, la valeur résiduelle, étant estimée égale à zéro. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories		Durée d'utilité probable
Software	software	3 à 10 ans
	licences	durée du contrat
	en cours	Ne pas amortir
Droit de concession		99 ans

L'amortissement commence à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé.

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des actifs incorporels avec une durée d'utilité déterminée sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

Les actifs incorporels sont soumis à un test de perte de valeur lorsqu'il existe des indices montrant que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable par leur utilisation ou leur vente. Pour les actifs incorporels qui ne sont pas encore prêts à l'emploi, il est procédé à un test de perte de valeur à la clôture de chaque exercice.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon le modèle de coût, soit à leur coût initial, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le coût initial inclut :

- Les coûts directement attribuables à la transaction d'achat après déduction des remises et rabais commerciaux;
- Les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation prévue par le Groupe;
- L'estimation initiale des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située (obligation que le Groupe encourt soit lors de l'acquisition soit lors de la construction de l'actif).
- Le coût exclut donc les frais d'étude et de faisabilité encourus dans le cadre de projets de construction d'immobilisations corporelles (infrastructure ferroviaire, etc.), les frais de direction et d'administration générale ainsi que les frais salariaux et autres frais de fonctionnement non imputables à une activité d'investissement.

Le coût initial des immobilisations corporelles générées en interne est égal à la somme des coûts encourus à partir de la date à laquelle ces actifs ont satisfait pour la première fois aux critères de reconnaissance prévus par IAS 16, à savoir s'il est probable que les avantages économiques futurs associés iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Ces coûts incorporent les coûts directs ainsi que les frais de fonctionnement des services opérationnels (hormis les amortissements des actifs subsidiés). Dans le calcul des taux horaires, il est tenu compte de tous les coûts des avantages au personnel à court terme, excepté les frais de formation et les dépenses en matière de sécurité, ainsi que de tous les coûts des avantages au personnel à long terme, postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi (pour autant qu'elles concernent du personnel encore partiellement en activité). Par ailleurs, les dépenses ultérieures à la reconnaissance initiale sont actées à charge du résultat sauf s'il est démontré que de nouveaux avantages économiques importants en résultent.

Les dépenses de réparation et d'entretien qui ne font que maintenir, et non d'augmenter, la valeur des immobilisations, sont prises en charge dans le résultat. Par contre, les dépenses de grosses réparations et gros entretiens qui augmentent les avantages économiques futurs qui seront générés par l'immobilisation sont identifiées comme un élément séparé du coût d'acquisition. Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles est alors ventilé en composants majeurs. Ces composants majeurs, qui sont remplacés à intervalles réguliers, et qui ont par conséquent une durée d'utilité différente des immobilisations dans lesquelles ils sont inclus, sont amortis sur leur durée d'utilité spécifique. En cas de remplacement, l'actif remplacé est éliminé de l'état de la situation financière, et le nouvel actif est amorti sur sa durée d'utilité propre.

Les immobilisations corporelles sont amorties complètement sur leur durée d'utilité probable, en utilisant la méthode linéaire. Le montant amortissable correspond généralement au coût d'acquisition.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Catégories		Durée d'utilité probable
Terrains		Ne pas amortir
Bâtiments	gros oeuvre	50 à 60 ans
	toit	15 à 30 ans
	composants techniques	10 à 20 ans
Petites constructions		15 ans
Aménagements de bâtiments loués		15 ans ou durée contrat si plus courte
Voies	superstructure	25 à 50 ans
	infrastructure	100 ans
Appareils de voies, ponts à peser, ...		10 à 50 ans
Passages à niveau		10 à 30 ans
Ouvrages d'art		10 à 120 ans
Signalisation		4 à 35 ans
Sous-stations de traction		10 à 50 ans
Power Distribution		7 à 30 ans
Caténaires		20 à 80 ans
Matériel roulant		6 à 40 ans
Télécom		4 à 50 ans
Matériel et installations diverses		4 à 40 ans
Equipement de terrain et de gare		20 à 30 ans
Oeuvres d'art et collections de musée		Ne pas amortir
Immobilisations corporelles en cours		Ne pas amortir

La durée d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à chaque clôture annuelle. Les changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le plan attendu de consommation des bénéfices économiques futurs générés par l'actif sont pris en compte en changeant la durée ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements d'estimations comptables.

2.6 Contrats de location

2.6.1 Contrats de location pour lesquels le Groupe est le preneur

Un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif sont comptabilisés si la définition de contrat de location est rencontrée. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période déterminée en moyennant paiement d'une contrepartie. Le Groupe n'applique pas la comptabilisation des contrats de location pour les actifs de faible valeur et les contrats avec une durée plus courte qu'un an.

A la date de prise d'effet du contrat, un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif sont comptabilisés. L'actif est initialement évalué au coût. Le coût comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif, les loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts que l'on encourra dans le cas d'une remise en état de l'actif sous-jacent. Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers payés non encore versés. Les loyers sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal. A la date de prise d'effet, les loyers pris en compte pour évaluer le passif locatif comprennent les paiements fixes déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice, les sommes que le preneur devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties, le prix d'exercice de toute option d'achat que le preneur le certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat prend en compte l'exercice par le preneur de l'option de résiliation anticipée du contrat de location. Chaque fois qu'il y a une modification du montant des loyers futurs en raison d'une variation de l'index, il est obligatoire de réévaluer le passif locatif en actualisant ces paiements de loyer révisés. Lors de l'application de ce principe, le taux d'actualisation utilisé doit demeurer inchangé. Le montant de la modification du passif locatif est comptabilisé en ajustement de l'actif. Toutefois, si la valeur comptable de l'actif est ramenée à zéro et qu'il est nécessaire de constater une diminution supplémentaire du passif locatif, le preneur doit comptabiliser le reste du montant de la réévaluation en résultat.

Après la date de prise d'effet du contrat, l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est évalué en appliquant le modèle du coût. L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est donc évalué au coût diminué du montant cumulé des amortissements et du montant cumulé des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte des réévaluations du passif locatif. Les mêmes dispositions relatives à l'amortissement que celles des immobilisations corporelles s'appliquent. Après la date de prise d'effet, le passif locatif est évalué en augmentant la valeur comptable pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif, en réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés et en réévaluant la valeur comptable pour prendre en compte la réestimation du passif locatif ou des modifications du contrat de location

Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location sont amorties sur la période la plus courte entre la durée du contrat et leur durée d'utilité. Si la propriété juridique de l'actif sous-jacent est transférée à la fin de la durée du contrat de location, ou bien si le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation indique que le preneur exercera l'option d'achat, alors la durée d'amortissement de l'actif comptabilisée au titre du droit d'utilisation et retenue par le preneur correspond à la période allant de la date de prise d'effet du contrat jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Dans les autres cas, pour amortir l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation, le preneur devra retenir la durée correspondant à la période entre la date de prise d'effet du contrat et la date au plus tôt entre le terme de la durée d'utilité de cet actif, ou le terme de la durée du contrat de

location s'il est antérieur.

Lorsqu'un contrat contient une composante locative et une ou plusieurs composantes locatives ou non locatives, la contrepartie prévue au contrat doit être répartie entre chacune des composantes du contrat de location sur la base de leur prix séparé relatif et du prix séparé de l'ensemble des composantes non locatives. Les composantes non locatives doivent être comptabilisées conformément aux autres normes applicables. La mesure de simplification qui autorise de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives, n'est pas utilisée.

2.6.2 Opérations de financement alternatif

Trois 'concession and concession back' transactions ont été transférées du Groupe SNCB vers le Groupe Infrabel dans le cadre de la réforme de 2014. Le Groupe a choisi de ne pas réapprécier ces types d'opérations de « sale and lease back » conclues avant la date de première application d'IFRS 16 car elles ont déjà été analysées sous SIC 27. Par conséquent, il n'a pas été vérifié si le transfert de l'actif sous-jacent répond aux exigences d'IFRS 15 pour le traitement en tant que vente. Les actifs immobilisés restent comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe. Les investissements réalisés et les obligations de paiement vis-à-vis des prêteurs sont reconnus à l'état de la situation financière consolidé, à l'exception des comptes d'investissements contractés avec des contreparties étatiques qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou des organismes garantis par des États qui présentent une qualité de crédit supérieure, ou les contreparties de ces opérations.

2.7 Participations mises en équivalence

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires, en vertu d'un accord contractuel passé avec eux, ainsi que les entreprises associées, sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une perte de valeur sur participations mises en équivalence est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. Les participations mises en équivalence sont soumises à un test de perte de valeur en tant qu'actif unique (comprenant le goodwill payé pour acquérir la participation) lorsqu'il y a une indication objective que la participation a pu subir une perte de valeur.

2.8 Pertes de valeur sur immobilisations

Une perte de valeur sur immobilisations incorporelles (goodwill inclus) et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif dépasse son montant recouvrable, soit le montant le plus haut entre :

1. sa juste valeur après déduction des frais liés à la vente (soit le montant que le Groupe recevrait s'il vendait l'actif), et
2. sa valeur d'utilité (soit le montant que le Groupe générerait s'il continuait à utiliser l'actif).

Le test sur la perte de valeur est réalisé au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« cash-generating unit » ou « CGU ») à laquelle l'actif est alloué (CGU = le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des flux de trésorerie de manière indépendante des flux de

trésorerie générés par les autres actifs/CGUs).

Nous nous référons au note 8.2 pour les résultats du test sur la perte de valeur.

2.9 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les autres actifs financiers, les créances à long et court terme, les instruments financiers dérivés à long et court terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.9.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Une entité doit comptabiliser un actif financier dans son état de la situation financière uniquement lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers, à l'exception des créances commerciales qui ne comprennent pas de composante importante de financement ou pour lesquelles une mesure de simplification¹ a été appliquée, sont évalués initialement à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, il faut encore y ajouter les coûts de transaction. Les créances commerciales qui ne comprennent pas de composante importante de financement ou pour lesquelles une mesure de simplification a été appliquée, doivent être évaluées lors de la comptabilisation initiale à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15.

Les achats ou ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné (achats normalisés ou ventes normalisées) sont comptabilisés à la date de transaction, c. à d. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

2.9.2 Classification et évaluation ultérieure

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Pour qu'un actif financier soit classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, il doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Cette appréciation est communément appelée le test SPPI ('Solely Payments of Principal and Interest') et est faite au niveau de l'instrument.

Le modèle économique du Groupe se rapporte à la manière dont il gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique du Groupe Infrabel détermine que les flux de trésorerie découleront de l'encaissement des flux de trésorerie contractuels ('hold to collect') et non pas de la vente des actifs financiers ('hold to sell').

¹ IFRS 15. 63 Une entité n'est pas tenue d'ajuster le montant de contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an.

La classification suivante en suit :

1. Les actifs financiers au coût amorti (instruments de dette) comprennent les créances commerciales et autres créances, les dépôts à terme, la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le Groupe évalue les actifs financiers au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies:

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers initialement évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont sujets à des dépréciations. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

2. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global: le Groupe ne dispose pas de tels actifs pour le moment.

3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale, ou les actifs financiers qui doivent obligatoirement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les actifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis principalement en vue d'une revente ou d'un rachat à court terme. Les dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction à moins d'avoir été désignés comme instruments de couverture. Les actifs financiers avec des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat, peu importe le modèle économique. Nonobstant les critères auxquels ils doivent répondre pour être classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, tel que décrit ci-dessus, les instruments de dettes peuvent être classés à la juste valeur par le biais du résultat lors de la comptabilisation initiale si ceci permet d'éliminer ou réduire sensiblement une non-concordance comptable.

La juste valeur des instruments de capitaux propres est déterminée sur base des critères financiers les plus appropriés selon la situation de chaque société. Les critères généralement retenus sont la valeur boursière, ou une approche par les revenus (par exemple une technique d'actualisation qui prend en compte les flux de trésorerie futurs qu'un participant de marché s'attendrait à recevoir). La juste valeur des prêts ou dépôts est évaluée sur base des valeurs de marché, des courbes de taux et des écarts de crédit de chaque émetteur.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur avec les variations nettes de juste valeur comptabilisées dans le compte de résultat.

Cette catégorie comprend d'une part, les actifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur, à savoir les instruments financiers dérivés et les instruments de capitaux propres, et d'autre part, les actifs financiers désignés à la juste valeur avec les variations de la juste valeur par le biais du résultat, à savoir les dépôts à terme et la créance adossée sur l'État, liés aux opérations de financement alternatif.

Les revenus financiers acquis relatifs aux actifs financiers sont classés comme ces actifs financiers.

Voir note 31 pour plus d'informations sur les actifs financiers liés aux opérations de financement alternatif.

2.9.3 Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque:

- les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier ont expiré ;
ou
- le Groupe a transféré ses droits à recevoir les flux de trésorerie d'un actif financier ou a l'obligation suite à une convention de vente normalisée de remettre sans délai significatif tout flux de trésorerie qu'elle recouvre pour le compte des bénéficiaires finaux. Dans ce cas, (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou bien (b) le Groupe n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

2.9.4 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL ») pour tous les instruments de dette non détenus à leur juste valeur par le biais du résultat, les actifs sur contrats et les créances locatives. Les ECL sont évalués sur base de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à un taux proche du taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie attendus comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie ou d'autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument financier.

IFRS 9 distingue trois étapes, dans lesquelles la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale déterminera l'étape. Le calcul de la perte de crédit attendue dépend de l'étape.

Au cours de l'étape 1, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. A cette étape, les réductions de valeurs sont calculées pour pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois de la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 2, le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale, mais il n'y a pas encore de défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont calculées pour pertes de crédits attendues sur la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 3, le risque de crédit a également augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et il y a une défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont requises pour les pertes de crédit attendues sur la durée résiduelle de la créance. Avec une qualité de crédit améliorée, l'exposition au risque de crédit peut revenir à l'étape 2 ou à l'étape 1 s'il n'y a plus d'arriérés de paiement ou d'autres indications pouvant indiquer un non-respect des obligations de paiement futures.

Compte tenu du risque très faible des actifs financiers non courants (principalement des créances vis-à-vis de l'État), les étapes 1 et 2 sont combinées et une perte de crédit attendue est calculée sur la durée résiduelle de ces actifs financiers.

Pour les créances commerciales et les actifs sur contrats, le Groupe applique l'approche simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues. Par conséquent, le Groupe ne suit pas les variations du risque de crédit, mais à la place, comptabilise, à la date du reporting, une perte de crédit basée sur les données historiques des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Le Groupe a mis au point une matrice de provisions basée sur ses données historiques de pertes de crédit, ajustées prospectivement par des facteurs propres aux créanciers et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque le paiement contractuel est dépassé de 147 jours pour les créances commerciales, 240 jours pour les autres créances et 90 jours pour les autres actifs financiers.

Cependant, dans certains cas, le Groupe peut également considérer qu'un actif financier est défaillant lorsqu'il dispose d'informations internes ou externes indiquant que le Groupe ne pourra probablement pas récupérer les montants contractuellement prévus en prenant compte des rehaussements de crédit éventuels établis par le Groupe. Un actif financier est sorti du bilan lorsque le Groupe n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement des flux de trésorerie contractuels.

Voir les notes 31 et 32 pour plus d'informations sur les autres actifs financiers liés aux opérations de financement alternatif et aux Partenariats Public-Privé.

2.10 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le prix d'acquisition des stocks fongibles est déterminé par application de la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de faible importance dont la valeur et la composition restent stables dans le temps sont portés à l'état de la situation financière pour une valeur fixe.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts des stocks produits qui sont nécessaires pour amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve. Le prix de revient inclut les coûts directs et indirects de production, à l'exclusion des coûts de financement et des frais généraux qui ne contribuent pas à amener le produit à l'endroit du premier stockage et dans l'état dans lequel il se trouve.

Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur de réalisation nette d'un élément de stock à la date de clôture est inférieure à sa valeur comptable. Les stocks à rotation lente font l'objet de réductions de valeur en fonction de critères techniques et économiques.

2.11 Actifs sur contrats, créances commerciales et autres débiteurs

2.11.1 Actifs sur contrats

Un actif sur contrat représente le droit d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services fournis à un client. Si le Groupe fournit une prestation, c'est à dire des biens ou des services, avant que le client ne paie une contrepartie ou avant que le paiement ne soit exigible, un actif sur contrat doit être acté pour la contrepartie gagnée qui est conditionnelle.

2.11.2 Créances commerciales et autres débiteurs

Une créance représente le droit du Groupe à une contrepartie qui est inconditionnelle (l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible).

Voir également 2.9 Actifs financiers.

Voir la note 31 pour plus d'informations sur la créance sur l'État dans le cadre d'une opération de financement alternatif, qui est évaluée à la juste valeur.

2.12 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps de taux d'intérêt (IRS) et swaps croisés de taux de change et de taux d'intérêts (IRCS) pour se prémunir contre de possibles variations de taux de change ou de taux d'intérêts. De tels instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur le jour où le contrat dérivé est conclu, et sont réévalués ultérieurement à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive, et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative. Le Groupe a décidé de ne pas appliquer les principes de comptabilité de couverture (« hedge accounting ») à ses dérivés.

La juste valeur des instruments financiers est classée en 3 niveaux, conformément au paragraphe 72 de la norme IFRS 13. Les instruments financiers classés en niveau 1 sont les instruments financiers cotés dont la juste valeur est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de bourse de ces instruments. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que l'actif net réévalué, les flux de trésorerie actualisés ou les modèles d'évaluation retenus pour les options. Les modèles prenant en considération des hypothèses basées sur les données du marché relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs tandis que les autres modèles basés sur des données non observables de marché relèvent du niveau 3 de cette même hiérarchie.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données de marché constatées à la date de clôture et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie aux paragraphes 81 et 82 de la norme IFRS 13.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique inclut les valeurs disponibles en caisse, en banque, les valeurs à l'encaissement, les placements à court terme (avec une échéance initiale de 3 mois au plus), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, ainsi que les découverts bancaires. Ces derniers sont présentés parmi les dettes financières au passif de l'état de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont portés à l'état de la situation financière au coût amorti.

Voir également 2.9 Actifs financiers.

2.14 Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

Un actif non courant (ou un groupe d'actifs) est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. En d'autres termes, cela signifie que l'actif est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel et que la vente est hautement probable (décision officielle de vendre, recherche active d'un acheteur, vente hautement probable endéans une période d'un an).

Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont plus amortis mais font le cas échéant l'objet d'une perte de valeur pour ramener leur valeur comptable à leur valeur inférieure de réalisation.

2.15 Capital

Les actions ordinaires sont classées sous la rubrique "Capital". Le capital se compose de deux éléments :

- le capital souscrit, qui représente les montants que les actionnaires se sont engagés à apporter;
- le capital non-appelé, soit la quote-part du capital souscrit qui n'a pas encore été demandée par le Conseil d'administration d'une des sociétés consolidantes.

2.16 Dettes pour avantages au personnel

2.16.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme sont pris en charges au fur et à mesure des prestations de services des membres du personnel. Les avantages non payés à la date de clôture sont repris sous la rubrique « dettes sociales ».

2.16.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi et les avantages à court terme) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel peuvent être de deux types:

- type cotisations définies: il s'agit des plans pour lesquels une cotisation est versée par le Groupe à une entité distincte, et pour lesquels le Groupe n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Ces

cotisations sont comptabilisées en charges sur les périodes pendant lesquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Le cas échéant, les cotisations payées d'avance (non encore versées) sont comptabilisées à l'actif (au passif) à l'état de la situation financière ;

- type prestations définies: ce sont tous les plans qui ne sont pas du type cotisations définies.

Les avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel, et qui sont du type « prestations définies », font l'objet d'une évaluation actuarielle. Ils sont provisionnés (sous déduction des actifs du plan éventuels, soit les avoirs éventuellement déjà constitués pour payer ces avantages) dans la mesure où le Groupe a une obligation de supporter des coûts, relatifs aux services prestés par le personnel. Cette obligation peut résulter d'une loi, d'un contrat ou de « droits acquis » sur la base d'une pratique passée (obligation implicite). La méthode actuarielle utilisée est la « méthode des unités de crédit projetées ».

Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence au taux de marché à la date de calcul des obligations d'entreprises de première catégorie et d'échéance comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses actuarielles (mortalité, augmentations salariales, inflation, etc.) reflètent la meilleure estimation du Groupe.

Etant donné que des hypothèses actuarielles sont utilisées pour évaluer ces engagements sociaux, des écarts actuariels apparaissent inévitablement, résultant des variations dans les hypothèses actuarielles d'un exercice à l'autre, ainsi que des écarts entre la réalité et les hypothèses actuarielles utilisées. Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

2.16.3 Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme désignent les avantages (autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral n'est pas dû dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Le montant comptabilisé à l'état de la situation financière est égal à la valeur actuelle de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché à la date de clôture des actifs du plan. Les calculs sont basés sur la « méthode des unités de crédit projetées ». Les écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat.

2.16.4 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages payables suite à la décision du Groupe de mettre fin au contrat d'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de retraite, ou suite à la décision du ou des membres du personnel de partir volontairement en contrepartie d'avantages.

Pour ces avantages, une dette déterminée sur base actuarielle est constituée dans la mesure où il existe une obligation pour le Groupe. Cette dette est actualisée si les avantages sont payables au-delà de douze mois.

Pour tous ces avantages (à l'exception des avantages à court terme), le coût financier représente le passage du temps. Il est comptabilisé en charges financières.

2.17 Provisions

Une provision est reconnue uniquement lorsque :

1. le Groupe a une obligation actuelle (légale ou implicite) d'effectuer des dépenses en vertu d'un événement passé;
2. il est probable que la dépense sera effectuée, **et**
3. le montant de l'obligation peut être évalué de manière fiable.

Lorsque l'impact est susceptible d'être significatif (pour les provisions à long terme principalement), la provision est évaluée sur base actualisée. L'impact du passage du temps sur la provision est présenté en charges financières. Les taux d'actualisation sont les taux IRS selon l'échéance des cash-flows attendus.

Une provision pour obligation environnementale (dépollution de sites, etc.) n'est reconnue que si le Groupe a une obligation implicite ou légale en la matière.

Des provisions pour pertes opérationnelles futures sont interdites.

2.18 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes financières à long et court terme, les instruments financiers dérivés à long et court terme, les impôts différés, les autres dettes, les dettes commerciales, les impôts et autres taxes et les dettes sociales.

2.18.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Une entité doit comptabiliser un passif financier dans son état de la situation financière uniquement lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, pour les prêts, emprunts et dettes qui ne sont pas évalués à la juste valeur avec les variations de la juste valeur par le biais du résultat, nette des coûts directement attribuables à la transaction.

2.18.2 Classification et évaluation ultérieure

Les passifs financiers sont classés, lors de la comptabilisation initiale, soit en tant que passifs financiers au coût amorti, soit en tant que passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

La classification suivante en suit :

1. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs financiers désignés initialement à leur juste valeur par le biais du résultat.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis ou assumés principalement en vue d'une revente ou d'un rachat à court terme. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés contractés par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture tels que définis par IFRS 9. Les dérivés incorporés séparés sont également classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais du résultat, à moins qu'ils ne soient désignés comme des instruments de couverture efficaces.

Les gains et pertes sur des passifs à la juste valeur par le biais du résultat sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par le biais du résultat sont désignés à la date initiale de comptabilisation seulement si les critères de IFRS 9 sont rencontrés.

Cette catégorie comprend les passifs liés aux transactions de financement alternatif.

La juste valeur des passifs financiers liés aux transactions de financement alternatif et les instruments financiers dérivés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation telles que les modèles de valorisation utilisés pour les options ou la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en compte des hypothèses basées sur des données du marché observées le jour de la clôture, et relèvent du niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini par IFRS 13 aux paragraphes 81 et 82.

Se référer à la note 31 pour plus d'informations concernant les passifs financiers relatifs aux opérations de financement alternatif.

2. Après leur comptabilisation initiale, les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf si désignés par le Groupe Infrabel comme à la juste valeur par le biais du résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés ou amortis via la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le coût amorti est calculé en tenant compte des surcotes et décotes lors de l'acquisition et des coûts qui font partie intégrante de la détermination du taux d'intérêt effectif. L'amortissement conséquence de l'application du taux d'intérêt effectif est reconnu en charge financière dans le compte de résultats.

Cette catégorie comprend les dettes financières, hormis celles qui ont été désignées par le Groupe Infrabel comme à la juste valeur par le biais du résultat, les impôts différés, les autres dettes, les dettes commerciales, les impôts et autres taxes et les dettes sociales.

Se référer à la note 32 pour plus d'informations concernant les passifs financiers relatifs aux partenariats public-privé.

2.18.3 Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée à ce passif est exécutée, annulée ou expirée. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif émis par le même créancier mais dont les conditions sont substantiellement différentes ou si les conditions du passif financier existant sont substantiellement modifiées, cette échange ou modification doit être comptabilisée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

La différence de valeur comptable entre les passifs financiers respectifs doit être comptabilisée en résultat.

2.19 Impôts sur le résultat - Actifs / Passifs d'impôts différés

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt courant est le montant des impôts à payer (à récupérer) sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement aux impôts payés (à récupérer) relatifs aux années antérieures. En pratique, il est généralement calculé en utilisant le taux d'imposition à la date de clôture.

L'impôt différé est calculé suivant la méthode du report variable (« liability method ») sur les différences temporelles entre la valeur comptable fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés IFRS. L'impôt différé est évalué sur la base du taux d'impôt attendu lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé. En pratique, le taux généralement utilisé est celui en vigueur à la date de clôture.

Toutefois, il n'y a pas d'impôt différé sur :

1. la comptabilisation initiale du goodwill qui n'est pas fiscalement déductible,
2. la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs (hors acquisition de filiales) qui n'affectent ni le bénéfice comptable ni le bénéfice fiscal, et
3. les différences temporelles sur participations dans les filiales et coentreprises tant qu'il n'est pas probable que des dividendes seront distribués dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour y imputer les différences temporelles déductibles existantes au cours d'exercices futurs, par exemple celles résultant de pertes fiscales récupérables. Ce critère est réévalué à chaque date de clôture.

Tant les impôts courants que les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale. Les impôts différés actifs et passifs relatifs à des filiales différentes ne peuvent pas être compensés.

2.20 Passifs sur contrats

Un passif sur contrat est l'obligation de fournir à un client des biens ou services pour lesquels le Groupe a reçu une contrepartie de la part du client (ou un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant que l'entité ne fournisse un bien ou un service au client, un passif sur contrat sera acté au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrats sont comptabilisés en tant que produits lorsque le Groupe fournit des prestations sous le contrat.

2.21 Subsidés

Les subsidés d'exploitation, dans la mesure où il est certain qu'ils seront reçus, sont portés à l'état du résultat global sous la rubrique « Produits d'exploitation avant subsidés en capital », à leur valeur nominale contractuelle sur les périodes nécessaires pour affecter ces subsidés aux coûts qu'ils ont pour but de compenser. Un subside reçu au titre d'une compensation pour des dépenses ou de pertes déjà encourues ou dans le but de fournir un soutien financier immédiat sans coûts futurs liés est comptabilisé comme revenu de la période dans laquelle il a été reçu. Les subsidés d'exploitation reçus avant que les conditions associées ne soient remplies sont comptabilisés en tant que dettes.

Les subsidés en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont initialement comptabilisés en tant que dettes au passif de l'état de la situation financière. Les subsidés monétaires sont comptabilisés à leur valeur nominale contractuelle. Les subsidés en capital sont reconnus en résultat d'exploitation - rubrique « Subsidés en capital » - au même rythme que les amortissements des

immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. En cas de vente d'un actif subsidié, les subsides y afférents sont annulés et ensuite reconstitués en tant que subsides non affectés, avant qu'ils ne soient affectés à des nouveaux investissements.

Les subsides financiers obtenus dans le cadre d'emprunts sont initialement comptabilisés à leur valeur nominale contractuelle en tant que dettes au passif de l'état de la situation financière. Ils sont comptabilisés dans le résultat financier sur les périodes nécessaires pour affecter ces subsides aux coûts qu'ils ont pour but de compenser. Les subsides financiers sont portés en déduction des charges financières.

2.22 Autres dettes

Les produits à reporter, soit la quote-part des revenus encaissés d'avance au cours de l'exercice ou au cours d'exercices précédents, mais à rattacher à un exercice ultérieur, sont également classés en autres dettes.

Se référer également à 2.18 Passifs financiers.

2.23 Produits et charges d'exploitation

Les revenus sont comptabilisés au moment du transfert du contrôle des biens ou des services vers les clients. Les produits sont évalués sur base de la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat avec un client.

Les produits des contrats conclus avec des clients se composent de différents types de transaction.

Le premier type comprend les services que le Groupe fournit à ses clients. Il s'agit du chiffre d'affaires provenant de la redevance infrastructure, la livraison d'énergie, la livraison de service ICT, maintenance et réparation d'installations ferroviaires pour tiers etc. Les revenus découlant de ces services sont comptabilisés progressivement puisque les clients bénéficient de ceux-ci au fur et à mesure que le Groupe preste ces services. Les produits sont comptabilisés sur base d'évaluations directes de la valeur qu'ont pour le client les services déjà fournis par rapport aux services promis dans le contrat (méthode des intrants). Cette évaluation se fait par exemple en fonction du nombre de sillons utilisés, de l'énergie fournie, des heures prestées, etc. Des factures d'acompte mensuelles sont établies pour certains services, comme les redevances infrastructure et la fourniture d'énergie.

Si un client paie la facture d'acompte avant que le Groupe ne fournisse les services au client, un passif sur contrat sera comptabilisé au moment que le paiement est effectué ou que le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). La facture définitive sera alors établie dans le mois qui suit la fourniture des services. Les revenus sont comptabilisés dans le mois où la prestation est effectuée. Le délai de paiement standard pour les autres services est de 30 jours après la date de la facture.

Un second type est la vente de biens, dont les revenus sont enregistrés lorsque le contrôle sur ces biens est transféré du vendeur à l'acheteur. En général, le contrôle est transféré au moment que le bien est livré chez le client ou collecté par le client, le montant des biens promis transférés au client reflétant la contrepartie auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de ces biens. Le délai de paiement standard est de 30 jours après

la date de la facture.

Un dernier type reprend les contrats pour lesquels le Groupe construit des actifs pour ses clients. Il s'agit de la construction d'infrastructure ferroviaire pour tiers, comme par exemple les embranchements privé, projet ICT etc. Pour ces contrats, les produits et charges sont enregistrés respectivement, en référence au degré d'avancement du contrat et à la marge attendue à la fin du contrat. En cas d'une marge négative, une charge est actée à concurrence de la totalité de la perte estimée. Le degré d'avancement est évalué par le rapport entre les coûts encourus pour les prestations effectuées jusqu'à cette date et les coûts totaux estimés du projet (méthode des intrants). Le délai de paiement standard est de 30 jours après la date de facturation.

Les charges liées à la prestation de services ou à la vente de biens sont reprises parmi les charges d'exploitation.

2.24 Produits et charges financiers

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

2.25 Droits et engagements

Les droits et engagements qui ne figurent pas à l'état de la situation financière sont mentionnés par catégorie, lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une influence importante sur les états financiers.

Il s'agit notamment des droits et engagements résultant de commandes passées ou reçues, de marchés à terme, de cautionnements, de garanties ou de sûretés, réelles ou non, constituées par le Groupe en faveur de tiers, de la réception en dépôt ou en garantie de valeurs appartenant à des tiers.

2.26 Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des mouvements relatifs au fonds de roulement et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les activités d'investissement et de financement.

Note 3

Événements significatifs avec un impact sur les comptes annuels consolidés

3.1 Guerre en Ukraine

Le conflit en Ukraine, qui a débuté fin février 2022, n'a pas eu d'impact direct sur Infrabel. Cependant, Infrabel a été affectée par les conséquences macro-économiques de la guerre : l'augmentation des prix de l'énergie et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement de certains produits ont entraîné une hausse de l'inflation, couplée à une augmentation des prix d'achats, des charges salariales et des taux d'intérêt.

En 2022, Infrabel a donc dû faire face à une inflation croissante, qui a pesé négativement sur les coûts énergétiques et a entraîné une augmentation importante des charges salariales en raison des 5 ajustements d'indice. Une compensation de 21,0 millions € accordée par l'État, visait à couvrir partiellement cet impact de l'inflation.

La guerre en Ukraine a également eu un impact important sur les estimations comptables et jugements significatifs du Groupe.

La forte hausse des taux d'intérêt a entraîné une augmentation significative des taux d'actualisation utilisés. C'était la principale raison pour laquelle une perte de valeur de 122,3 millions € a été enregistrée en raison de l'augmentation du coût moyen pondéré du capital. Des autres éléments du résultat global liés aux écarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi chez Infrabel et HR Rail ont également été comptabilisés de 42,8 millions € et 3,5 millions € respectivement en raison d'une réestimation inférieure des provisions IAS 19.

Nous nous référons aux notes 8.2, 10.3 et 19 pour plus de détails.

La hausse des taux d'intérêt combinée à une appréciation du US dollar et à une détérioration du risque de crédit propre a donné lieu à la comptabilisation d'ajustements à la juste valeur négatifs sur les titres à revenu fixe et les dépôts à terme > 3 mois de 135,4 millions € et sur des autres créances à long terme sur l'État belge de 51,0 millions € et des ajustements à la juste valeur positifs sur les dettes financières de 219,7 millions € et sur les swaps de 32,1 millions €. Ces éléments ont eu un impact positif sur le résultat de l'exercice de 44,0 millions € et sur les autres éléments du résultat global de 21,4 millions €.

Un montant plus élevé de pertes de crédit attendues a été enregistré (+1,2 million €), principalement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison d'une détérioration du risque de crédit auprès d'un certain nombre de banques et de l'accroissement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Voir note 5.3 Gestion des ressources et des risques financiers - risque de crédit.

3.2 Inondations

En juillet 2021, Infrabel a été confrontée à deux inondations. En 2022, des travaux de réparation ont encore été réalisés vu qu'ils n'avaient pas pu être intégralement finalisés en 2021. Les coûts d'exploitation d'un montant de 4,3 millions € ont été comptabilisés comme autres charges d'exploitation et les coûts d'investissements d'un montant de 15,2 millions € ont été comptabilisés comme immobilisations corporelles. Des travaux de réparation sont également encore prévus en 2023 pour un montant estimé à 10,9 millions €.

Infrabel est assuré pour des incidents de ce type et a déjà reçu 25 millions € des compagnies d'assurance. L'État belge prendra les coûts restants éventuels à sa charge et a reçu 87,7 millions € du Fonds de Solidarité de l'Union européenne pour les dommages causés par les inondations en Belgique. En 2021, l'État belge avait versé 63,2 millions € à Infrabel au titre de préfinancement. Au 31 décembre 2022, Infrabel doit rembourser 20,6 millions € de ce montant à l'État belge et 10,9 millions € doivent encore être utilisés en 2023. Ce montant de 31,4 millions € a été comptabilisé au niveau des autres dettes.

3.3 Covid-19

La crise du covid-19 a entraîné une forte baisse de la demande de transport ferroviaire, tant pour le transport national et international de passagers que pour le fret ferroviaire. En 2022, la reprise s'est poursuivie, mais de manière insuffisante pour retrouver les niveaux d'avant la crise.

Aussi en 2022, Infrabel a été confronté aux conséquences de la pandémie de covid-19. Les conséquences de celle-ci au niveau financier ont été compensées par une dotation d'Etat complémentaire d'un montant de 1,3 million €.

Note 4

Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des comptes consolidés conformément aux normes IFRS amène le Groupe à effectuer des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des règles d'évaluation et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges, et qui contiennent par nature un certain degré d'incertitude. Ces estimations sont basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe estime raisonnables en fonction des circonstances. Par définition, les résultats réels pourraient être et seront souvent différents de ces estimations. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et au cours de toutes les périodes futures concernées.

Pour l'impact de la guerre en Ukraine sur les estimations comptables et jugements significatifs, nous nous référons à la note 3.

Les jugements et estimations concernent essentiellement les domaines suivants:

4.1 Pertes de valeur sur actifs

Le montant recouvrable de chaque actif ou CGU est déterminé soit, comme la plus haute valeur de la juste valeur de l'actif ou de la CGU diminuée des coûts de la vente soit, comme la valeur d'utilité de l'actif ou de la CGU, si celle-ci est plus élevée. Ces calculs utilisent des estimations et des hypothèses relatives aux taux d'actualisation, aux taux de croissance, aux besoins de capitaux futurs et aux résultats d'exploitation futurs.

Nous nous référons à la note 8.2.

4.2 Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe sélectionne les méthodes et retient les hypothèses qui lui paraissent les plus adéquates en se basant principalement sur les conditions de marché existantes à la date de chaque clôture.

Nous nous référons à la note 5.2.1.c pour une analyse de la sensibilité.

4.3 Avantages au personnel

La dette relative aux avantages au personnel est déterminée de façon actuarielle, sur la base d'un certain nombre d'hypothèses financières et démographiques. Toute modification de ces hypothèses impacterait le montant de cette dette. Une hypothèse importante et ayant une grande sensibilité sur la dette est le taux d'actualisation. A chaque clôture, le Groupe détermine ce taux par référence au marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements. Les autres hypothèses principales sont basées sur le marché ou reflètent la meilleure estimation du Groupe (voir informations complémentaires reprises dans la note 19).

Une analyse de sensibilité aux hypothèses principales est reprise dans la note 19.5.

4.4 Durée d'utilisation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement l'infrastructure ferroviaire, des ouvrages d'art et des terrains.

Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif. Cette durée d'utilité a été estimée par la Direction et correspond à la période durant laquelle il est prévu qu'un actif soit disponible à l'utilisation pour le Groupe. La durée d'utilité estimée tient compte de l'utilisation prévue par le Groupe, de l'usure physique prévue qui dépend de facteurs opérationnels comme le programme d'entretien, du vieillissement technique et économique et des limitations juridiques et autres limitations similaires (comme par exemple la période du contrat de location). Pour un détail des durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles, nous nous référons à la note 2. Cependant, la durée d'utilité réelle peut être différente à cause de nombreux facteurs, ce qui pourrait aboutir à une durée d'utilité plus courte ou plus longue. Si la durée d'utilité estimée paraît incorrecte, ou si les circonstances changent de telle sorte que la durée d'utilité estimée doit être révisée, cela pourrait entraîner une perte de valeur ou une charge d'amortissement augmentée ou réduite dans les périodes futures. Les durées d'utilité sont examinées à la clôture de chaque exercice comptable et ajustées de manière prospective, si nécessaire. En 2022, aucune modification a été effectuée.

4.5 Impôts différés : recouvrement d'actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés à des fins de déduction des différences temporelles et des pertes reportables que s'il est probable que des bénéficiaires imposables futurs permettront de compenser ces différences et pertes et que les pertes fiscales resteront disponibles compte tenu de leur origine, de leur période d'occurrence et de leur conformité avec la législation relative à leur recouvrement. La capacité du Groupe à recouvrer les actifs d'impôts différés est appréciée au travers d'une analyse basée notamment sur les plans d'affaires et sur les aléas liés aux conjonctures économiques et aux incertitudes des marchés sur lesquels le Groupe intervient. Au vu des différentes incertitudes décrites ci-avant, le Groupe s'est basé sur un horizon de temps de trois années dans son analyse. Les hypothèses sous-jacentes de cette analyse sont revues annuellement.

4.6 Provision pour pertes de crédit attendues sur créances commerciales et actifs sur contrats

Le Groupe utilise une matrice de provision pour calculer les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales, les autres créances et les actifs sur contrats.

La matrice de provision est à l'origine basée sur les taux de défaut historiques observés par le Groupe. Le Groupe peut, si nécessaire, calibrer la matrice pour ajuster les historiques de pertes de crédit avec des informations prospectives. Si, par exemple, les prévisions de conjoncture (par exemple le produit intérieur brut) devaient se détériorer dans l'année à venir, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre de défauts dans le secteur, les taux historiques de défaut pourraient être ajustés. À chaque date de clôture, les taux historiques de défaut observés sont mis à jour et des changements dans les estimations en tenant compte du futur seront considérés.

L'évaluation de la corrélation entre les taux historiques de défaut observés, les prévisions de conditions économiques et les pertes de crédit attendues est une estimation significative. Le montant des pertes de crédit attendues est sensible aux changements de circonstances et aux prévisions de conditions économiques. L'historique d'expérience du Groupe en matière de pertes de crédit et la prévision des conditions économiques peuvent également ne pas être représentatives du défaut réel du client dans le futur.

4.7 Chiffre d'affaires des contrats avec les clients

Se basant sur les contrats clients, le Groupe a procédé à une évaluation des obligations de prestation dans ces contrats. Lorsque plusieurs obligations de prestations étaient intégrées dans un seul contrat, le contrat contenait souvent des tarifs distincts par obligation de prestation. Le Groupe juge que ces tarifs reflètent les prix de vente séparés.

Pour un contrat important, il existe une facturation forfaitaire, indépendante de l'exécution de l'obligation de prestation. Une marge théorique a été déterminée à partir d'une estimation des coûts futurs pour la réalisation de l'obligation de prestation. Les produits (y compris la marge) sont comptabilisés en fonction des coûts réels engagés pour l'obligation de prestation.

4.8 Contrats de location

L'évaluation d'un actif au titre du droit d'utilisation et le passif locatif y lié est fort dépendante de la durée du contrat de location. Cette durée est déterminée comme la période non résiliable d'un contrat de location à laquelle sont ajoutées les périodes couvertes par une option de renouvellement du contrat s'il est raisonnablement certain que le locataire exercera cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation du contrat, s'il est raisonnablement certain que le locataire n'exercera pas cette option.

A la date de clôture, le Groupe apprécie la probabilité que ces options seront exercées, mais cette appréciation contient par nature un élément d'incertitude.

Au 31 décembre 2021, Infrabel n'avait pas encore signé de nouveau contrat avec la SNCB concernant un certain nombre d'espaces dans les bâtiments de service, de gare et de bureaux que la SNCB met à la disposition d'Infrabel. Par conséquent, les exigences d'IFRS 16 relatives à la comptabilisation en tant que contrat de location n'étaient pas encore remplies. Un nouveau contrat a été conclu fin décembre 2022 et reconnu sur le bilan comme

du leasing. Ce contrat a une durée indéterminée, sauf pour un seul bâtiment, et est résiliable à tout moment par les deux parties sous réserve du respect du délai de préavis contractuel. Une durée de 10 ans a été estimée, sous réserve de révision en cas d'indications en ce sens.

Nous nous référons à la note 29 pour plus d'informations.

Le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme approximation du taux d'intérêt implicite des contrats de location actuels, ce dernier ne pouvant être facilement déterminé.

Note 5

Gestion des moyens et des risques financiers

5.1 Gestion des moyens

La politique financière d'Infrabel en matière de gestion des moyens vise à assurer une structure de financement capable de garantir la continuité financière à long terme et suffisante pour maintenir une bonne notation auprès des agences de notation internationales. Pour ce faire, Infrabel s'est fixée comme objectif de stabiliser sa position d'endettement. A cette fin, Infrabel suit de près le niveau de sa dette financière nette et de celle de ses filiales.

Par dette financière nette le Groupe Infrabel entend :

- 1) Les passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés),
- 2) Moins les autres actifs financiers liés à ces passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), en particulier les placements financiers réalisés dans le cadre des opérations de financement alternatif,
- 3) Moins le solde des transactions 'Back-to-Back' conformément à l'arrêté royal du 30 décembre 2004 - annexe 4 et
- 4) Moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles.

Dans la colonne 'Autres' se trouvent les éléments qui ne font pas partie de la dette financière nette, comme les créances sur l'État belge concernant le PPP Diabolo, pour la réalisation de différents autres travaux d'infrastructure et pour la récupération de la TVA, et la dette vis-à-vis les opérateurs ferroviaires liée aux redevances infrastructure qui leur sont facturées deux mois à l'avance.

La dette financière nette au 31 décembre 2022 se présente comme suit:

	Dette financière nette				Autres	Valeur comptable
	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total		
			Charges à imputer			
Actifs financiers	1.108.979.119,98	94.871.869,34	25.411.333,19	1.229.262.322,51	1.322.877.625,73	2.552.139.948,24
Actifs financiers non courants	587.231.648,40	94.871.869,34	25.269.538,84	707.373.056,58	1.102.267.271,29	1.809.640.327,87
Autres actifs financiers	450.363.748,14	40.289.100,53	21.707.627,77	512.360.476,44	3.016.995,16	515.377.471,60
Créances à plus d'un an	136.867.900,26	54.582.768,81	3.561.911,07	195.012.580,14	1.099.250.276,13	1.294.262.856,27
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	-	-	-
Actifs financiers courants	521.747.471,58	0,00	141.794,35	521.889.265,93	220.610.354,44	742.499.620,37
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	220.610.354,44	220.610.354,44
Trésorerie et équivalents de trésorerie	521.747.471,58	0,00	141.794,35	521.889.265,93	0,00	521.889.265,93
Passifs financiers	3.081.726.337,15	122.179.456,35	62.015.133,27	3.265.920.926,77	82.255.115,71	3.348.176.042,48
Passifs financiers non courants	2.879.480.722,44	122.179.456,35	58.024.585,06	3.059.684.763,85	0,00	3.059.684.763,85
Dettes financières	2.886.436.370,97	76.839.149,08	59.112.225,21	3.022.387.745,26	-	3.022.387.745,26
Instruments financiers dérivés	-6.955.648,53	45.340.307,27	-1.087.640,15	37.297.018,59	0,00	37.297.018,59
Passifs financiers courants	202.245.614,71	0,00	3.990.548,21	206.236.162,92	82.255.115,71	288.491.278,63
Dettes financières	202.245.614,71	0,00	3.971.368,62	206.216.983,33	0,00	206.216.983,33
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	19.179,59	19.179,59	82.255.115,71	82.274.295,30
Dette financière nette	1.972.747.217,17	27.307.587,01	36.603.800,08	2.036.658.604,26		

La dette financière nette au 31 décembre 2021 se présentait comme suit :

	Dette financière nette				Autres	Valeur comptable
	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total		
Actifs financiers	993.796.270,28	294.230.868,07	23.864.618,14	1.311.891.756,49	1.278.933.937,01	2.590.825.693,50
Actifs financiers non courants	604.275.474,56	294.230.868,07	23.864.618,14	922.370.960,77	1.008.311.141,03	1.930.682.101,80
Autres actifs financiers	473.651.404,83	175.682.240,30	19.326.747,42	668.660.392,55	3.017.557,16	671.677.949,71
Créances à plus d'un an	130.624.069,73	105.555.532,42	3.399.418,85	239.579.021,00	1.005.293.583,87	1.244.872.604,87
Instruments financiers dérivés	0,00	12.993.095,35	1.138.451,87	14.131.547,22	-	14.131.547,22
Actifs financiers courants	389.520.795,72	0,00	0,00	389.520.795,72	270.622.795,98	660.143.591,70
Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	270.622.795,98	270.622.795,98
Trésorerie et équivalents de trésorerie	389.520.795,72	0,00	0,00	389.520.795,72	0,00	389.520.795,72
Passifs financiers	3.043.425.896,62	386.936.725,61	60.196.544,57	3.490.559.166,80	86.616.960,47	3.577.176.127,27
Passifs financiers non courants	2.912.188.070,49	386.936.725,61	60.196.544,57	3.359.321.340,67	0,00	3.359.321.340,67
Dettes financières	2.900.462.598,16	296.542.141,30	59.275.728,22	3.256.280.467,68	-	3.256.280.467,68
Instruments financiers dérivés	11.725.472,33	90.394.584,31	920.816,35	103.040.872,99	0,00	103.040.872,99
Passifs financiers courants	131.237.826,13	0,00	0,00	131.237.826,13	86.616.960,47	217.854.786,60
Dettes financières	131.237.826,13	0,00	0,00	131.237.826,13	0,00	131.237.826,13
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	86.616.960,47	86.616.960,47
Dette financière nette	2.049.629.626,34	92.705.857,54	36.331.926,43	2.178.667.410,31		

Le détail des instruments financiers dérivés et des dettes financières est donné dans les notes 13 et 21, des créances et des autres actifs financiers dans les notes 11 et 14.

5.2 Gestion des risques financiers

Infrabel mène une gestion active en vue de maîtriser les risques de liquidité, de change, d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'administration, par laquelle cette gestion des risques est strictement réglementée.

Gestion de l'endettement

Par endettement, il faut entendre non seulement les dettes enregistrées à l'état de la situation financière, mais également les engagements hors bilan à long terme et les couvertures (instruments dérivés et placements) des risques d'intérêts, devises et liquidité.

Principaux points de la gestion de la dette

La gestion de l'endettement requiert qu'il soit tenu compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie:

- Tout surplus structurel de trésorerie doit être consacré, dans la mesure où cela est financièrement avantageux, à la réduction de l'endettement.
- La dette nette à long terme du Groupe doit être contractée pour au minimum 60% en instruments à taux fixe et pour au maximum 40% en instruments à taux flottant.
- L'échéancier de l'endettement est étalé dans le temps aussi bien en termes de liquidité qu'en termes de risque de taux d'intérêt.
- Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit immédiatement et entièrement être couverte en EUR pour éliminer ce risque tant sur le principal que sur les intérêts.

Gestion de la trésorerie

Par gestion de trésorerie, il y a lieu d'entendre la gestion centralisée de la trésorerie (soit des cash-flows à l'horizon d'un an) d'Infrabel et de ses filiales. Les conditions de rémunération des prêts ou emprunts à court terme au bénéfice ou à charge des entités du périmètre de centralisation sont celles prévalant sur le marché (at arm's length).

Points principaux de la gestion de la trésorerie

- Suite à la consolidation d'Infrabel avec les comptes de l'État, l'ensemble des liquidités disponibles à vue doit être placé sur un compte de l'État fédéral (compte 679) chez l'institution désignée par l'État fédéral (BPost). Toutefois, comme BPost n'offre pas des comptes en devises, Infrabel peut disposer de comptes en devises auprès d'autres institutions financières. Ces institutions financières mettent également à disposition des comptes en EUR pour effectuer le change de devises. Les fonds sur ces comptes sont limités au paiement des factures en devises tout en gardant un minimum de fonds pour ne pas être en découvert.
- Tout placement impliquant un risque de change doit être immédiatement et entièrement couvert en EUR pour éliminer ce risque, tant sur le principal que sur les intérêts, sauf si le placement (en devises) concerne lui-même la couverture de risques de change dans le cadre des opérations de financement alternatif.
- Pour financer les déficits de trésorerie restants, le Group a recouru à des lignes de crédit (confirmées et non-confirmées).

Opérations sur produits dérivés

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change, en ligne avec la politique financière.

Points principaux de gestion des opérations sur produits dérivés

- Toute opération sur produits dérivés est soumise au respect des prescriptions dans la politique financière d'Infrabel.
- Toute transaction relative aux taux d'intérêt et taux de change doit être liée à une transaction commerciale sous-jacente.
- Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.
- Pour les transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties au moins.
- Le risque de crédit des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la clôture des CSA's ('Credit Support Annex').

5.2.1 Risque de marché : risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change découlant des opérations d'endettement en devises.

Toute opération d'endettement significative, même à court terme, qui génère un risque de change, est immédiatement et intégralement couverte en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe. Tous les risques de taux de change commerciaux doivent être couverts immédiatement dès une contrevaletur de 100.000,00 € par devise principale (USD, CHF et GBP) et pour toutes les autres devises confondues.

Les actifs et passifs relatifs aux opérations de financement alternatif sont en USD. Les risques de change issus des positions en USD sont couverts par des contrats swaps. Nous nous référons à la note 31 pour une description des opérations de financement alternatif.

a. Instruments financiers par devise

	31/12/2022			
	Euro	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres créances	1.732.803.540,35	0,00	0,00	1.732.803.540,35
Autres actifs financiers	42.546.995,16	472.830.476,44	0,00	515.377.471,60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	509.938.866,92	11.949.436,77	962,24	521.889.265,93
Total actifs financiers	2.285.289.402,43	484.779.913,21	962,24	2.770.070.277,88
Passifs financiers				
Dettes financières	2.308.434.028,77	920.170.699,82	0,00	3.228.604.728,59
Instruments financiers dérivés	202.830.790,59	-165.533.772,00	0,00	37.297.018,59
Dettes commerciales et autres dettes	1.406.628.714,81	0,00	0,00	1.406.628.714,81
Total passifs financiers	3.917.893.534,17	754.636.927,82	0,00	4.672.530.461,99
Ecart de couverture	-1.632.604.131,74	-269.857.014,61	962,24	-1.902.460.184,11

	31/12/2021			
	Euro	USD	Autres	Total
Actifs financiers				
Créances commerciales et autres créances	1.738.553.251,01	4.651,54	0,00	1.738.557.902,55
Instruments financiers dérivés	14.131.547,22	0,00	0,00	14.131.547,22
Autres actifs financiers	108.917.557,16	562.760.392,55	0,00	671.677.949,71
Trésorerie et équivalents de trésorerie	389.514.396,41	0,00	6.399,31	389.520.795,72
Total actifs financiers	2.251.116.751,80	562.765.044,09	6.399,31	2.813.888.195,20
Passifs financiers				
Dettes financières	2.494.069.051,91	893.449.241,90	0,00	3.387.518.293,81
Instruments financiers dérivés	221.134.598,08	-118.093.725,09	0,00	103.040.872,99
Dettes commerciales et autres dettes	1.255.593.850,08	0,00	0,00	1.255.593.850,08
Total passifs financiers	3.970.797.500,07	775.355.516,81	0,00	4.746.153.016,88
Ecart de couverture	-1.719.680.748,27	-212.590.472,72	6.399,31	-1.932.264.821,68

b. Dérivés de change

Les dérivés de change sont des contrats « swaps » conclus exclusivement dans le cadre des dettes et créances ayant trait aux opérations de financement alternatif. Le Groupe Infrabel a cependant fait le choix de ne pas appliquer le 'hedge accounting'. Les dérivés sont reconnus à leur juste valeur par le biais du résultat net. Nous nous référons à la note 13 Instruments financiers dérivés.

c. Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité a été établie à la date de clôture. En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact sur le compte de résultat d'une variation de +/- 10% du cours de clôture pour les cours de change de l'USD par rapport à l'EUR. Une augmentation des cours de change de l'USD par rapport à l'EUR avec 10% par rapport au cours de clôture au 31 décembre 2022 a un impact négatif de 6.309.288,63 € sur le compte de résultat. Une diminution de 10% a un impact positif de 6.309.288,63 €.

5.2.2 Risque de marché : risque d'intérêt

a. Risque d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon les normes IFRS, à savoir le type de taux de financement à l'origine (dettes et créances), hormis les dérivés conclus par la suite.

La partie de la dette totale qui est financée sur la base d'un taux d'intérêt flottant est soumise à un risque de taux d'intérêt.

	Valeur comptable 31/12/2022	Valeur comptable 31/12/2021
Taux fixe		
Actifs financiers	1.208.849.262,12	1.268.926.050,36
Créances commerciales et autres débiteurs	764.336.506,30	871.974.958,20
Autres actifs financiers	432.541.375,91	387.085.323,00
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.971.379,91	9.865.769,16
Passifs financiers	2.355.675.305,73	2.324.471.688,84
Dettes financières	2.300.945.786,91	2.252.090.326,20
Dettes commerciales et autres	54.729.518,82	72.381.362,64
Total taux fixe	-1.146.826.043,61	-1.055.545.638,48
Taux variable		
Actifs financiers	1.093.817.143,91	912.912.685,03
Créances commerciales et autres débiteurs	532.286.486,05	416.375.595,22
Autres actifs financiers	51.734.021,58	116.883.968,15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	509.796.636,28	379.653.121,66
Passifs financiers	672.974.854,78	558.963.620,92
Dettes financières	150.060.214,72	156.520.750,76
Dettes commerciales et autres	522.914.640,06	402.442.870,16
Total taux variable	420.842.289,13	353.949.064,11
Total	-725.983.754,48	-701.596.574,37

Les valeurs comptables ne correspondent pas partout aux montants repris au bilan car il existe également des instruments financiers ne portant pas intérêts.

Au 31 décembre 2022, 158% de la dette nette portant intérêts du Groupe était contractée à taux fixe. La partie portant un taux variable représente un actif net de -58%.

b. Analyse de sensibilité des charges financières

Une variation de 1% à la hausse sur les taux d'intérêt variables (dérivés inclus) n'entraînerait pas de hausse des charges financières du Groupe en 2022 vu que les passifs financiers portant un taux variable sont complètement couverts par des instruments financiers dérivés.

c. Analyse de sensibilité de la juste valeur

L'évolution des taux d'intérêt de marché affecte la juste valeur des instruments financiers non dérivés désignés par le Groupe comme évalués à la juste valeur par le résultat net, ainsi que celle des instruments financiers dérivés. Cette évolution est prise en compte dans l'évaluation de la sensibilité du résultat net.

L'analyse de sensibilité de la juste valeur a été établie sur base de la situation du Groupe à la date de clôture. Une augmentation de 1% des taux d'intérêts entrainerait un impact positif sur le résultat net de 7.629.107,52 € au 31 décembre 2022.

5.3 Risque de crédit

Le Groupe Infrabel est exposé au risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs, sur les actifs sur contrats, sur les instruments de dettes au coût amorti, principalement des titres à revenu fixe, sur les instruments financiers dérivés et sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

En application de la politique financière, les liquidités devenant éventuellement disponibles sont placées majoritairement auprès de BPOST, mais également auprès d'un certain nombre d'institutions financières. Ces derniers placements concernent des montants non importants en rapport avec la détention de devises étrangères et ce pour une période de 12 mois maximum. Le risque de contrepartie s'en trouve réduit au minimum ; en outre, le rating de toutes les contreparties est actualisé toutes les deux semaines.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par une garantie en liquidités, ce qu'on appelle « collateral », régie par les contrats CSA (Credit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par le Groupe, soit par la contrepartie, en cas d'annulation contre la valeur de marché actuelle de l'encours intégral des produits dérivés conclus entre les contreparties et par lequel le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie.

Dans le cadre de la gestion normale de l'entreprise, Infrabel est théoriquement aussi exposée à des risques de crédit sur ses créances commerciales et autres débiteurs. Le risque de crédit sur les créances commerciales et autres débiteurs est néanmoins faible, étant donné que les principaux débiteurs sont l'État belge et les opérateurs ferroviaires.

Une analyse de dépréciation est effectuée à chaque date de clôture pour les créances commerciales et autres débiteurs, les actifs sur contrats, les instruments de dettes au coût amorti, principalement des titres à revenu fixe, les instruments financiers dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en utilisant une matrice de provision afin de mesurer les pertes de crédit attendues. Le calcul reflète le résultat pondéré en fonction des probabilités, la valeur temporelle de l'argent et les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de clôture concernant les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques futures. Le Groupe considère les actifs financiers en défaut lorsque les paiements contractuels sont dépassés de 147 jours pour les créances clients, de 240 jours pour les autres créances et de 90 jours pour les autres actifs financiers. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers. Le Groupe ne détient pas d'avoirs collatéraux en tant que garantie et n'utilise pas les lettres de crédit ni d'autres formes d'assurance-crédit.

IFRS 9 distingue trois étapes, dans lesquelles la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale déterminera l'étape. Le calcul de la perte de crédit attendue dépend de l'étape.

Au cours de l'étape 1, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. A cette étape, les réductions de valeurs sont calculées pour pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois de la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 2, le risque de crédit a augmenté depuis la comptabilisation initiale, mais il n'y a pas encore de défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont calculées pour pertes de crédits attendues sur la durée résiduelle des actifs financiers.

Au cours de l'étape 3, le risque de crédit a également augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et il y a une défaillance. A cette étape, les réductions de valeur sont requises pour les pertes de crédit attendues sur la durée résiduelle des actifs financiers.

Compte tenu du risque très faible des actifs financiers non courants (principalement des créances vis-à-vis de l'État), les étapes 1 et 2 sont combinées et une perte de crédit attendue est calculée sur la durée résiduelle de ces actifs financiers. Seulement les étapes 1 et 3 sont d'application pour les actifs financiers courants.

Les pertes de crédit attendues ont été déterminées au 31 décembre 2022 comme suit:

	Etape 1	Etape 3	Total
Créances commerciales non courantes			
Titres à revenu fixe	0,00	0,00	0,00
Expected loss rate	0,00%	0,00%	
Expected credit loss	0,00	0,00	0,00
Autres débiteurs non courants			
Montant de l'encours	1.071.175.113,96	0,00	1.071.175.113,96
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	143.551,31	0,00	143.551,31
Créances commerciales courantes			
Montant de l'encours	124.097.432,93	4.284.852,03	128.382.284,96
Expected loss rate	0,10%	10,00%	
Expected credit loss	126.160,29	428.308,68	554.468,97
Autres débiteurs courants			
Montant de l'encours	14.418.803,20	27.837.490,69	42.256.293,89
Expected loss rate	0,01%	4,41%	
Expected credit loss	1.441,88	1.227.227,78	1.228.669,66
Titres à revenu fixe			
Montant de l'encours	11.971.379,91	0,00	11.971.379,91
Expected loss rate	0,18%	0%	
Expected credit loss	21.943,14	0,00	21.943,14
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Montant de l'encours	510.783.614,48	0,00	510.783.614,48
Expected loss rate	0,19%	0,00%	
Expected credit loss	986.978,20	0,00	986.978,20
Actifs sur contrats			
Montant de l'encours	11.098.763,26	0,00	11.098.763,26
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	856,76	0,00	856,76

Un montant plus élevé de pertes de crédit attendues a été enregistré (+1,2 million €), principalement sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie due à une détérioration du risque de crédit sur les banques à la suite de la guerre en Ukraine.

Les pertes de crédit attendues ont été déterminées au 31 décembre 2021 comme suit:

	Etape 1	Etape 3	Total
Créances commerciales non courantes			
Titres à revenu fixe	4.088.030,32	0,00	4.088.030,32
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	551,89	0,00	551,89
Autres débiteurs non courants			
Montant de l'encours	1.067.317.418,29	0,00	1.067.317.418,29
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	144.091,69	0,00	144.091,69
Créances commerciales courantes			
Montant de l'encours	123.893.721,97	5.676.462,35	129.570.184,32
Expected loss rate	0,00%	1,52%	
Expected credit loss	6.120,04	86.314,27	92.434,31
Autres débiteurs courants			
Montant de l'encours	48.197.726,02	27.034.718,17	75.232.444,19
Expected loss rate	0,14%	4,80%	
Expected credit loss	66.863,85	1.297.785,33	1.364.649,18
Titres à revenu fixe			
Montant de l'encours	9.873.554,19	0,00	9.873.554,19
Expected loss rate	0,08%	0%	
Expected credit loss	7.785,03	0,00	7.785,03
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Montant de l'encours	379.735.007,82	0,00	379.735.007,82
Expected loss rate	0,02%	0,00%	
Expected credit loss	81.679,16	0,00	81.679,16
Actifs sur contrats			
Montant de l'encours	6.859.961,33	0,00	6.859.961,33
Expected loss rate	0,01%	0,00%	
Expected credit loss	363,44	0,00	363,44

Les autres actifs financiers, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2022, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2022				Total
	Nominal Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis Non courant	
Autres actifs financiers					
AAA	63.836.583,71	0,00	7.653.135,37	3.630.555,12	75.120.274,20
Financiers	63.836.583,71	0,00	7.653.135,37	3.630.555,12	75.120.274,20
Aa1 (*)	87.940.055,57	0,00	7.436.748,51	5.327.186,06	100.703.990,14
Financiers	87.940.055,57	0,00	7.436.748,51	5.327.186,06	100.703.990,14
A+	69.156.851,68	0,00	1.593.134,45	601.918,87	71.351.905,00
Financiers	69.156.851,68	0,00	1.593.134,45	601.918,87	71.351.905,00
A	229.430.257,18	0,00	23.606.082,20	12.147.967,72	265.184.307,10
Financiers	229.430.257,18	0,00	23.606.082,20	12.147.967,72	265.184.307,10
NR	1.237.950,88	0,00	1.779.044,28	0,00	3.016.995,16
Actions et parts	1.171.820,00	0,00	1.779.044,28	0,00	2.950.864,28
Autres	66.130,88	0,00	0,00	0,00	66.130,88
Total	451.601.699,02	0,00	42.068.144,81	21.707.627,77	515.377.471,60

(*) Moody's

Les autres actifs financiers, dans lesquels le Groupe a investi au 31 décembre 2021, ont les ratings suivants (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2021				Total
	Nominal Non courant	Courant	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis Non courant	
Autres actifs financiers					
AAA	56.824.393,83	0,00	33.649.252,10	3.231.703,07	93.705.349,00
Financiers	56.824.393,83	0,00	33.649.252,10	3.231.703,07	93.705.349,00
Aa1 (*)	78.005.307,29	0,00	36.039.708,06	4.725.290,61	118.770.305,96
Financiers	78.005.307,29	0,00	36.039.708,06	4.725.290,61	118.770.305,96
A+	133.780.712,90	0,00	15.278.711,95	566.443,15	149.625.868,00
Financiers	133.780.712,90	0,00	15.278.711,95	566.443,15	149.625.868,00
A	205.040.990,80	0,00	90.714.568,20	10.803.310,59	306.558.869,59
Financiers	205.040.990,80	0,00	90.714.568,20	10.803.310,59	306.558.869,59
NR	1.238.512,88	0,00	1.779.044,28	0,00	3.017.557,16
Actions et parts	1.171.820,00	0,00	1.779.044,28	0,00	2.950.864,28
Autres	66.692,88	0,00	0,00	0,00	66.692,88
Total	474.889.917,70	0,00	177.461.284,59	19.326.747,42	671.677.949,71

(*) Moody's

Les ratings de **trésorerie et équivalents de trésorerie** au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 sont comme suit (Standard & Poor's):

Rating	31/12/2022					
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
A+ Financiers	0,00 0,00	652.760,21 652.760,21	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	652.760,21 652.760,21
A Financiers	0,00 0,00	12.096.236,49 12.096.236,49	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	12.096.236,49 12.096.236,49
A- Financiers	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
NR Comptes à vue	0,00 0,00	509.140.269,23 509.140.269,23	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	509.140.269,23 509.140.269,23
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	521.889.265,93	0,00	0,00	0,00	521.889.265,93

Rating	31/12/2021					
	Nominal		Ajustement à la juste valeur	Produits acquis		Total
	Non courant	Courant		Non courant	Courant	
A+ Financiers	0,00 0,00	11.776.715,57 11.776.715,57	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	11.776.715,57 11.776.715,57
A Financiers	0,00 0,00	5.413,30 5.413,30	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	5.413,30 5.413,30
A- Financiers	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
NR Comptes à vue	0,00 0,00	377.738.666,85 377.738.666,85	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	377.738.666,85 377.738.666,85
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,00	389.520.795,72	0,00	0,00	0,00	389.520.795,72

Répartition géographique

Les actifs financiers détenus par le Groupe se répartissent dans les zones géographiques suivantes:

	31/12/2022	31/12/2021
Belgique	2.256.737.866,68	2.125.935.447,32
Eurozone	81.207.301,36	98.551.453,15
Autres Europe	287.558.588,56	415.930.752,12
Etats-Unis	144.487.214,56	173.336.024,77
Autres pays	79.306,72	134.517,84
Total	2.770.070.277,88	2.813.888.195,20

Couverture du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés

Contrepartie	Risque de crédit	Cautionnements versés	Cautionnements reçus	Position nette 31/12/2022
1	-1.754.561,58	1.800.000,00		45.438,42
2	-10.303.053,00	10.400.000,00		96.947,00
3	-17.097.086,26	17.100.000,00		2.913,74
4	-10.223.292,61	10.230.000,00		6.707,39
Total	-39.377.993,45	39.530.000,00	0,00	152.006,55

Si la position nette du risque de crédit sur les instruments financiers dérivés avec CSA est négative, l'institution financière court un risque de crédit sur Infrabel. Avec une position nette positive, Infrabel court un risque de crédit sur l'institution financière.

Comme exigé dans la politique financière, le Groupe a conclu des CSA (Credit Support Annex) bilatéraux avec les contreparties des instruments financiers dérivés. Ces CSA ont pour objet de réduire le risque de crédit mutuel. Suite à ces CSA, le Groupe a versé des cautionnements aux contreparties dont les justes valeurs des instruments dérivés ont dépassé le seuil prévu. Les seuils sont définis dans le CSA par contrepartie et en fonction de leur qualité de crédit (rating).

Le passage obligatoire à des taux d'intérêt de référence alternatifs suite à la réforme IBOR a été fixé par un avenant aux contrats initiaux et ne concerne que les CSA. Le calcul des CSA n'est plus basé sur EONIA¹ mais, depuis le 3 janvier 2022, sur €STR + 8,5 points de base. Cet ajustement n'a aucun impact sur la valorisation des instruments financiers, car depuis le 1^{er} octobre 2019, l'EONIA était déjà calculé comme €STR + 8,5 points de base. (voir également 5.5.1 Actifs financiers et 5.5.2 Passifs financiers).

5.4 Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash flows futurs, dans le but d'équilibrer les flux de trésorerie d'entrée et de sortie. Les placements et emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des flux de trésorerie futurs (nominal et intérêts) des actifs et passifs financiers.

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature et par date d'échéance sont les suivants au 31 décembre 2022:

	31/12/2022					
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers						
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres créances	1.732.803.540,35	1.687.503.897,62	514.726.093,82	34.288.446,94	98.917.693,50	1.039.571.663,36
Autres actifs financiers	515.377.471,60	825.625.588,20	46.018.046,35	2.044.252,76	6.132.758,28	771.430.530,81
Total actifs financiers	2.248.181.011,95	2.513.129.485,82	560.744.140,17	36.332.699,70	105.050.451,78	1.811.002.194,17
Passifs financiers						
Passifs locatifs	687.581.300,55	1.544.709.896,78	66.317.437,84	65.038.718,16	180.633.261,79	1.232.720.478,99
Dettes financières	2.541.023.428,04	2.703.064.697,73	231.532.115,45	538.859.540,80	979.984.268,33	952.688.773,15
Instruments financiers dérivés	37.297.018,59	37.297.018,59	9.113.873,43	9.511.502,33	0,00	18.671.642,83
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres dettes	1.406.628.714,81	1.521.374.521,87	798.479.196,89	19.032,69	407.193.553,99	315.682.738,30
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres dettes	4.672.530.461,99	5.806.446.134,97	1.105.442.623,61	613.428.793,98	1.567.811.084,11	2.519.763.633,27

¹ EONIA = Euro Overnight Index Average, il s'agit du taux d'intérêt moyen de référence que les banques utilisent pour s'emprunter mutuellement en euros pendant une journée.

Les montants contractuels des actifs et passifs financiers par nature et par date d'échéance sont les suivants au 31 décembre 2021:

	31/12/2021					
	Valeur comptable	Flux contractuels	< 1 an	1 - 2 ans	2 - 5 ans	> 5 ans
Actifs financiers						
Actifs sur contrats, créances commerciales et autres créances	1.738.557.902,55	1.680.802.698,08	450.331.011,65	35.919.891,21	145.477.416,45	1.049.074.378,77
Instruments financiers dérivés	14.131.547,22	14.131.547,22				14.131.547,22
Autres actifs financiers	671.677.949,71	738.073.240,64	2.490.212,35	1.923.769,20	5.771.307,60	727.887.951,49
Total actifs financiers	2.424.367.399,48	2.433.007.485,94	452.821.224,00	37.843.660,41	151.248.724,05	1.791.093.877,48
Passifs financiers						
Passifs locatifs	674.747.755,97	1.358.193.685,44	46.788.698,96	47.119.050,36	141.357.151,08	1.122.928.785,04
Dettes financières	2.712.770.537,84	2.921.255.682,75	157.982.270,78	208.609.933,63	390.106.683,52	2.164.556.794,82
Instruments financiers dérivés	103.040.872,99	103.040.872,99	0,00			103.040.872,99
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres dettes	1.255.593.850,08	1.596.949.446,89	757.751.495,42	11.543.060,18	487.393.891,29	340.261.000,00
Passifs sur contrats, dettes commerciales et autres dettes	4.746.153.016,88	5.979.439.688,07	962.522.465,16	267.272.044,17	1.018.857.725,89	3.730.787.452,85

5.5 Risque de « Fair value »

5.5.1 Actifs financiers

Un récapitulatif des actifs financiers par catégorie IFRS 9 a été inclus ci-dessous :

Actifs financiers	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Créances à plus d'un an	1.294.262.856,27	1.294.262.856,27	1.244.872.604,87	1.244.872.604,87
Actifs financiers au coût amorti	1.099.250.276,15	1.099.250.276,15	1.005.293.583,87	1.005.293.583,87
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	195.012.580,12	195.012.580,12	239.579.021,00	239.579.021,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	14.131.547,22	14.131.547,22
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0,00	0,00	14.131.547,22	14.131.547,22
Autres actifs financiers	515.377.471,60	515.377.471,60	671.677.949,71	671.677.949,71
Actifs financiers au coût amorti	39.651.849,37	39.651.849,37	111.371.972,35	111.371.972,35
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	472.774.757,95	472.774.757,95	557.360.397,60	557.360.397,60
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2.950.864,28	2.950.864,28	2.945.579,76	2.945.579,76
Actifs non courants	1.809.640.327,87	1.809.640.327,87	1.930.682.101,80	1.930.682.101,80
Créances commerciales et autres débiteurs	413.393.405,70	413.393.405,70	471.023.179,59	471.023.179,59
Actifs financiers au coût amorti	413.393.405,70	413.393.405,70	471.023.179,59	471.023.179,59
Actifs sur contrats	25.147.278,38	25.147.278,38	22.662.118,09	22.662.118,09
Actifs financiers au coût amorti	25.147.278,38	25.147.278,38	22.662.118,09	22.662.118,09
Actifs courants	438.540.684,08	438.540.684,08	493.685.297,68	493.685.297,68

L'analyse ci-dessus ne concerne que les actifs financiers selon IFRS 7, en excluant p.ex. les trésorerie et équivalents de trésorerie.

Infrabel considère la valeur nominale des 'Créances à plus d'un an', des 'Autres actifs financiers', 'Créances commerciales et autres débiteurs' et des 'Actifs sur contrats', évalués au coût amorti, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Cette rubrique comprend principalement, d'une part, des créances porteuses d'intérêt à long terme sur l'État et, d'autre part, des créances à court terme sans composante de financement significative.

Une autre créance non courante sur l'État a été désignée comme évaluée à la juste valeur par le biais du résultat. Cette créance est liée à une opération de financement alternatif, pour laquelle nous nous référons à la note 31.

Le tableau suivant détaille les actifs financiers détenus par le Groupe qui font partie de la réforme des indices de référence des taux d'intérêt. Cette réforme n'avait pas d'impact sur la valorisation des collatéraux de l'EONIA puisque depuis le 1^{er} octobre 2019, l'EONIA était déjà calculé comme €STR + 8,5 points de base. Il n'y a pas eu non plus d'impact en 2022 sur l'évaluation du Medium Term Note de Chess Limited, car en 2022, le Libor USD 3M était toujours utilisé. Cette référence de taux d'intérêt restera en place jusqu'au 30 juin 2023.

Instruments financiers non dérivés avant la transition	Date d'échéance	Total Nominal	Total Nominal	Dispositions transitoires pour les instruments financiers non dérivés
		USD	€	
Medium Term Note de Chess Limited	2031	93.796.863,27	87.940.055,57	3M USD Libor s'arrête le 30 juin 2023*
Total des actifs non dérivés à taux fixe		93.796.863,27	87.940.055,57	
Montants soumis à la réforme des taux d'intérêt de référence		93.796.863,27	87.940.055,57	

* Infrabel analyse les alternatives potentielles

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat. La ligne Autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas d'actifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 13.

	31/12/2022	31/12/2021
Au 1er janvier	796.939.418,60	789.055.468,16
<i>Risque de marché</i>	-187.982.381,63	-42.635.326,93
<i>Risque de crédit</i>	1.616.478,22	-2.151.245,32
Variations de la juste valeur	-186.365.903,41	-44.786.572,25
Autres variations	57.213.822,88	52.670.522,69
Au 31 décembre	667.787.338,07	796.939.418,60

Le composant "risque de crédit" a été isolé en comparant les variations de la juste valeur comptabilisées avec les variations de la juste valeur si les paramètres du marché (principalement les courbes d'actualisation et les taux de change) au 31 décembre 2021 avaient été utilisés.

5.5.2 Passifs financiers

Un récapitulatif des passifs financiers par catégorie IFRS 9 a été inclus ci-dessous :

Passifs financiers	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes financières	3.022.387.745,26	3.538.343.394,78	3.256.280.467,68	3.772.705.534,98
Passifs financiers au coût amorti	2.276.170.229,81	2.792.125.879,33	2.382.223.646,83	2.898.648.714,13
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	746.217.515,45	746.217.515,45	874.056.820,85	874.056.820,85
Instruments financiers dérivés	37.297.018,59	37.297.018,59	103.040.872,99	103.040.872,99
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	37.297.018,59	37.297.018,59	103.040.872,99	103.040.872,99
Autres dettes	567.191.592,01	567.191.592,01	459.963.746,48	459.963.746,48
Passifs financiers au coût amorti	567.191.592,01	567.191.592,01	459.963.746,48	459.963.746,48
Passifs sur contrats	40.957.925,91	40.957.925,91	37.878.608,18	37.878.608,18
Passifs financiers au coût amorti	40.957.925,91	40.957.925,91	37.878.608,18	37.878.608,18
Passifs non courants	3.667.834.281,77	4.183.789.931,29	3.857.163.695,33	4.373.588.762,63
Dettes financières	206.216.983,33	206.216.983,33	131.237.826,13	131.237.826,13
Passifs financiers au coût amorti	206.216.983,33	206.216.983,33	131.237.826,13	131.237.826,13
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes commerciales	618.316.189,35	618.316.189,35	576.592.219,63	576.592.219,63
Passifs financiers au coût amorti	618.316.189,35	618.316.189,35	576.592.219,63	576.592.219,63
Autres dettes	104.402.415,16	104.402.415,16	86.616.960,47	86.616.960,47
Passifs financiers au coût amorti	104.402.415,16	104.402.415,16	86.616.960,47	86.616.960,47
Passifs sur contrats	97.888.712,24	97.888.712,24	94.542.315,32	94.542.315,32
Passifs financiers au coût amorti	97.888.712,24	97.888.712,24	94.542.315,32	94.542.315,32
Passifs courants	1.026.824.300,08	1.026.824.300,08	888.989.321,55	888.989.321,55

Infrabel considère la valeur nominale des 'Dettes commerciales', des 'Autres dettes' et des 'Passifs sur contrats', évalués au coût amorti, comme une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les 'Autres dettes' comprennent principalement l'obligation contractuelle vis-à-vis du partenaire privé dans le PPP Diabolo du paiement annuel de 9,0 millions € (indexable) pendant la durée du PPP. Cette dette est recalculée annuellement en tenant compte des prévisions d'inflation ce qui implique que le coût amorti est très proche de la juste valeur. Les dettes commerciales comprennent principalement des obligations courantes sans composante de financement significative.

Les justes valeurs de comparaison des dettes financières au coût amorti sont calculées en utilisant les mêmes modèles et hypothèses que ceux utilisés pour la valorisation des dettes dont le Groupe Infrabel a choisi la reprise dans la catégorie 'Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat'.

Dans cette dernière catégorie se trouvent notamment les dettes financières liées aux opérations de financement alternatif, pour lesquelles nous nous référons à la note 31.

Le tableau ci-dessous détaille les modifications de la juste valeur des actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat. La ligne Autres variations contient toutes les variations qui sont la conséquence de remboursements, capitalisations et, dans le cas de passifs en devises étrangères, de l'impact des écarts de conversion. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans la note 13.

	31/12/2022	31/12/2021
Au 1er janvier	874.056.820,85	823.968.562,87
<i>Risque de marché</i>	-248.135.753,68	-72.204.394,42
<i>Risque de crédit</i>	28.432.761,46	49.846.466,96
Variations de la juste valeur	-219.702.992,22	-22.357.927,46
Autres variations	91.863.686,82	72.446.185,44
Au 31 décembre	746.217.515,45	874.056.820,85

Le composant "risque de crédit" a été isolé en comparant les variations de la juste valeur comptabilisées avec les variations de la juste valeur si les paramètres du marché (principalement les courbes d'actualisation et les taux de change) au 31 décembre 2021 avaient été utilisés.

Le tableau ci-dessous ventile les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur. Celle-ci est déterminée sur la base suivante:

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivés de prix).
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2022 est la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat			
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	31.821.905,00	440.952.852,94	
Autres créances		195.012.580,12	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat			
Autres participations (non consolidées)		2.950.864,28	
Total	31.821.905,00	638.916.297,34	0,00
Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat			
Dettes financières		746.217.515,44	
Instruments financiers dérivés		37.297.018,59	
Total	0,00	783.514.534,03	0,00

La hiérarchie de « fair value » au 31 décembre 2021 était la suivante:

Actif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat			
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	43.725.868,00	513.634.529,60	
Autres créances		239.579.021,00	
Instruments financiers dérivés		14.131.547,22	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat			
Autres participations (non consolidées)		2.950.864,28	
Total	43.725.868,00	770.295.962,10	0,00

Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat			
Dettes financières		874.056.820,85	
Instruments financiers dérivés		103.040.872,99	
Total	0,00	977.097.693,84	0,00

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des actifs financiers :

- pour les intérêts détenus dans des sociétés non cotées: estimations basées sur les transactions de vente récentes de ces sociétés et, en l'absence de ces informations, à l'aide de diverses techniques d'évaluation, telles que l'application de flux de trésorerie futurs actualisés ou la méthode des « multiples ».
- pour les titres à revenu fixe et les dépôts à terme > 3 mois: pour les titres cotés, leur valeur en bourse. Pour les titres non cotés, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant une courbe d'actualisation EUR ou USD, où l'écart de crédit est déterminé sur la base des obligations liquides en circulation de la contrepartie.
- pour l'autre créance non courante sur l'État: étant donné que cette créance couvre intégralement la jambe payante d'un swap croisé de taux d'intérêts et de devises, la juste valeur de cette jambe est utilisée.
- pour les instruments financiers dérivés: pour les swaps de taux d'intérêt, méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs en utilisant une courbe d'actualisation EUR OIS. Pour les swaps croisés de taux d'intérêts et de devises, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés avec application d'une courbe d'actualisation EUR OIS pour la jambe en EUR et d'une courbe d'actualisation USD OIS pour la jambe en USD, en ajoutant à la dernière courbe un cross currency spread USD-EUR.
- pour les créances commerciales et les actifs sur contrats: le coût amorti est considéré comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Les hypothèses et méthodes suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des passifs financiers:

- pour les dettes financières: application de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en utilisant une courbe OLO comme courbe d'actualisation, à laquelle le spread de crédit d'Infrabel est ajouté. Celui-ci est déterminé sur la base de la dernière émission de dette.
- pour les instruments financiers dérivés: pour les swaps de taux d'intérêt, méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide d'une courbe d'actualisation EUR OIS. Pour les swaps croisés de taux d'intérêts et de devises, méthode des flux de trésorerie futurs actualisés avec application d'une courbe d'actualisation EUR OIS pour la jambe en EUR et d'une courbe d'actualisation USD OIS pour la jambe en USD, en ajoutant à la dernière courbe un cross currency spread USD-EUR.
- pour les dettes commerciales, les autres dettes et les passifs sur contrats: le coût amorti est considéré comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

Note 6

Périmètre de consolidation

Les filiales en intégration globale du Groupe Infrabel se présentent comme suit :

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2022	2021		
Infrabel	SA de droit public	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0869.763.267
TUC RAIL	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0447.914.029
Chantier de Créosotage de Bruxelles	SA	51,00%	51,00%	Bruxelles	BE0428.821.954
Woodprotect Belgium	NV	99,89%	99,89%	Gand	BE0442.279.220
SPV 162	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0886.279.892
SPV Brussels Port	SA	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0889.172.472
SPV Zwankendamme	NV	100,00%	100,00%	Bruxelles	BE0888.985.105

Les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2022	2021		
HR Rail	SA de droit public	20% (*)	20% (*)	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	Bruxelles	BE0403.265.325
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711
Rail Freight Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	24,23%	25,38%	Luxembourg (LU)	LU21840285
North Sea - Baltic Rail Freight Corridor	GEIE	12,50%	12,50%	Varsovie (PL)	PL1132903811

(*) 49 % du capital détenu, mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de votes. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%.

Le périmètre de consolidation est resté inchangé en 2022.

La quote-part dans les droits de vote dans le GEIE Rail Freight Corridor North Sea – Mediterranean a été révisé de 24,23%, suite à la décision du GEIE.

Note 7

Regroupements d'entreprises

Il n'y a pas eu de regroupement d'entreprises dans le courant de l'année 2022.



Note 8

Immobilisations incorporelles et goodwill

8.1 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les mutations dans les immobilisations incorporelles et goodwill au 31 décembre 2022 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2022	542.405.375,40	1.360.000.000,00	4.311.036,94	122.317.947,17	2.029.034.359,51
Acquisitions	47.536.635,37	0,00	0,00	0,00	47.536.635,37
Production immobilisée	33.427.119,22	0,00	0,00	0,00	33.427.119,22
Désaffectations et ventes	-14.776.317,44	0,00	-7.863,26	0,00	-14.784.180,70
Transferts	665.145,24	0,00	141,54	0,00	665.286,78
Au 31 décembre 2022	609.257.957,79	1.360.000.000,00	4.303.315,22	122.317.947,17	2.095.879.220,18
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2022	-315.551.091,97	-233.535.353,57	-4.311.036,94	0,00	-553.397.482,48
Amortissements	-51.806.402,49	-13.737.373,74	-141,54	0,00	-65.543.917,77
Pertes de valeur extraordinaires	0,00	0,00	0,00	-122.317.947,17	-122.317.947,17
Désaffectations et ventes	14.679.321,28	0,00	7.863,26	0,00	14.687.184,54
Transferts	-48.998,12	0,00	0,00	0,00	-48.998,12
Au 31 décembre 2022	-352.727.171,30	-247.272.727,31	-4.303.315,22	-122.317.947,17	-726.621.161,00
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	256.530.786,49	1.112.727.272,69	0,00	0,00	1.369.258.059,18

Les mutations dans les immobilisations incorporelles et goodwill au 31 décembre 2021 se résument comme suit :

Valeur d'acquisition					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2021	495.339.623,42	1.360.000.000,00	6.493.478,42	122.317.947,17	1.984.151.049,01
Acquisitions	39.274.028,23	0,00	0,00	0,00	39.274.028,23
Production immobilisée	21.130.490,58	0,00	0,00	0,00	21.130.490,58
Désaffectations et ventes	-13.337.890,29	0,00	-2.182.441,48	0,00	-15.520.331,77
Transferts	-876,54	0,00	0,00	0,00	-876,54
Au 31 décembre 2021	542.405.375,40	1.360.000.000,00	4.311.036,94	122.317.947,17	2.029.034.359,51
Amortissements et pertes de valeur					
	Logiciels	Droit d'exploitation	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Immobilisations incorporelles & goodwill
Au 1 janvier 2021	-283.155.553,28	-219.797.979,83	-6.245.812,80	0,00	-509.199.345,91
Amortissements	-45.369.603,69	-13.737.373,74	-247.665,62	0,00	-59.354.643,05
Désaffectations et ventes	12.974.065,00	0,00	2.182.441,48	0,00	15.156.506,48
Transferts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre 2021	-315.551.091,97	-233.535.353,57	-4.311.036,94	0,00	-553.397.482,48
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	226.854.283,43	1.126.464.646,43	0,00	122.317.947,17	1.475.636.877,03

Le goodwill résultait d'une part de la réforme du Groupe SNCB au 1^{er} janvier 2014 et d'autre part de l'acquisition des actions de l'autre actionnaire d'AlphaCloud NV au 29 juin 2018.

Le goodwill résultant de la réforme du Groupe SNCB reflétait la différence entre la valeur de l'actif net repris selon les IFRS et selon les normes comptables belges. La valeur de l'actif net repris était de 115.164.501,25 € plus basse selon les IFRS que selon les normes comptables belges, principalement à cause d'une valeur plus élevée de la dette financière, vu qu'elle est évaluée à la valeur réelle en IFRS.

En 2022, une perte de valeur a dû être comptabilisée pour le montant total du goodwill suite au test sur la perte de valeur (voir 8.2).

Les logiciels incluent des applications informatiques spécifiques telles que SAP.

Le droit d'exploitation comprend le droit d'exploitation du réseau ferroviaire belge, amortissable en 99 ans.

Le Groupe ne détient pas d'immobilisations incorporelles dans le cadre de contrats de location.

Le Groupe ne dispose pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie indéfinie.

8.2 Pertes de valeur

Les tests sur pertes de valeur d'actifs sont effectués sur base de la « cash generating unit » (CGU) correspondant aux entités juridiques. Il convient de noter qu'à la CGU Infrabel, seuls les actifs non subsidiés entrent en ligne de compte pour une éventuelle perte de valeur. Cela concerne principalement le droit d'exploitation, une partie des terrains et le goodwill.

La valeur recouvrable de la CGU Infrabel a été déterminée sur la base des calculs de valeur d'utilité basés sur les projections de cashflow pour les 5 premières années ressortant du budget 2023 - 2032 approuvé par le Conseil d'administration. Les projections de cashflow ressortant de ce budget ont été extrapolées jusqu'en 2103, la dernière année du droit d'exploitation actuel d'Infrabel. La valeur recouvrable de la CGU Infrabel était 2.814.827.706,70 €.

Autres hypothèses importantes sont:

Marge opérationnelle	2,0 % à partir de 2028
Taux de croissance	2 % à partir de 2028
Taux d'actualisation	2,1 %

La marge opérationnelle est basée sur le plan financier 2023 – 2032. Le taux de croissance après les 5 premières années a été fixé au taux d'inflation moyen historique de 2%. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital d'Infrabel. Il est passé de 0,26% en 2021 à 2,11% en 2022 en raison de la forte augmentation de l'OLO à 10 ans de 0,02% en 2021 à 2,91% en 2022.

Cette forte augmentation du coût moyen pondéré du capital a donc été la principale raison de l'enregistrement d'une perte de valeur de 122.317.947,17 € en 2022. Cette perte de valeur a été entièrement affectée au goodwill de la CGU Infrabel conformément à l'IAS 36.104.

Si l'une des modifications suivantes devait être apportée aux hypothèses précitées, la valeur recouvrable serait à nouveau inférieure à la valeur comptable et une perte de valeur devrait à nouveau être comptabilisée:

Marge opérationnelle	1,9 % à partir de 2028
Taux de croissance	1,9 % à partir de 2028
Taux d'actualisation	2,2 %

Note 9

Immobilisations corporelles

9.1 Immobilisations corporelles

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Valeur d'acquisition								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2022	1.625.203.221,28	1.074.748.506,05	6.702.591.379,41	15.513.736.374,55	186.470.547,40	1.578.821.647,97	2.061.468.580,87	28.743.040.257,53
Acquisitions	345.305,44	39.392.441,82	72.956.076,11	206.037.883,41	372.493,84	23.133.437,23	315.155.364,92	657.393.002,77
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447.299.814,04	447.299.814,04
Désaffectations et ventes	-641.910,62	-3.799.516,04	-4.924.540,58	-201.855.842,61	-220.760,41	-60.215.014,35	0,00	-271.657.584,61
Plus-values de réévaluation - réserves	-58.439,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-58.439,39
Transferts	1.300.985,46	11.728.593,22	106.412.068,55	560.842.960,76	10.128.883,93	76.780.630,10	-767.859.408,80	-665.286,78
Au 31 décembre 2022	1.626.149.162,17	1.122.070.025,05	6.877.034.983,49	16.078.761.376,11	196.751.164,76	1.618.520.700,95	2.056.064.351,03	29.575.351.763,56
Amortissements et pertes de valeur								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2022	0,00	-460.275.364,80	-1.186.609.638,37	-6.943.165.104,06	-95.754.135,52	-954.738.073,90		-9.640.542.316,65
Amortissements	0,00	-48.636.358,95	-85.387.366,76	-417.610.466,75	-9.545.921,82	-80.655.216,81		-641.835.331,09
Désaffectations et ventes	0,00	3.147.459,51	2.899.318,59	153.550.876,56	220.760,41	57.591.188,59		217.409.603,66
Transferts	0,00	1.066.300,66	-13.769,07	91.599,08	0,00	-1.095.132,55		48.998,12
Au 31 décembre 2022	0,00	-504.697.963,58	-1.269.111.455,61	-7.207.133.095,17	-105.079.296,93	-978.897.234,67		-10.064.919.045,96
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	1.626.149.162,17	617.372.061,47	5.607.923.527,88	8.871.628.280,94	91.671.867,83	639.623.466,28	2.056.064.351,03	19.510.432.717,60

Les mutations dans les immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 sont présentées dans le tableau ci-dessous:

Valeur d'acquisition								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2021	1.618.308.659,90	1.053.219.665,09	6.537.310.404,86	15.071.564.834,27	172.865.402,36	1.595.277.854,47	1.842.319.917,26	27.890.866.738,21
Acquisitions	1.717.549,67	19.463.149,55	65.747.730,03	202.958.650,12	251.223,26	19.202.263,57	356.273.985,87	665.614.552,07
Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472.634.921,29	472.634.921,29
Désaffectations et ventes	-358.993,19	-15.045.947,59	-524.053,43	-173.385.136,70	-234.807,87	-95.898.181,11	0,00	-285.447.119,89
Plus-values de réévaluation - réserves	-24.205,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24.205,84
Transferts	5.560.210,74	17.111.639,00	100.057.297,95	412.598.026,86	13.588.729,65	60.239.711,04	-609.760.243,55	-604.628,31
Au 31 décembre 2021	1.625.203.221,28	1.074.748.506,05	6.702.591.379,41	15.513.736.374,55	186.470.547,40	1.578.821.647,97	2.061.468.580,87	28.743.040.257,53
Amortissements et pertes de valeur								
	Terrains	Constructions	Constructions ferroviaires	Infrastructure ferroviaire	Matériel roulant ferroviaire	Installations et équipements divers	Immobilisations corporelles en cours	Immobilisations corporelles
Au 1 janvier 2021	0,00	-423.079.521,04	-1.104.004.328,74	-6.656.471.336,47	-89.019.606,55	-971.545.664,23		-9.244.120.457,03
Amortissements	0,00	-48.389.246,31	-82.290.443,36	-419.212.746,68	-6.969.336,84	-74.424.249,35		-631.286.022,54
Reprises de pertes de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Désaffectations et ventes	0,00	10.924.329,77	357.578,32	131.623.569,68	234.807,87	91.460.558,30		234.600.843,94
Transferts	0,00	269.072,78	-672.444,59	895.409,41	0,00	-228.718,62		263.318,98
Au 31 décembre 2021	0,00	-460.275.364,80	-1.186.609.638,37	-6.943.165.104,06	-95.754.135,52	-954.738.073,90		-9.640.542.316,65
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	1.625.203.221,28	614.473.141,25	5.515.981.741,04	8.570.571.270,49	90.716.411,88	624.083.574,07	2.061.468.580,87	19.102.497.940,88

9.2 Pertes de valeur

Les tests de pertes de valeur des actifs sont effectués sur la base des 'cash generating units' (CGU) qui correspondent aux entités juridiques. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée sur les immobilisations corporelles en 2022. Vous trouverez plus d'informations dans la note 8.2.



Note 10

Participations mise en équivalence

10.1 Participations mises en équivalence

	31/12/2022	31/12/2021
Participations dans les coentreprises	0,00	0,00
Participations dans les entreprises associées	16.593.525,89	12.051.087,85
Valeur comptable nette	16.593.525,89	12.051.087,85

10.2 Participations dans les coentreprises – selon la méthode de la mise en équivalence

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Pourcentage de participation		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2022	2021	2022	2021		
Corridor Rhine-Alpine	GEIE	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	Frankfurt am Main (DE)	DE261369711
Rail Freight Corridor North Sea - Mediterranean	GEIE	24,23%	25,38%	24,23%	25,38%	Luxembourg	LU21840285
North Sea-Baltic RFC	GEIE	12,50%	12,50%	12,50%	12,50%	Pologne	PL 1132903811

Infrabel est membre de trois Groupements Européens d'Intérêt Économique (GEIE). Ces GEIE ont pour objet la promotion et le développement du transport de fret par chemin de fer.

Suite à l'établissement tardif des comptes annuels par ces GEIE, aucun chiffre provisoire des GEIE pour 2022 n'est inclus dans les états financiers consolidés 2022. Les chiffres définitifs de l'exercice 2021 pour ces GEIE ont été inclus dans les états financiers consolidés 2022.

Les chiffres-clés au 31 décembre 2021 des coentreprises, inclus dans les états financiers consolidés 2022, se résument comme suit:

	Corridor Rhine-Alpine	Corridor North Sea - Mediterranean	Corridor North Sea-Baltic	Total
Actifs non courants	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs courants	2.291.074,44	1.211.985,09	1.828.119,04	5.331.178,57
<i>Dont</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.215.872,33	714.948,45	1.796.058,12	4.726.878,90
Passifs non courants	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont</i>				
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	2.291.074,44	1.211.985,09	1.828.119,04	5.331.178,57
<i>Dont</i>				
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations mises en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits d'exploitation	1.575.894,85	617.608,66	272.957,35	2.466.460,86
Coûts opérationnels avant amortissements et pertes de valeurs	-1.575.894,85	-616.351,16	-251.785,37	-2.444.031,38
Subsides en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et pertes de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat financier	0,00	-1.257,50	-21.171,98	-22.429,48
Charges d'impôt sur le résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part du Groupe dans le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat des autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00

Les chiffres-clés au 31 décembre 2020 des coentreprises, inclus dans les états financiers consolidés 2021, se résumaient comme suit:

	Corridor Rhine-Alpine	Corridor North Sea - Mediterranean	Corridor North Sea-Baltic	Total
Actifs non courants	0,00	0,00	0,00	0,00
Actifs courants	2.091.506,21	1.236.187,66	2.496.153,69	5.823.847,56
<i>Dont</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.023.054,38	687.035,94	2.456.238,20	5.166.328,52
Passifs non courants	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont</i>				
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	2.091.506,21	1.236.187,66	2.496.153,69	5.823.847,56
<i>Dont</i>				
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations mises en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits d'exploitation	2.693.258,82	632.527,75	860.626,86	4.186.413,43
Coûts opérationnels avant amortissements et pertes de valeurs	-2.692.950,77	-631.268,43	-993.991,39	-4.318.210,59
Subsides en capital	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements et pertes de valeur	-308,05	0,00	0,00	-308,05
Résultat financier	0,00	-1.259,32	133.364,53	132.105,21
Charges d'impôt sur le résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part du Groupe dans le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat des autres éléments du résultat global	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	0,00	0,00	0,00	0,00

10.3 Participations dans les entreprises associées

Nom	Forme juridique	Quote-part dans les droits de vote en % au 31 décembre		Pourcentage de participation		Localisation du siège social	Numéro de TVA/d'entreprise
		2022	2021	2022	2021		
HR Rail	SA de droit public	20%(*)	20%(*)	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0541.591.352
Rail Facilities	SA	20,00%	20,00%	49,00%	49,00%	Bruxelles	BE0403.265.325

(*) 49 % du capital détenu, mais par convention entre actionnaires 20 % de droits de votes. La méthode de mise en équivalence tient compte du pourcentage de détention de 49%.

HR Rail SA de droit public est conformément à l'arrêté royal du 11 décembre 2013 l'employeur juridique de tous les membres du personnel.

Rail Facilities a comme objectif la réalisation d'activités de « procurement » en faveur des membres du personnel actifs ou pensionnés d'Infrabel, de la SNCB ou de HR Rail, ainsi qu'en faveur des membres de leur famille.

Les mutations des entreprises associées sont les suivantes:

	31/12/2022	31/12/2021
Valeur comptable nette	12.051.087,85	9.607.923,83
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1.027.992,56	673.149,58
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	3.514.445,47	1.770.014,44
Valeur comptable nette à la fin de la période	16.593.525,89	12.051.087,85

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2022 se résument comme suit:

	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non courants	4.997.842,38	6.850.105,76	11.847.948,14
Actifs courants	526.642.628,02	4.265.927,01	530.908.555,03
<i>Dont</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	274.273.618,60	2.916.329,44	277.189.948,04
Passifs non courants	27.705.128,70	0,00	27.705.128,70
<i>Dont</i>			
Dettes financières	4.000.000,00	0,00	4.000.000,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	480.875.042,19	559.887,26	481.434.929,45
<i>Dont</i>			
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00
Dettes financières	0,62	0,00	0,62
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	23.060.299,51	10.556.145,51	33.616.445,02
Participations mises en équivalence	11.421.014,59	5.172.511,30	16.593.525,89
Produits d'exploitation	2.089.518.850,57	11.278.773,92	2.100.797.624,49
Coûts opérationnels avant amortissements et pertes de valeurs	-2.084.022.116,38	-11.119.009,76	-2.095.141.126,14
Subsides en capital	4.363.397,50	0,00	4.363.397,50
Amortissements et pertes de valeur	-5.454.598,08	-13.212,72	-5.467.810,80
Résultat financier	-1.038.502,63	-53.129,33	-1.091.631,96
Charges d'impôt sur le résultat global	-1.337.656,70	-24.852,38	-1.362.509,08
Résultat de l'exercice	2.029.374,28	68.569,73	2.097.944,01
Quote-part du Groupe dans le résultat	994.393,40	33.599,17	1.027.992,56
Résultat des autres éléments du résultat global	7.172.337,70	0,00	7.172.337,70
Résultat global de l'exercice	9.201.711,98	68.569,73	9.270.281,71
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	3.514.445,47	0,00	3.514.445,47

Les chiffres-clés des entreprises associées au 31 décembre 2021 se résumaient comme suit:

	HR Rail	Rail Facilities	Total
Actifs non courants	9.613.302,77	3.614.120,80	13.227.423,57
Actifs courants	420.399.582,69	9.144.362,32	429.543.945,01
<i>Dont</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	192.316.411,49	7.718.331,98	200.034.743,47
Passifs non courants	41.978.202,97	0,00	41.978.202,97
<i>Dont</i>			
Dettes financières	4.000.000,00	0,00	4.000.000,00
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Passifs courants	374.176.094,96	2.270.907,34	376.447.002,30
<i>Dont</i>			
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	1.859.201,44	1.859.201,44
Dettes financières	212,13	1.859.201,44	1.859.413,57
Instruments financiers dérivés	0,00	0,00	0,00
Total des capitaux propres	13.858.587,53	10.487.575,78	24.346.163,31
Participations mises en équivalence	6.912.175,72	5.138.912,13	12.051.087,85
Produits d'exploitation	1.966.833.733,32	10.105.064,45	1.976.938.797,77
Coûts opérationnels avant amortissements et pertes de valeurs	-1.963.765.091,94	-9.962.880,75	-1.973.727.972,69
Subsides en capital	4.754.169,04	0,00	4.754.169,04
Amortissements et pertes de valeur	-5.694.102,18	-13.212,72	-5.707.314,90
Résultat financier	-51.757,64	-52.195,38	-103.953,02
Charges d'impôt sur le résultat global	-758.721,82	-21.229,72	-779.951,54
Résultat de l'exercice	1.318.228,78	55.545,88	1.373.774,66
Quote-part du Groupe dans le résultat	645.932,10	27.217,48	673.149,58
Résultat des autres éléments du résultat global	3.612.274,36	0,00	3.612.274,36
Résultat global de l'exercice	4.930.503,14	55.545,88	4.986.049,02
Quote-part dans les autres éléments du résultat global des participations consolidées selon la méthode de mise en équivalence	1.770.014,44	0,00	1.770.014,44

Note 11

Créances commerciales et autres débiteurs

En 2022, les créances commerciales et les autres débiteurs non courants et courants se présentent comme suit:

Non courantes					
31/12/2022					
Créances commerciales et autres débiteurs	Valeur d'acquisition	Réduction de valeur	Ajustement à la juste valeur	Total	
Créances commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	
Créances commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres créances	1.239.823.638,77	-143.551,31	54.582.768,81	1.294.262.856,27	
Autres créances	1.071.175.113,96	-143.551,31	54.582.768,81	1.125.614.331,46	
Charges à reporter	165.078.176,30	0,00	0,00	165.078.176,30	
Produits acquis	3.570.348,51	0,00	0,00	3.570.348,51	
Créances commerciales et autres débiteurs	1.239.823.638,77	-143.551,31	54.582.768,81	1.294.262.856,27	
Courantes					
31/12/2022					
Créances commerciales et autres débiteurs	Valeur d'acquisition	Réduction de valeur	Ajustement à la juste valeur	Total	
Créances commerciales	181.133.498,65	-554.468,97	0,00	180.579.029,68	
Créances commerciales	172.043.742,34	-554.468,97	0,00	171.489.273,37	
Charges à reporter	9.089.756,31	0,00	0,00	9.089.756,31	
Autres créances	234.043.045,68	-1.228.669,66	0,00	232.814.376,02	
Autres créances	219.141.119,63	-1.228.669,66	0,00	217.912.449,97	
Charges à reporter	12.204.021,58	0,00	0,00	12.204.021,58	
Produits acquis	2.697.904,47	0,00	0,00	2.697.904,47	
Créances commerciales et autres débiteurs	415.176.544,33	-1.783.138,63	0,00	413.393.405,70	
Total créances commerciales et autres créances	1.655.000.183,10	-1.926.689,94	54.582.768,81	1.707.656.261,97	

Les autres créances non courantes et courantes comprennent principalement:

- La créance sur l'État belge concernant le PPP Diabolo (voir aussi note 32 Partenariats Public-Privé);
- Les créances sur l'État belge pour la réalisation de travaux d'infrastructure divers. (voir aussi note 31 Opérations de financement alternatif).

En 2021, les créances commerciales et les autres débiteurs non courants et courants se présentent comme suit:

Non courantes				
31/12/2021				
Créances commerciales et autres créances	Valeur d'acquisition	Réduction de valeur	Ajustement à la juste valeur	Total
Créances commerciales	4.088.030,32	-551,89	0,00	4.087.478,43
Créances commerciales	4.088.030,32	-551,89	0,00	4.087.478,43
Autres créances	1.135.373.685,71	-144.091,69	105.555.532,42	1.240.785.126,44
Autres créances	1.067.317.418,29	-144.091,69	105.555.532,42	1.172.728.859,02
Charges à reporter	64.639.317,13	0,00	0,00	64.639.317,13
Produits acquis	3.416.950,29	0,00	0,00	3.416.950,29
Créances commerciales et autres créances	1.139.461.716,03	-144.643,58	105.555.532,42	1.244.872.604,87

Courantes				
31/12/2021				
Créances commerciales et autres créances	Valeur d'acquisition	Réduction de valeur	Ajustement à la juste valeur	Total
Créances commerciales	189.508.849,77	-92.434,31	0,00	189.416.415,46
Créances commerciales	176.008.749,52	-92.434,31	0,00	175.916.315,21
Charges à reporter	13.500.100,25	0,00	0,00	13.500.100,25
Autres créances	266.897.173,31	-1.364.649,18	0,00	265.532.524,13
Autres créances	254.313.705,51	-1.364.649,18	0,00	252.949.056,33
Charges à reporter	10.983.968,15	0,00	0,00	10.983.968,15
Produits acquis	1.599.499,65	0,00	0,00	1.599.499,65
Créances commerciales et autres créances	456.406.023,08	-1.457.083,49	0,00	454.948.939,59
Total créances commerciales et autres créances	1.595.867.739,11	-1.601.727,07	105.555.532,42	1.699.821.544,46

L'évolution des réductions de valeurs sur les créances commerciales et autres débiteurs peut être résumée comme suit :

Non courantes

Réductions de valeur sur créances commerciales et autres créances	31/12/2022	31/12/2021
Au 1er janvier	144.643,58	149.287,03
Réductions de valeur	0,00	133,28
Reprises de réductions de valeur	-1.092,27	-4.776,73
Au 31 décembre	143.551,31	144.643,58

Courantes

Réductions de valeur sur créances commerciales et autres créances	31/12/2022	31/12/2021
Au 1er janvier	1.457.083,49	4.448.123,70
Réductions de valeur	462.034,66	0,00
Reprises de réductions de valeur	-135.979,52	-2.991.040,21
Au 31 décembre	1.783.138,63	1.457.083,49

Note 12

Actifs et passifs sur contrats

Actifs et passifs sur contrats	31/12/2022	31/12/2021
Actifs sur contrats - valeur d'acquisition	29.130.409,09	26.911.750,29
Actifs sur contrats - réduction de valeur	-3.983.130,71	-4.249.632,20
Actifs sur contrats	25.147.278,38	22.662.118,09
Passifs sur contrats non courants	40.957.925,91	37.878.608,18
Passifs sur contrats courants	97.888.712,24	94.542.315,32

Des actifs sur contrats sont initialement comptabilisés pour certains revenus gagnés des prestations d'études et d'assistance, lorsque la réception d'une contrepartie est conditionnée à l'achèvement avec succès de l'installation. Il peut s'agir d'un projet d'infrastructure ferroviaire pour un tiers, tel qu'un raccordement ferroviaire privé d'une entreprise au réseau ferré public, ou d'un projet informatique pour un tiers. A l'achèvement de l'installation et moyennant l'acceptation par le client, les montants reconnus comme actifs sur contrats, sont facturés et reclassés en tant que créances commerciales.

En 2022, 3.983.130,71 € (2021 : 4.249.632,20 €) a été enregistré en provision pour pertes « attendues » sur les actifs sur contrats.

Les passifs sur contrats comprennent les avances à court et à long terme reçues pour la fourniture de services.

Le tableau ci-dessous reprend les mutations des passifs sur contrats :

	31/12/2022	31/12/2021
Solde au 1 janvier	132.420.923,50	108.471.805,81
Acomptes reçus	135.893.352,25	127.414.483,28
Passifs sur contrats réalisés	-129.467.637,60	-103.465.365,59
Solde au 31 décembre	138.846.638,15	132.420.923,50

Note 13

Instruments financiers dérivés

Infrabel utilise des swaps d'intérêts et des swaps de devises dans le cadre de la couverture des risques d'intérêt et risques de change et ce, conformément à la politique financière d'Infrabel.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer à la note 5 'Gestion du capital et des risques financiers'.

Dans les tableaux ci-dessous, la juste valeur des swaps est décomposée en trois parties:

- le nominal : différence entre la valeur du nominal de la jambe à recevoir et celui de la jambe à payer, converti au cours de clôture;
- l'ajustement à la juste valeur;
- les produits acquis et charges à imputer.

Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2022 est le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie non courante	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	0,00	0,00	0,00

Passif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	-6.955.648,53	45.340.307,27	-1.087.640,15	37.297.018,59
Swaps de taux	-1.758.527,20	33.569.355,46	2.598.989,39	34.409.817,65
Swaps de devises	-5.197.121,33	11.770.951,81	-3.686.629,54	2.887.200,94
Total partie non courante	-6.955.648,53	45.340.307,27	-1.087.640,15	37.297.018,59
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	0,00	0,00	0,00

Le détail des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2021 était le suivant:

Actif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Produits acquis	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	12.993.095,35	1.138.451,87	14.131.547,22
Swaps de taux	0,00	12.993.095,35	1.138.451,87	14.131.547,22
Total partie non courante	0,00	12.993.095,35	1.138.451,87	14.131.547,22
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	0,00	0,00	0,00

Passif	Nominal	Ajustements à la juste valeur	Charges à imputer	Total
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	11.725.472,33	90.394.584,31	920.816,36	103.040.873,00
Swaps de taux	6.974.340,33	52.735.353,09	3.939.452,58	63.649.146,00
Swaps de devises	4.751.132,00	37.659.231,22	-3.018.636,22	39.391.727,00
Total partie non courante	11.725.472,33	90.394.584,31	920.816,36	103.040.873,00
Instruments financiers dérivés liés à la gestion des flux de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps de taux	0,00	0,00	0,00	0,00
Total partie courante	0,00	0,00	0,00	0,00

Les swaps de taux concernent des couvertures d'un taux d'intérêt variable vers un taux d'intérêt fixe, ou vice versa, liées aux dettes financières.

Les swaps de devises concernent des couvertures par 2 swaps Cross Currency (EUR/USD). La contrepartie verse les dollars qu'Infrabel doit payer sur les emprunts (jambe recevante) et Infrabel paie les intérêts et les amortissements de capital en euros (jambe payante).

Note 14

Autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les mouvements des années 2022 et 2021 pour les autres actifs financiers.

	31/12/2022	31/12/2021
Au 1 janvier 2022	671.677.949,71	693.723.147,12
Acquisitions	82.150.222,28	62.397.503,48
Créances encaissées (et assimilées)	-129.320.000,00	-92.779.006,91
Reprises de pertes de valeur	0,00	956,51
Ajustements à la juste valeur	-135.393.139,78	-22.184.387,04
Ecarts de conversion	23.881.559,04	28.160.592,87
Produits acquis	2.380.880,35	2.359.143,68
Au 31 décembre 2022	515.377.471,60	671.677.949,71

Le détail des autres actifs financiers au 31 décembre 2022 est le suivant:

Autres actifs financiers	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total
Autres participations (non consolidées)	1.171.820,00	1.779.044,28		2.950.864,28
Cautionnements	66.130,88			66.130,88
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	450.363.748,14	40.289.100,53	21.707.627,77	512.360.476,44
Total au 31 décembre 2022	451.601.699,02	42.068.144,81	21.707.627,77	515.377.471,60

Le détail des autres actifs financiers au 31 décembre 2021 était le suivant:

Autres actifs financiers	Nominal	Ajustement à la juste valeur	Produits acquis	Total
Autres participations (non consolidées)	1.171.820,00	1.779.044,28		2.950.864,28
Cautionnements	66.692,88			66.692,88
Titres à revenu fixe et comptes à terme > 3 mois	473.651.404,82	175.682.240,31	19.326.747,42	668.660.392,55
Total au 31 décembre 2021	474.889.917,70	177.461.284,59	19.326.747,42	671.677.949,71

Les autres actifs financiers concernent entre autres:

- Dépôts et placements non courants détenus pour couvrir certaines dettes non courantes. Ces placements non courants évoluent en fonction de la juste valeur des dettes concernées. Ils sont également soumis aux fluctuations des cours de change (EUR/USD). (voir également note 31 Opérations de financement alternatif).

Note 15

Stocks

La valeur comptable nette des stocks est comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Matières premières	202.650,11	128.441,00
Fournitures	280.081.836,41	265.088.535,96
En-cours de production	5.836.527,13	5.907.170,13
Produits finis	4.921.269,18	4.136.565,44
Stocks	291.042.282,83	275.260.712,53

Le Groupe Infrabel a établi des procédures qui prennent en compte, par moyen de réductions de valeur, l'obsolescence des stocks qui n'ont pas connu de rotation pendant une certaine période de temps.

La valeur nette comptable des stocks se compose de 321.093.104,30 € (2021 : 301.712.104,56 €) de stocks sur lesquels des réductions de valeur de 30.050.821,47 € (2021 : 26.451.392,03 €) ont été appliquées.

L'impact sur le résultat des réductions de valeur sur stocks est comme suit:

Réductions de valeur sur stocks - impact sur le résultat net	31/12/2022	31/12/2021
Réductions de valeur	3.599.429,44	580.701,61
Reprises de réductions de valeur	0,00	33.595,59
Impact sur le résultat net	3.599.429,44	547.106,02

Note 16

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à terme < 90 jours	12.091.231,12	9.865.769,16
Comptes bancaires	509.796.636,28	379.653.121,66
Autres équivalents de trésorerie	1.398,53	1.904,90
Trésorerie et équivalents de trésorerie	521.889.265,93	389.520.795,72

Les dépôts à court terme varient entre 1 jour et 3 mois en fonction des besoins en trésorerie du Groupe.

Au 31 décembre 2022, il y avait des dépôts à terme à moins de 90 jours pour 12.091.231,12 € (2021 : 9.865.769,16 €).

Au 31 décembre 2022, le Groupe disposait de 820.000.000,00 € (2021 : 261.342.611,07 €) en lignes de crédit confirmées mais non tirées.

Il n'existe pas de solde de trésorerie et équivalents de trésorerie qui n'est pas disponible (2021 : 17.010.000,00 €). Ceci concernait un 'collateral' déposé par une banque pour couvrir le risque contrepartie d'un swap.

L'exposition aux risques financiers est présentée dans la note 5.

Note 17

Actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente

En 2021, il a été décidé de classer 2 bâtiments situés à Bruxelles et appartenant à Infrabel, comme « détenus en vue de la vente » pour un montant de 170.000 €. Les éléments d'actifs sont disponibles pour la vente et le management considère que la vente sera réalisée dans l'année.

L'évaluation est conforme à IFRS 5.

Les mutations dans les immobilisations corporelles détenues en vue de la vente sont les suivantes :

	2022	2021
Au 1 janvier 2022	170.000,00	0,00
Transferts - actifs détenus en vue de la vente	0,00	170.000,00
Au 31 décembre 2022	170.000,00	170.000,00

Note 18

Capital et primes d'émission

Au cours de l'année 2022, il n'y a eu aucun changement dans le capital et les primes d'émission.

L'évolution du nombre d'actions qui représentent le capital, se résume de la façon suivante :

	Total nombre d'actions	Nombre d'actions A	Nombre d'actions B
Nombre d'actions au 1 janvier 2013	16.786.654	1.064.746	15.721.908
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	16.786.654	1.064.746	15.721.908
Split des actions au 1 janvier 2014	167.866.540	10.647.460	157.219.080
Emission d'actions suite à la scission partielle	42.433.200	42.059.950	373.250
Annulation des actions propres	-157.219.080		-157.219.080
Nombre d'actions au 31 décembre 2014	53.080.660	52.707.410	373.250
Nombre d'actions au 31 décembre 2022	53.080.660	52.707.410	373.250

Au 1 janvier 2013, la date de transition en IFRS pour le Groupe Infrabel, Infrabel avait émis en totalité 16.786.654 actions ordinaires avec droit de vote sans désignation de valeur nominale, dont 1.064.746 actions de catégorie A et 15.721.908 actions de catégorie B. Les actions catégorie A sont détenues par l'État, les actions de catégorie B sont détenues par des personnes autres que l'État.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé, avec date d'entrée en vigueur le 1 janvier 2014, de scinder les actions existantes par dix (10). Le capital est de ce fait représenté par 167.866.540 actions ordinaires.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, suite à la scission partielle de la SNCB fusionnée, d'augmenter le capital par émission de 42.059.950 actions de catégorie A et 373.250 actions de catégorie B. Suite à la scission partielle, Infrabel est devenu propriétaire de 157.219.080 actions propres. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013 a décidé d'une diminution de capital par annulation de ces actions propres.

Au 31 décembre 2022, le capital d'Infrabel est représenté par 53.080.600 actions ordinaires avec droit de vote sans désignation de valeur nominale, correspondant chacune à une valeur de $1/53.080.600^{\text{ième}}$ du capital social. Toutes les actions sont entièrement libérées.

L'évolution du capital et des primes d'émission est la suivante :

	Capital souscrit	Primes d'émission
Au 1er janvier 2013	1.355.061.500,00	299.317.752,80
Au 31 décembre 2013	1.355.061.500,00	299.317.752,80
Incorporation de plus-values de réévaluation	1.164.744.061,45	0,00
Augmentation de capital par émission d'actions	1.675.064.517,69	0,00
Diminution de capital par annulation des actions propres	-3.550.132.014,36	0,00
Annulation art. 355 transfert capital vers subsides en capital	337.842.326,89	0,00
Au 31 décembre 2014	982.580.391,67	299.317.752,80
Au 31 décembre 2022	982.580.391,67	299.317.752,80

Suite à la scission partielle et aux assemblées générales extraordinaires du 19 décembre 2013 et du 21 mai 2014, les mouvements de capital suivants sont devenus effectifs:

- Incorporation de plus-values de réévaluation pour un montant de 1.164.744.061,45 € sans émission de nouvelles actions, mais par augmentation de la valeur nominale des actions existantes;
- Augmentation de capital de 1.675.064.517,69 € par émission de 42.433.200 actions comme compensation de l'actif net acquis dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Diminution de capital de 3.550.132.014,36 € par annulation des actions propres obtenue dans la scission partielle de la SNCB fusionnée;
- Annulation du transfert de capital vers subsides en capital dans le cadre de l'art. 355 de la Loi du 20 juillet 2006 pour un montant de 337.842.326,89 € suite à la réforme du Groupe SNCB.

A la fin de l'année comptable, Infrabel ne détient pas d'actions propres.

Note 19

Dettes pour avantages au personnel

Suite à la restructuration du Groupe SNCB au 1^{er} janvier 2014 et à la constitution de HR Rail, les dettes pour avantages au personnel font partie des dettes IAS 19 du Groupe Infrabel. Le contrat entre HR Rail et Infrabel prévoit que HR Rail est l'employeur juridique du personnel, mais pas l'employeur économique. Ce contrat prévoit également que les dettes IAS 19 seront décentralisées et reprises dans le bilan du Groupe Infrabel.

19.1 Récapitulatif des dettes pour avantages au personnel

La dette pour les avantages au personnel reconnue à l'état de la situation financière s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dettes inscrites à l'état de la situation financière au titre:		
Avantages postérieurs à l'emploi	133.241.689,37	179.242.690,93
Autres avantages à long terme	94.675.744,66	87.000.551,30
Indemnités de cessation d'emploi	4.264.060,89	6.120.127,15
Total des dettes inscrites à l'état de la situation financière:	232.181.494,92	272.363.369,38
- dont courant	98.075.441,98	87.744.059,92
- dont non courant	134.106.052,94	184.619.309,46

19.2 Description des avantages au personnel

19.2.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les différents avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel sont les suivants:

Cotisation patronale à la Caisse de Solidarité Sociale

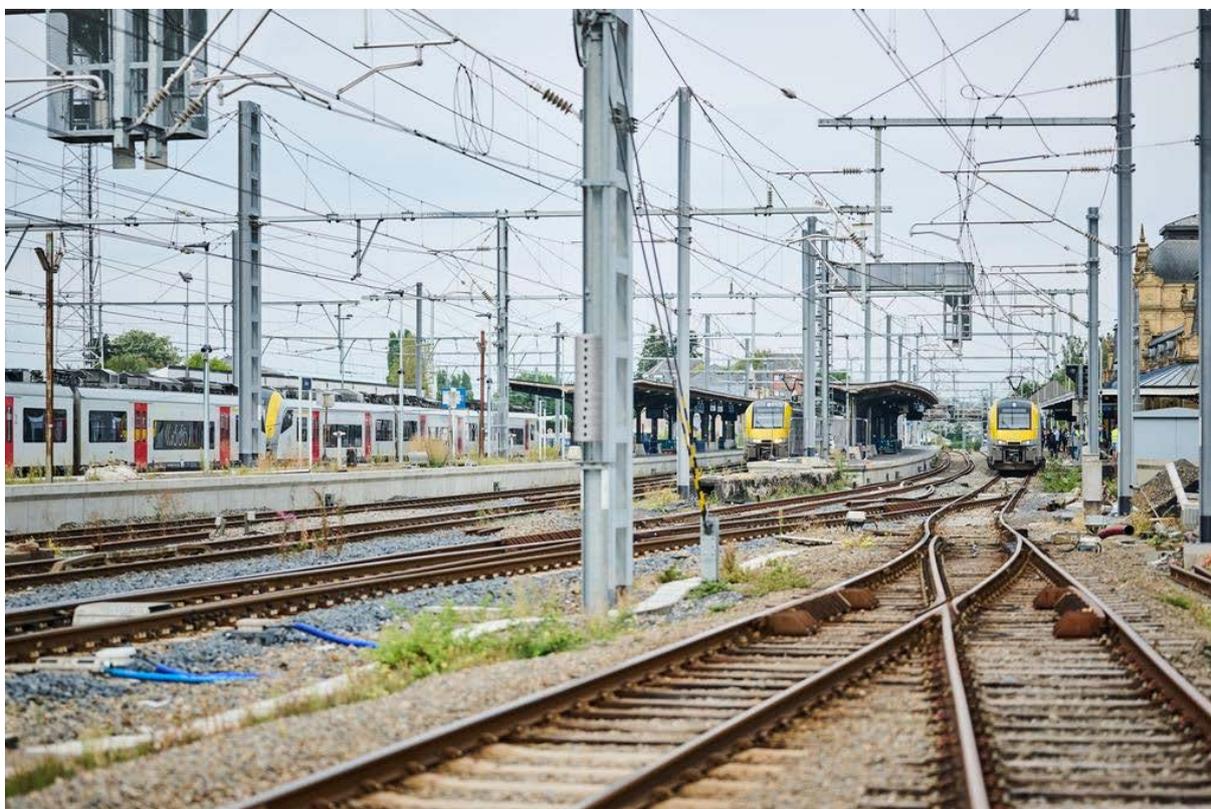
Les agents statutaires pensionnés, ainsi que leurs ayants droit (enfants et conjoint) et les ayants droit des agents décédés, sont couverts par la Caisse de Solidarité Sociale. Cette Caisse est partiellement financée par le Groupe qui verse une cotisation de 0,75% des pensions reçues.

Couverture hospitalisation

Les Chemins de fer belges financent des primes d'une assurance collective qui couvre les frais liés à une hospitalisation en chambre à deux lits. Cette couverture s'applique aux agents statutaires en activité de service ou aux agents statutaires pensionnés, ainsi qu'à leurs ayants droit (enfants, conjoint) affiliés au Fonds des Œuvres Sociales.

Prestations en cas d'accident du travail

Etant donné que le personnel statutaire ne bénéficie pas du système légal de couverture en cas d'accident du travail, un système propre au Groupe a été instauré. Ainsi, les membres du personnel et leurs ayants droit bénéficient d'indemnités en cas d'accident du travail, en ce compris les accidents survenant sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail, et les maladies professionnelles. Les indemnités comprennent des remboursements de soins médicaux, des rentes viagères dont le montant dépend du niveau d'incapacité de travail, et des rentes et indemnités aux ayants droit en cas de décès suite à un accident de travail.



Cotisation patronale au fonds syndical

Une nouvelle convention a été conclue en mars 2022 avec les syndicats. Suite à cette convention, il a été décidé que la prime de 10€ payée aux pensionnés affiliés à un syndicat ne serait plus versée, et ce avec effet rétroactif au 01/01/2022. La provision correspondante a été reprise et un coût des services passés a ainsi été reconnu.

Ces trois types d'avantages postérieurs à l'emploi sont du type «prestations définies» (defined benefit plan) et génèrent ainsi une dette d'avantages au personnel.

Plans de pension

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'État a repris les obligations assumées auparavant par le Groupe en matière de pensions du personnel statutaire. L'obligation du Groupe se limite désormais au versement de la cotisation patronale à l'État.

En ce qui concerne le personnel contractuel, un plan de pension du type « cotisations définies » est applicable pour un nombre limité de personnes (defined contribution plan). Ces plans de pension ne génèrent aucune dette associée aux avantages au personnel.

A l'exception de la couverture hospitalisation et des plans de pension du type « cotisations définies » qui sont assurés auprès d'une compagnie d'assurance, les avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préfinancés dans un véhicule de financement externe et n'ont donc aucun actif de couverture, ni de droits à remboursement.

19.2.2 Autres avantages à long terme

Les différents autres avantages à long terme accordés au personnel sont les suivants :

Primes d'ancienneté

Des décorations civiques sont versées au personnel après un certain nombre d'années de service.

Jours de congé liés à l'âge

Des jours de congé additionnels sont octroyés au personnel statutaire à 45 et 50 ans. Une dette correspondante est déterminée uniquement pour la population pour laquelle des prestations doivent être assurées.

Congé de disponibilité

Sous certaines conditions, des congés de disponibilité peuvent être accordés pour une période allant de un à trois ans. Une indemnité est versée aux agents concernés.

Jours de crédit

Les jours de crédit octroyés au personnel peuvent être reportés au-delà des 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément à la norme IAS 19 Revised, ils sont considérés comme autres avantages à long terme.

En 2020, suite à la crise COVID-19, le nombre maximum de jours de crédit pouvant être reportés a été temporairement augmenté à 42 au lieu de 35. Cette limite sera progressivement réduite pour atteindre à nouveau 35 jours en 2023.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.2.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les différentes indemnités de cessation d'emploi accordées au personnel sont les suivantes:

Interruption de carrière à temps partiel

Les membres du personnel statutaire pouvaient bénéficier de « préretraites » à temps partiel instaurées par différents systèmes. Ces systèmes s'appliquaient à certaines catégories de personnel (groupe fermé) et prévoyaient des allocations complémentaires compensant

partiellement la perte de temps de travail.

En date du 31/12/2022, il n'y a plus de bénéficiaires dans ce plan.

Système de temps partiel

Des systèmes de compensation en cas de temps partiel existent pour certaines catégories de personnel ne pouvant bénéficier du congé de préretraite. Il s'agit de régimes volontaires de travail à temps partiel, prévoyant une allocation complémentaire compensant partiellement la perte de temps de travail.

Selon IAS 19R, seules les indemnités octroyées aux personnes entrées dans les systèmes de temps partiel jusqu'en 2006 (date de modification des systèmes) sont considérées comme indemnités de cessation d'emploi.

Il n'y a pas d'actifs de couverture pour ces avantages, ni de droits à remboursement.

19.3 Description des avantages au personnel

Les montants reconnus à l'état de la situation financière pour l'ensemble des avantages accordés au personnel sont les suivants :

	31/12/2022				31/12/2021			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	133.241.689,37	94.675.744,66	4.264.060,89	232.181.494,92	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	133.241.689,37	94.675.744,66	4.264.060,89	232.181.494,92	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38
<i>Dont : Passifs nets comptabilisés</i>	133.241.689,37	94.675.744,66	4.264.060,89	232.181.494,92	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38
<i>Dont : Actifs nets comptabilisés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dont : Régimes non financés</i>	133.241.689,37	94.675.744,66	4.264.060,89	232.181.494,92	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38
<i>Dont : Régimes intégralement ou partiellement financés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les montants relatifs aux plans du type « prestations définies », reconnus à l'état du résultat global se décomposent, comme suit :

	31/12/2022				31/12/2021			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Charge enregistrée en résultat								
Coût des services rendus	4.390.492,58	37.682.670,53	0,00	42.073.163,11	4.740.721,67	29.701.311,04	0,00	34.442.032,71
Intérêt financier net (*)	1.876.656,72	60.014,28	25.881,96	1.962.552,96	884.388,60	18.211,32	2.701,44	905.301,36
Écarts actuariels (avantages à long terme et indemnités de cessation d'emploi)	0,00	-2.134.839,57	-1.396.657,20	-3.531.496,77	0,00	-779.607,87	-363.839,95	-1.143.447,82
Transferts	150.934,91	64.265,53	8.877,38	224.077,82	156.949,01	-48.797,81	2.366,85	110.518,05
Coût des services passés	-1.518.623,95	0,00	0,00	-1.518.623,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Charge totale enregistrée en résultat	4.899.460,26	35.672.110,77	-1.361.897,86	39.209.673,17	5.782.059,28	28.891.116,68	-358.771,66	34.314.404,30
<i>Dont :</i>								
<i>Comptabilisé en frais de services et biens divers</i>	3.022.803,54	35.612.096,49	-1.387.779,82	37.247.120,21	4.897.670,68	28.872.905,36	-361.473,10	33.409.102,94
<i>Comptabilisé en charges financières</i>	1.876.656,72	60.014,28	25.881,96	1.962.552,96	884.388,60	18.211,32	2.701,44	905.301,36
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (= produit)	-42.780.891,23	0,00	0,00	-42.780.891,23	-20.809.662,65	0,00	0,00	-20.809.662,65

Conformément à la norme IAS 19 Revised, les écarts actuariels relatifs aux avantages

postérieurs à l'emploi sont reconnus dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisés dans le résultat.

Le total des primes versées par le Groupe en 2022 dans le cadre des plans du type « cotisations définies » s'élève à 5.294.384,47 € (2021: 4.952.483,20 €).

Les mouvements de la valeur actuelle de l'obligation et de la juste valeur des actifs pendant la période peuvent être résumés comme suit :

Mouvement de la valeur actuelle de l'obligation :

	31/12/2022				31/12/2021			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation								
Au 1er janvier	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38	201.667.065,68	80.876.449,52	7.052.359,94	289.595.875,14
Coût des services rendus	4.390.492,58	37.682.670,53	0,00	42.073.163,11	4.740.721,67	29.701.311,04	0,00	34.442.032,71
Coût des services passés (modification de régime et réduction de régime)	-1.518.623,95	0,00	0,00	-1.518.623,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût financier	1.876.656,72	60.014,28	25.881,96	1.962.552,96	884.388,60	18.211,32	2.701,44	905.301,36
Ecart actuariels de la période	-42.780.891,23	-2.134.839,57	-1.396.657,20	-46.312.388,00	-20.809.662,65	-779.607,87	-363.839,95	-21.953.110,47
Prestations versées	-8.119.570,59	-27.996.917,41	-494.168,40	-36.610.656,40	-7.396.771,38	-22.767.014,90	-573.461,13	-30.737.247,41
Transferts	150.934,91	64.265,53	8.877,38	224.077,82	156.949,01	-48.797,81	2.366,85	110.518,05
Valeur actuelle de l'obligation au 31 décembre	133.241.689,37	94.675.744,66	4.264.060,89	232.181.494,92	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38

La répartition de la valeur actuelle de l'obligation, séparément pour la population active et la population inactive (pensionnés et ayants droit), est la suivante :

	31/12/2022				31/12/2021			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Valeur actuelle de l'obligation à la fin de la période								
Obligation relative au personnel actif	25.703.079,91	94.675.744,66	4.264.060,89	124.642.885,46	46.533.224,16	87.000.551,30	6.120.127,15	139.653.902,61
Obligation relative au personnel retraité ou aux inactifs (ayants droit, ...)	107.538.609,46	0,00	0,00	107.538.609,46	132.709.466,77	0,00	0,00	132.709.466,77
Total de l'obligation au 31 décembre	133.241.689,37	94.675.744,66	4.264.060,89	232.181.494,92	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38

Mouvement de la juste valeur des actifs du régime :

	31/12/2022				31/12/2021			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation	Total
Juste valeur des actifs du régime								
Cotisations effectuées/ prestations versées par l'employeur	8.119.570,59	27.996.917,41	494.168,40	36.610.656,40	7.396.771,38	22.767.014,90	573.461,13	30.737.247,41
Prestations versées	-8.119.570,59	-27.996.917,41	-494.168,40	-36.610.656,40	-7.396.771,38	-22.767.014,90	-573.461,13	-30.737.247,41
Au 31 décembre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La réconciliation à l'état de la situation financière se présente comme suit:

	31/12/2022				31/12/2021			
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	Total
Situation du régime								
Valeur actuelle de l'obligation au 1er janvier	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38	201.667.065,68	80.876.449,52	7.052.359,94	289.595.875,14
Total	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38	201.667.065,68	80.876.449,52	7.052.359,94	289.595.875,14
Passif / (actif) net à l'état de la situation financière								
Au 1er janvier	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38	201.667.065,68	80.876.449,52	7.052.359,94	289.595.875,14
Charge totale comptabilisée dans les états financiers	4.899.460,26	35.672.110,77	-1.361.897,86	39.209.673,17	5.782.059,28	28.891.116,68	-358.771,66	34.314.404,30
Ecart actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	-42.780.891,23	-	-	-42.780.891,23	-20.809.662,65	-	-	-20.809.662,65
Cotisations effectuées ou prestations versées directement par l'employeur	-8.119.570,59	-27.996.917,41	-494.168,40	-36.610.656,40	-7.396.771,38	-22.767.014,90	-573.461,13	-30.737.247,41
Au 31 décembre	133.241.689,37	94.675.744,66	4.264.060,89	232.181.494,92	179.242.690,93	87.000.551,30	6.120.127,15	272.363.369,38
Montant cumulé des gains et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	0,00	-	-	0,00	0,00	-	-	0,00

Pour l'année 2023, le Groupe estime que les cotisations et les prestations versées directement seront de 7,8 millions € (2022: 7,0 millions €) pour les avantages postérieurs à l'emploi, de 31,4 millions € (2022: 28,2 millions €) (en ce compris les jours de crédit) pour les avantages à long terme et de 0,5 million € (2022: 0,5 million €) pour les indemnités de cessation d'emploi.

19.4 Décomposition des écarts actuariels

Les écarts actuariels se décomposent comme suit :

	31/12/2022			Total	31/12/2021			Total
	Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi		Postérieurs à l'emploi	A long terme	Indemnités de cessation d'emploi	
Ecarts actuariels de la période								
Ecarts dus aux changements d'hypothèses financières	-62.559.543,34	-1.912.160,38	-942.323,50	-65.414.027,22	-19.895.156,52	-543.523,96	-191.023,08	-20.629.703,56
Ecarts dus aux changements d'hypothèses démographiques	-237.131,18	0,00	0,00	-237.131,18	112.458,41	0,00	0,00	112.458,41
Ecarts d'expérience	20.015.783,29	-222.679,19	-454.333,70	19.338.770,40	-1.026.964,54	-236.083,91	-172.816,87	-1.435.865,32
Total des écarts actuariels	-42.780.891,23	-2.134.839,57	-1.396.657,20	-46.312.388,00	-20.809.662,65	-779.607,87	-363.839,95	-21.953.110,47

19.5 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les dettes pour avantages au personnel sont calculées de façon actuarielle, sur base de la méthode des unités de crédit projetées. Les principaux paramètres (hypothèses financières et démographiques) utilisés pour le calcul de la dette sont résumés ci-dessous :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation		
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	3,80%	1,07%
Pour les autres avantages à long terme	0%-3,80%	0%-0,82%
Pour les indemnités de cessation d'emploi	3,66%	0%-0,44%
Taux de rendement attendu des actifs du régime	0,00%	0,00%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%
Tables de mortalité	MR et MR-1 (si nés après 1961)/FR	MR et MR-1 (si nés après 1961)/FR

Au 31 décembre, le taux d'actualisation appliqué pour actualiser les engagements est déterminé par référence au taux de marché à la date de clôture des obligations d'entreprises de première catégorie et de maturité comparable à celle des engagements (source: Bloomberg).

L'hypothèse d'augmentation des frais médicaux (inflation comprise) a été déterminée sur base du contrat en vigueur. Toutes les hypothèses reflètent la meilleure estimation du Groupe.

	31/12/2022	31/12/2021
Pour les avantages postérieurs à l'emploi	14,42	16,83
Pour les autres avantages à long terme (*)	10,90	12,74
Pour les indemnités de cessation d'emploi	6,33	7,70
Duration totale moyenne pondérée	14,05	16,39

(*) sans tenir compte de l'obligation relative aux jours de crédit

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les tables de mortalité officielles belges et sur l'expérience observée.

Les espérances de vie sont les suivantes:

	Personnel actif (espérance de vie à la retraite)	Inactifs
Hommes	22,3	13,5
Femmes	23,1	10,3

Analyse de sensibilité

	Effet sur la valeur actuelle de l'obligation au 31/12/2022	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5%)		
Avantages postérieurs à l'emploi	-8.919.451,35	9.612.234,31
Autres avantages à long terme	-264.166,54	279.753,26
Indemnités de cessation d'emploi	-127.868,19	132.468,34
Evolution des coûts médicaux (variation de 1%)	4.181.479,44	-3.376.867,17
Mortalité (variation de l'espérance de vie de 1 an)	9.618.975,57	-

Note 20

Provisions

Les mouvements des provisions de l'année 2022 se synthétisent comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 janvier 2022	35.506.570,77	31.303.626,30	0,00	1.121.771,88	67.931.968,95
<u>Dont</u>					
Non courant	2.288.503,41	26.214.080,93	0,00	1.059.760,43	29.562.344,77
Courant	33.218.067,36	5.089.545,37	0,00	62.011,45	38.369.624,18
<u>Comptabilisé dans le résultat global:</u>					
Dotations de l'exercice	1.126.794,88	302.933,25	0,00	40.505,11	1.470.233,24
Utilisations de l'exercice (-)	-6.825.313,82	-2.490.778,50	0,00	-10.000,00	-9.326.092,32
Reprises de l'exercice (-)	-6.093.853,93	-2.636.473,61	0,00	0,00	-8.730.327,54
Charges financières	-85.414,69	21.711,92	0,00	0,00	-63.702,77
Effet de changement de taux d'intérêts	1.293.587,19	-1.375.019,16	0,00	0,00	-81.431,97
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	16.910,39	16.910,39
Au 31 décembre 2022	24.922.370,40	25.126.000,20	0,00	1.169.187,38	51.217.557,98
<u>Dont</u>					
Non courant	1.299.719,44	10.976.398,59	0,00	1.106.770,82	13.382.888,85
Courant	23.622.650,96	14.149.601,61	0,00	62.416,56	37.834.669,13

Le détail des provisions de l'année 2021 se synthétisait comme suit:

	Litiges juridiques	Assainissement	Restructuration	Autres	Total
Au 1 janvier 2021	39.532.131,55	30.912.634,59	0,00	3.396.118,78	73.840.884,92
<u>Dont</u>					
Non courant	167.204,11	22.590.733,20	0,00	987.972,07	23.745.909,38
Courant	39.364.927,44	8.321.901,39	0,00	2.408.146,71	50.094.975,54
<u>Comptabilisé dans le résultat global:</u>					
Dotations de l'exercice	11.791.930,61	3.711.815,61	0,00	45.266,27	15.549.012,49
Utilisations de l'exercice (-)	-9.119.852,34	-635.721,00	0,00	-40.000,00	-9.795.573,34
Reprises de l'exercice (-)	-6.867.681,89	-1.773.646,18	0,00	-2.279.613,17	-10.920.941,24
Charges financières	-104.348,66	-111.478,87	0,00	0,00	-215.827,53
Effet de changement de taux d'intérêts	274.391,40	-799.977,85	0,00	0,00	-525.586,45
Au 31 décembre 2021	35.506.570,67	31.303.626,30	0,00	1.121.771,88	67.931.968,85
<u>Dont</u>					
Non courant	2.288.503,41	26.214.080,93	0,00	1.059.760,43	29.562.344,77
Courant	33.218.067,26	5.089.545,37	0,00	62.011,45	38.369.624,08

Litiges juridiques

La provision pour litiges juridiques correspond à la valeur actuelle de la meilleure estimation des sorties de ressources en raison de litiges juridiques, et dont la survenance est probable (probabilité > 50%).

Les passifs éventuels qui représentent les litiges juridiques contre le Groupe pour lesquels la probabilité de sortie de ressources est faible, sont renseignés à la note 30.

Pour ne pas compromettre la position du Groupe Infrabel dans la négociation avec les autres parties sur la cause de la provision, le passif éventuel ou l'actif éventuel, les sorties futures ou attendues et leur timing ne sont pas mentionnées.

Assainissement du sol

La provision pour assainissement du sol représente la valeur actuelle du coût estimé des travaux à effectuer en ce qui concerne les obligations légales et implicites de dépollution des terrains.

La variation de la provision pour la pollution historique du sol est la conséquence de nouvelles pollutions constatées, d'utilisations de ces provisions et d'adaptations des estimations en raison, par exemple, de meilleures méthodes de mesures de la pollution.

Autres

Les autres provisions contiennent principalement des provisions pour risques et charges exceptionnels.



Note 21

Dettes financières

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêt conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque d'intérêt, au risque de change et de liquidité, nous nous référons à la note 5.

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2022 se résument comme suit:

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Commercial paper & collateral reçu	Passifs locatifs	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1 janvier 2022	0,00	943.469.930,97	0,00	653.489.667,39	1.600.045.141,10	3.197.004.739,46	59.275.728,22	3.256.280.467,68
Nouvelles dettes	0,00	0,00	0,00	28.971.519,69	85.000.000,00	113.971.519,69		113.971.519,69
Remboursements des dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Intérêts capitalisés	0,00	469.417,78	0,00	0,00	31.839.242,03	32.308.659,81		32.308.659,81
Transferts - non courant à courant	0,00	-169.981.815,80	0,00	-22.436.484,21	-7.969.737,55	-200.388.037,56		-200.388.037,56
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	3.262.536,32	-23.170,49	3.239.365,83	-163.503,01	3.075.862,82
Ecarts de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00	36.842.265,04	36.842.265,04		36.842.265,04
Ajustements à la juste valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	-219.702.992,22	-219.702.992,22		-219.702.992,22
Au 31 décembre 2022	0,00	773.957.532,95	0,00	663.287.239,19	1.526.030.747,91	2.963.275.520,05	59.112.225,21	3.022.387.745,26

Le Groupe Infrabel a les dettes financières suivantes à long terme:

- Les emprunts obligataires non convertibles dans le cadre du programme EMTN pour un montant de 773.957.532,95 millions €. Deux emprunts obligataires non courants qui viennent à échéance dans l'année ont été reclassés comme emprunts obligataires courants pour un montant de 169.981.815,80 €;
- Les passifs locatifs, parmi lesquels les obligations financières en ce qui concerne le PPP de la liaison du Liefkenshoek, pour un montant de 663.287.239,19 €. Le nouveau passif locatif de 28.971.519,69 € concerne le nouveau contrat de location avec la SNCB (voir notes 29 et 32 pour plus d'informations);

- Les autres dettes financières pour un montant de 1.526.030.747,91 € comprennent entre autres les dettes en rapport aux contrats 'concession and concession back' sur certaines lignes TGV (voir note 31 pour plus d'informations), 9 emprunts auprès de l'Agence Fédérale de la Dette, parmi lesquels l'emprunt pour le préfinancement de l'achèvement des travaux RER en Wallonie, et un placement privé. En 2022, deux nouveaux emprunts ont été contractés auprès de l'Agence Fédérale de la Dette avec échéances le 15/02/2052 (65.000.000,00 €) et le 23/02/2052 (20.000.000,00 €) pour le refinancement de deux commercial papers qui venaient à échéance dans le premier trimestre de 2022. La forte diminution des ajustements à la juste valeur de ces emprunts de 219.702.992,22 € est due à une forte hausse des taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers dérivés et les placements liés à ces dettes financières, nous nous référons aux notes 13 et 14.

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2022 se ventilent comme suit :

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Commercial paper & collateral reçu	Passifs locatifs	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1 janvier 2022	0,00	0,00	102.010.000,00	21.258.088,58	7.969.737,55	131.237.826,13	0,00	131.237.826,13
Nouvelles dettes	0,00	0,00	23.680.000,00	5.810.554,12	0,00	29.490.554,12		29.490.554,12
Remboursements des dettes	0,00	0,00	-125.690.000,00	-25.211.065,55	-7.969.737,55	-158.870.803,10		-158.870.803,10
Transferts - non courant à courant	0,00	169.981.815,80	0,00	22.436.484,21	7.969.737,55	200.388.037,56		200.388.037,56
Autres mouvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.971.368,62	3.971.368,62
Au 31 décembre 2022	0,00	169.981.815,80	0,00	24.294.061,36	7.969.737,55	202.245.614,71	3.971.368,62	206.216.983,33

Le Groupe Infrabel a les dettes financières suivantes à court terme:

- Les emprunts obligataires de 169.981.815,80 € concernent deux emprunts obligataires non courants qui ont été reclassés comme emprunts obligataires courants (un emprunt de 79.985.312,26 € avec échéance le 04/05/2023 et un emprunt de 89.996.503,54 € avec échéance le 25/05/2023);
- Deux commercial papers pour un montant de 85.000.000,00 € venaient à échéance dans le premier trimestre et ont été refinancés par deux emprunts financiers non courants. Des banques avaient déposé trois collaterals pour un montant total de 15.380.000,00 € qui, au 31 décembre 2022, avaient tous été remboursés (17.010.000,00 € le 1^{er} janvier 2022);
- Les passifs locatifs courants pour un montant de 24.294.061,36 €. Le nouveau passif locatif de 5.810.554,12 € concerne entre autre la partie non courante d'un nouveau contrat de location avec la SNCB (voir notes 29 et 32 pour plus d'informations);
- Les autres dettes financières pour la partie courante de l'emprunt auprès de l'Agence Fédérale de la Dette pour l'achèvement des travaux RER en Wallonie pour un montant de 7.969.737,55 €.

Les dettes financières non courantes au 31 décembre 2021 se ventilaient comme suit:

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Commercial paper & collateral reçu	Passifs locatifs	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1 janvier 2021	0,00	1.223.171.369,58	0,00	665.129.793,16	854.243.545,57	2.742.544.708,31	54.365.407,20	2.796.910.115,51
Nouvelles dettes	0,00	0,00	0,00	12.415.967,47	425.000.000,00	437.415.967,47		437.415.967,47
Remboursements des dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-6.162,76	-6.162,76		-6.162,76
Intérêts capitalisés	0,00	451.212,77	0,00	0,00	27.682.870,79	28.134.083,56		28.134.083,56
Transferts - non courant à courant	0,00	0,00	0,00	-20.053.702,15	-7.969.737,55	-28.023.439,70		-28.023.439,70
Autres mouvements	0,00	-280.152.651,38	0,00	-4.002.391,09	280.152.651,38	-4.002.391,09	4.910.321,02	907.929,93
Ecart de conversion	0,00	0,00	0,00	0,00	43.299.901,13	43.299.901,13		43.299.901,13
Ajustements à la juste valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	-22.357.927,46	-22.357.927,46		-22.357.927,46
Au 31 décembre 2021	0,00	943.469.930,97	0,00	653.489.667,39	1.600.045.141,10	3.197.004.739,46	59.275.728,22	3.256.280.467,68

Les dettes financières courantes au 31 décembre 2021 se ventilaient comme suit:

	Emprunts bancaires	Emprunts obligataires	Commercial paper & collateral reçu	Passifs locatifs	Autres dettes financières	Total	Charges à imputer	Total
Au 1 janvier 2021	110.000.000,00	227.969.737,55	44.400.000,00	22.170.966,77	160.000.000,00	564.540.704,32	0,00	564.540.704,32
Nouvelles dettes	0,00	0,00	112.270.000,00	0,00	0,00	112.270.000,00		112.270.000,00
Remboursements des dettes	-110.000.000,00	-220.000.000,00	-54.660.000,00	-20.966.580,34	-167.969.737,55	-573.596.317,89		-573.596.317,89
Transferts - non courant à courant	0,00	0,00	0,00	20.053.702,15	7.969.737,55	28.023.439,70		28.023.439,70
Autres mouvements	0,00	-7.969.737,55	0,00	0,00	7.969.737,55	0,00	0,00	0,00
Au 31 décembre 2021	0,00	0,00	102.010.000,00	21.258.088,58	7.969.737,55	131.237.826,13	0,00	131.237.826,13

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2022 sont:

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		
			1 - 2 ans	499.090.788,78	514.583.296,38
			2 - 5 ans	74.866.744,17	76.996.382,06
		Fixe	> 5 ans	100.000.000,00	102.318.057,53
			< 1 an	169.981.815,80	173.953.184,42
		> 5 ans	100.000.000,00	102.612.145,21	
Total emprunts obligataires				943.939.348,75	970.463.065,60
Passifs locatifs	EUR	Fixe	< 1 an	24.294.061,36	24.294.061,36
			1 - 2 ans	22.818.908,66	22.818.908,66
			2 - 5 ans	57.347.046,46	57.347.046,46
			> 5 ans	583.121.284,07	583.121.284,07
Total passifs locatifs				687.581.300,55	687.581.300,55
Autres dettes financières	EUR	Fixe	< 1 an	7.969.737,55	7.969.737,55
			1 - 2 ans	4.500.000,00	4.500.910,00
			2 - 5 ans	10.500.000,00	10.506.203,34
			> 5 ans	742.744.408,80	744.357.417,52
		Variable	2 - 5 ans	57.000.000,00	57.008.999,67
	USD		Vast	> 5 ans	634.447.190,03
Total autres dettes financières					1.457.161.336,38
Total dettes financières				3.165.521.134,76	3.228.604.728,59

Les caractéristiques des dettes financières au 31 décembre 2021 sont:

Caractéristiques des dettes financières	Devise	Coupon	Echéance finale	Nominal (EUR)	Valeur comptable (EUR)
Emprunts bancaires	EUR	Variable	< 1 an	0,00	0,00
			1 - 2 ans	0,00	0,00
			2 - 5 ans	0,00	0,00
Total emprunts bancaires				0,00	0,00
Emprunts obligataires	EUR	Zéro coupon	< 1 an		
			> 5 ans	843.469.930,97	867.367.108,83
		Variable	< 1 an		
> 5 ans	100.000.000,00		102.612.145,21		
Total emprunts obligataires				943.469.930,97	969.979.254,04
Passifs locatifs	EUR	Fixe	< 1 an	21.258.088,58	21.258.088,58
			1 - 2 ans	19.819.817,66	19.819.817,66
			2 - 5 ans	51.881.215,01	51.881.215,01
			> 5 ans	581.788.634,82	581.788.634,82
Total passifs locatifs				674.747.756,07	674.747.756,07
Autres dettes financières	EUR	Fixe	< 1 an	109.979.737,55	109.979.737,55
			2 - 5 ans	12.000.000,00	12.004.973,50
			> 5 ans	725.737.316,84	727.360.651,30
	USD		Fixe	> 5 ans	565.765.682,96
Total autres dettes financières					1.413.482.737,35
Total dettes financières				3.031.700.424,39	3.387.518.293,75

La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale s'explique par les ajustements à la juste valeur et les charges à imputer.

Note 22

Dettes commerciales et autres dettes

Non courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2022	31/12/2021
Autres dettes	367.832.334,22	352.226.475,80
Produits à reporter	199.359.257,77	107.737.270,68
Dettes commerciales et autres dettes	567.191.592,01	459.963.746,48

Courantes

Dettes commerciales et autres dettes	31/12/2022	31/12/2021
Dettes commerciales	618.316.189,35	576.592.219,63
Impôts et autres taxes	9.244.760,13	632.257,05
Dettes sociales	12.883.359,73	12.240.818,49
Autres dettes	66.951.058,52	50.418.241,66
Charges à imputer	1.586.774,37	1.077.407,68
Produits à reporter	13.736.462,41	19.047.071,13
Dettes commerciales et autres dettes	722.718.604,51	660.008.015,64
Total dettes commerciales et autres dettes	1.289.910.196,52	1.119.971.762,12

Les autres dettes non courantes et courantes sont constituées de l'obligation contractuelle vis-à-vis du partenaire privé dans le PPP Diabolo de la contribution annuelle de 9 millions € (indexable) pendant la durée du PPP (voir aussi note 32 Partenariats Public-Privé).

Les produits reportés non courants et courants comprennent les produits reportés liés aux créances sur l'État belge.

Les dettes commerciales sont libres d'intérêts et sont payées dans un délai de 30 jours à l'exception des dettes commerciales liées aux marchés de travaux. Les autres dettes sont également libres d'intérêts.

Note 23

Subsides

23.1 Subsides en capital

Les mouvements de l'année se synthétisent comme suit:

	31/12/2022	31/12/2021
Au 1 janvier 2022	17.293.985.819,30	16.780.894.514,18
Nouveaux subsides	1.155.339.291,32	1.219.801.087,79
Transferts - subsides vers le compte de résultat	-730.916.432,46	-706.505.269,80
Ventes	-2.593.926,89	-204.512,87
Au 31 décembre 2022	17.715.814.751,27	17.293.985.819,30
Dont		
Non courant	17.010.884.208,97	16.591.835.094,73
Courant	704.930.542,30	702.150.724,57

Les subsides en capital, obtenus dans le cadre des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, sont présentés au passif du bilan et sont imputés au résultat d'exploitation au même rythme que les amortissements des immobilisations pour lesquelles ils ont été obtenus. Les subsides en capital pour 2022 s'élèvent à 1.155.339.291,32 € (2021: 1.219.801.087,79 €).

Le Groupe Infrabel reçoit la plupart de ses subsides en capital du gouvernement fédéral via la subvention de base 821.486.000,00 € (2021: 842.243.000,00 €). Toutefois, un transfert des subsides en capital vers les subsides d'exploitation de 20.000.000,00 € (2021: 28.500.000,00 €) a été autorisé par l'État en 2022. Des subsides en capital supplémentaires ont également été accordés en 2022 dans le cadre du plan Belge de relance et de transition (44.000.000,00 €) et de la transition énergétique d'Infrabel (1.855.000,00 €).

En outre, il existe des subsides en capital supplémentaires relatifs au financement complémentaire du RER et des infrastructures prioritaires pour 173.856.000,00 € (2021: 197.914.000,00 €) et du Plan de Relance et de Résilience pour 74.567.514,10 € (2021: 67.050.000,00 €).

Le Groupe Infrabel reçoit également des subsides en capital de la part d'autres autorités, comme la Région flamande pour le cofinancement des projets d'infrastructure ferroviaire prioritaires flamands dans le cadre du Plan Stratégique Pluriannuel d'Investissement, l'Union européenne, les provinces, les communes, etc. En 2022, ce montant s'élevait à 59.574.777,22 € (2021: 66.094.087,79 €).

23.2 Subsidés d'exploitation

Les subsides d'exploitation sont portés à l'état du résultat réalisé sous la rubrique des produits d'exploitation avant subsides en capital. Les subsides d'exploitation s'élèvent à 485.288.136,72 € en 2022 (2021: 505.758.630,83 €).

Les subsides d'exploitation comprennent la subvention de base accordée par l'État, qui s'élève en 2022 à 43.393.000,00 € (2021: 51.366.000,00 €). Un transfert des subsides en capital vers les subsides d'exploitation de 20.000.000,00 € (2021: 28.500.000,00 €) a été autorisé par l'État.

En outre, le Groupe Infrabel a reçu en 2022 un montant de 356.429.000,00 € (2021: 341.623.000,00 €) à titre de compensation pour la diminution du chiffre d'affaires causée par la révision du calcul de la redevance d'infrastructure.

Le Groupe Infrabel a également acté des subsides d'exploitation de 21.009.735,00 € pour couvrir l'augmentation des charges énergétiques et salariales due à la forte inflation. Voir aussi note 3.1 Guerre en Ukraine pour plus d'informations concernant la dotation supplémentaire de l'État.

Le Groupe Infrabel a reçu 16.071.300,96 € (2021: 15.068.266,45 €) pour la contribution annuelle à l'exploitant du tunnel Diabolo et pour l'entretien de la liaison ferroviaire Liefkenshoek.

En 2022, le Groupe Infrabel a également comptabilisé des subsides d'exploitation de 11.227.925,98 € pour couvrir la mesure de réduction de la redevance d'infrastructure pour le fret ferroviaire afin de soutenir le modal shift (1/1/2022 → 31/12/2025).

En outre, 11.337.000,00 € ont été reçus dans le cadre du renforcement des fonds d'exploitation pour l'entretien du réseau et 3.210.000,00 € dans le cadre de la sécurité et de la sûreté.

Pour compenser l'impact de la crise corona en 2022, le Groupe Infrabel a reçu des subsides d'exploitation supplémentaires pour un montant total de 1.250.000,00 € (2021 : 39.900.000,00 €). Voir également la note 3.3 Covid-19 pour plus d'informations concernant la dotation supplémentaire de l'État.

Il y avait également quelques autres éléments moins importants pour un montant de 1.360.174,23 (2021: 365.364,38 €).

23.3 Subsidés d'intérêts

Les subsidés d'intérêts obtenus dans le cadre d'emprunts sont comptabilisés en déduction des charges financières. L'impact des subsidés d'intérêts sur les charges financières au 31 décembre 2022 s'élève à -41.135.001,75 € (2021: -41.242.973,81 €).

Le Groupe Infrabel a obtenu des subsidés d'intérêts du Gouvernement fédéral dans le cadre du PPP Liefkenshoek Rail Link et pour le financement des halls de montage à Bascoup, de la Région wallonne pour le préfinancement des coûts liés à l'achèvement des travaux du RER en Wallonie et pour le préfinancement des travaux sur l'Axe 3, et de la Région flamande pour le préfinancement des travaux du Port de Zeebrugge et des travaux liés au projet Spartacus.

Note 24

Variations des dettes provenant d'activités de financement

	2021 .12	Flux de trésorerie		Ecart de conversion	Intérêts capitalisés	Mouvements non-cash		Transferts	Autres mouvements non-cash	2022.12
		Remboursement	Nouveau			Charges à imputer	Ajustement à la juste valeur			
Emprunts obligataires	943.469.930,97	0,00	0,00	0,00	469.417,78	0,00	0,00	-169.981.815,80	0,00	773.957.532,95
Passifs locatifs	653.489.667,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22.436.484,21	32.234.056,01	663.287.239,19
Autres dettes financières	1.600.045.141,10	0,00	85.000.000,00	36.842.265,04	31.839.242,03	0,00	-219.702.992,22	-7.969.737,55	-23.170,49	1.526.030.747,91
Charges à imputer - charges financières	59.275.728,22	0,00	0,00	0,00	0,00	-163.503,01	0,00	0,00	0,00	59.112.225,21
Dettes financières non courantes	3.256.280.467,68	0,00	85.000.000,00	36.842.265,04	32.308.659,81	-163.503,01	-219.702.992,22	-200.388.037,56	32.210.885,52	3.022.387.745,26
Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169.981.815,80	0,00	169.981.815,80
Commercial paper & collateral reçu	102.010.000,00	-125.690.000,00	23.680.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passifs locatifs	21.258.088,58	-25.211.065,55	3.432.969,41	0,00	0,00	0,00	0,00	22.436.484,21	2.377.584,71	24.294.061,36
Autres dettes financières	7.969.737,55	-7.969.737,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7.969.737,55	0,00	7.969.737,55
Charges à imputer - charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.971.368,62	0,00	0,00	0,00	3.971.368,62
Dettes financières courantes	131.237.826,13	-158.870.803,10	27.112.969,41	0,00	-	0,00	0,00	200.388.037,56	2.377.584,71	206.216.983,33
Total des dettes financières	3.387.518.293,81	-158.870.803,10	112.112.969,41	36.842.265,04	32.308.659,81	-163.503,01	-219.702.992,22	0,00	34.588.470,23	3.228.604.728,59
Subsides en capital			1.155.339.291,32							
Subsides en intérêts			45.460.837,87							
Intérêts payés		-86.210.638,05								
Instruments financiers dérivés - dettes non courantes	103.040.872,99	-8.732.867,53	-	-11.969.493,65	2.021.240,36	-2.008.456,54	-45.054.277,04	-	-	37.297.018,59
Instruments financiers dérivés - dettes courantes	0,00	0,00	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Instruments financiers dérivés - créances non courantes	14.131.547,22	-	-	-	-	-1.138.451,87	-12.993.095,35	-	-	0,00
Instruments financiers dérivés - créances courantes	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00

Note 25

Produits et charges d'exploitation

25.1 Produits d'exploitation

25.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous décrit la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe:

	31/12/2022	31/12/2021
Type de biens ou services		
Redevance infrastructure	427.754.896,73	386.235.211,73
Fourniture d'énergie	216.850.111,56	149.902.508,46
Prestations informatiques et télécommunication	37.902.727,46	28.428.408,41
Prestations d'études et d'assistance (hors ICT)	37.949.182,38	52.742.993,05
Gestion du patrimoine	8.161.387,65	5.653.874,74
Divers	42.393.623,77	27.271.053,37
Total chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	771.011.929,55	650.234.049,76

La forte augmentation de la fourniture d'énergie est due à l'augmentation du prix de marché de l'électricité ainsi que de la reprise presque complète du trafic international de passagers. Nous nous référons à la note 3.1 Guerre en Ukraine.

	31/12/2022	31/12/2021
Calendrier de reconnaissance du chiffre d'affaires		
Biens transférés à un moment précis	42.393.623,77	27.271.053,37
Services transférés progressivement	728.618.305,78	622.962.996,39
Total chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés de contrats conclus	771.011.929,55	650.234.049,76

Le montant de chiffre d'affaires qui sera comptabilisé au cours des périodes suivantes lorsque les obligations contractuelles sont exécutées, peut être détaillé comme suit:

	Valeur comptable 31/12/2022	Réalizations attendues des passifs sur contrats		
		2023	2024	2025 et plus tard
Passifs sur contrats	138.846.638,15	97.888.712,24	1.884.965,43	39.072.960,48

Voir également la note 12 pour plus d'informations sur les actifs et passifs sur contrats.

25.1.2 Production immobilisée

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	33.427.119,22	21.130.490,58
Immobilisations corporelles	447.299.814,04	472.634.921,29
Production immobilisée	480.726.933,26	493.765.411,87

Le Groupe dispose de ressources propres, qu'il peut éventuellement utiliser pour réaliser, dans le cadre de ses activités économiques, des immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, investissements réalisés au moyen de ressources internes, sont appelés la "production immobilisée". Les charges relatives à ces travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés au bilan.

Infrabel a choisi de ne pas déduire cette utilisation de ressources propres des coûts d'exploitation, mais de la présenter en tant que produit d'exploitation, car il s'agit d'un élément important du fonctionnement opérationnel du Groupe.

25.1.3 Autres produits d'exploitation

	31/12/2022	31/12/2021
Plus-values sur cessions d'actifs courants et non courants	1.463.000,72	1.312.640,61
Indemnités de dommages reçues de tiers	6.465.021,17	4.926.886,99
Autres produits d'exploitation	18.577.338,64	20.733.747,64
Autres produits d'exploitation	26.505.360,53	26.973.275,24

Un autre produit d'exploitation de 4,3 millions € (2021: 14,1 millions €) a été acté pour le montant des autres charges d'exploitation suite aux inondations de juillet 2021. Voir également la note 3.2 Inondations.

25.2 Charges d'exploitation

25.2.1 Services et biens divers

	31/12/2022	31/12/2021
Frais de personnel	789.838.658,52	742.215.077,70
Fourniture d'énergie et autres fournitures	212.143.172,08	125.894.223,68
Entretien et réparations	152.446.818,00	152.575.081,42
Loyers et charges locatives	45.340.576,54	48.363.292,27
Frais liés à l'exploitation	35.712.740,79	34.615.076,49
Autres frais opérationnels	187.590.136,72	198.739.290,74
Services et biens divers	1.423.072.102,65	1.302.402.042,30

Les frais de personnel concernent les montants facturés par HR Rail pour la mise à disposition du personnel au Groupe ainsi que les charges, à l'exception des charges financières, liées aux provisions IAS 19.

En 2022, HR Rail a mis à disposition du Groupe un nombre moyen de 9.377,5 ETP (2021: 9.555,8 ETP).

La forte augmentation de la fourniture d'énergie est due à l'augmentation du prix de marché de l'électricité ainsi que de la reprise presque complète du trafic international de passagers. Nous nous référons à la note 3.1 Guerre en Ukraine.

25.2.2 Autres charges d'exploitation

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	-16.665.067,38	-3.363.415,64
Réductions de valeur	4.465.940,85	-3.528.820,03
Moins-values sur cessions d'actifs courants et non courants	283.723,68	299.153,06
Autres charges d'exploitation	8.498.234,42	14.429.465,68
Autres charges d'exploitation	-3.417.168,43	7.836.383,07

La reprise des provisions pour risques et charges est principalement due aux reprises et utilisations des provisions juridiques et des assainissements.

Les réductions de valeur concernent principalement les réductions de valeur sur des stocks à faible rotation.

Une autre charge d'exploitation de 4,3 millions € a été actée suite aux inondations de juillet 2021. Voir également la note 3.2 Inondations.

Note 26

Frais de personnel

26.1 Frais de personnel

	31/12/2022	31/12/2021
Salaires, rémunérations et autres avantages à court terme	51.545.630,33	48.565.216,39
Cotisations patronales d'assurances sociales	12.325.208,82	11.695.924,26
Primes patronales pour assurances extra-légales	2.657.162,12	2.550.041,22
Autres frais de personnel	191.966,10	139.918,93
Frais de personnel	66.719.967,37	62.951.100,80

Comme le personnel complet d'Infrabel est mis à disposition par HR Rail à Infrabel, les charges liées au personnel d'Infrabel ne se trouvent pas dans cette rubrique, mais dans la rubrique 25.2.1 Services et biens divers.

26.2 Effectif du personnel

	31/12/2022	31/12/2021
Ouvriers	16	20
Employés	720	695
Effectif moyen du personnel (en ETP)	736	715
Nombre moyen des intérimaires (en ETP)	0	0

Note 27

Produits et charges financiers

27.1 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes	249.964,80	168.479,51
Produits d'intérêt	38.893.847,35	36.066.081,86
sur Actifs financiers au coût amorti	5.936.719,18	6.196.096,31
sur Passifs financiers au coût amorti	0,00	390.085,79
sur Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	30.225.462,26	27.018.012,51
sur Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1.823.867,27	2.059.915,37
sur Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	907.798,64	401.971,88
Ajustement à la juste valeur	267.066.431,65	78.410.713,96
des Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	0,00	3.114.903,35
des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat	198.289.286,72	42.693.379,46
des Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0,00	13.626.272,92
des Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	68.777.144,93	18.976.158,23
Plus-value sur réalisation d'actifs courants	5.336,20	0,00
Gains de change	1.902.735,51	252.082,22
Ecart de conversion	69.208,74	720.988,03
Autres produits financiers	8.719.877,34	157.186,37
Produits financiers	316.907.401,59	115.775.531,95

La forte augmentation des produits financiers est principalement due à la forte hausse des ajustements à la juste valeur résultant de l'impact positif de l'augmentation des taux d'intérêt sur la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur et de certains instruments financiers dérivés. Voir également la note 3.1 Guerre en Ukraine.

27.2 Charges financières

Charges financières	31/12/2022	31/12/2021
Charges d'intérêt sur:		
Passifs locatifs	100.541,24	115.916,41
Dettes pour avantages au personnel	1.962.552,96	905.301,36
Provisions	-63.702,77	-215.827,53
Autres dettes financières	79.762.482,99	79.803.984,12
<i>sur Passifs financiers au coût amorti</i>	<i>37.437.376,47</i>	<i>37.319.343,84</i>
<i>sur Actifs financiers au coût amorti</i>	<i>12.712,59</i>	<i>51.693,27</i>
<i>sur Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat</i>	<i>35.629.000,66</i>	<i>31.532.742,30</i>
<i>sur Passifs financiers à la juste valeur par le résultat</i>	<i>6.683.393,27</i>	<i>10.900.204,71</i>
Ajustement à la juste valeur	223.081.866,63	59.189.240,33
<i>des Actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat</i>	<i>135.393.139,78</i>	<i>47.901.475,60</i>
<i>des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat</i>	<i>50.972.763,63</i>	<i>0,00</i>
<i>des Actifs financiers à la juste valeur par le résultat</i>	<i>36.715.963,22</i>	<i>11.287.764,73</i>
<i>des Passifs financiers à la juste valeur par le résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Pertes de change	280.055,45	126.997,99
Ecarts de conversion	4.658.747,37	3.891.112,12
Autres charges financières	575.110,94	1.777.181,67
Charges financières	310.357.654,81	145.593.906,47

La forte augmentation des charges financières est principalement due à la forte hausse des ajustements à la juste valeur résultant de l'impact négatif de l'augmentation des taux d'intérêt sur la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur et de certains instruments financiers dérivés. Voir également la note 3.1 Guerre en Ukraine.

Note 28

Charges d'impôt sur le résultat global

Les tableaux ci-dessous présentent une réconciliation entre les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat global avant impôts (et sans la part du Groupe dans les participations mises en équivalence) au taux d'imposition statutaire belge et les (charges) / les produits d'impôts sur le résultat global au 31 décembre 2022 et 2021 au taux effectif d'imposition.

28.1 Taux effectif d'imposition

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	-87.218.593,31	5.886.432,06
Impôts sur le résultat	3.557.149,46	1.008.591,38
Taux effectif d'imposition	-4,08%	17,13%

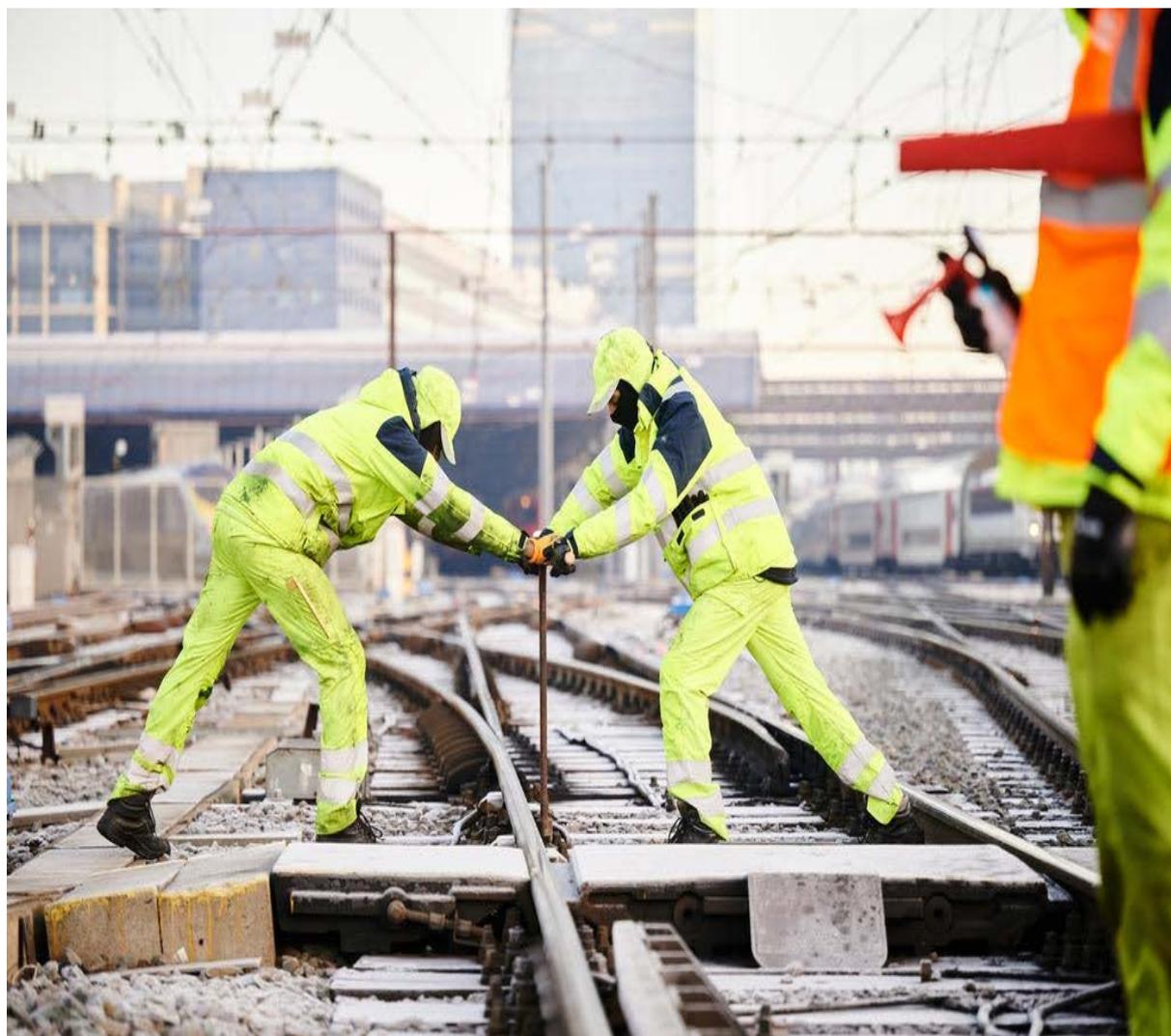
28.2 Réconciliation entre le taux effectif d'imposition et le taux d'imposition d'application

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'imposition d'application	25,00%	25,00%
Résultat avant impôts (sans les participations mises en équivalence)	-87.218.593,31	5.886.432,06
Impôts sur le résultat (sur base du taux d'imposition d'application)	-21.804.648,33	1.471.608,02
Résultat Infrabel non taxable (bénéfice -, perte +)	25.404.781,89	-1.758.780,59
Différences permanentes	-878.073,76	630.620,24
Effet des dépenses non admises	687.546,16	653.645,63
Effet des déductions fiscales	0,00	0,00
Ajustements divers	147.543,50	11.498,08
Impôts sur le résultat (excl. impôts différés)	3.557.149,46	1.008.591,38

Infrabel SA de droit public est exemptée des impôts sur le revenu (CIR art. 220 – art. 180).

28.3 Impôts sur les bénéfices compris dans le résultat global

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts sur la période imposable	-3.557.149,46	-1.008.591,38
Impôts différés	-45.291,91	45.291,91
Total des impôts sur le résultat	-3.602.441,37	-963.299,47



Note 29

Leasing

29.1 Contrats de location

Le Groupe loue des immeubles, notamment des bureaux et des locaux techniques. Ce n'est que lorsque le loyer est > 10.000 €/ an qu'un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif sont comptabilisés. L'application d'IFRS 16 à la location d'immeubles ≤ 10.000 €/ an n'a pas d'effet matériel sur les comptes consolidés du Groupe.

Au 31 décembre 2021, Infrabel n'avait pas encore signé de nouveau contrat avec la SNCB concernant un certain nombre d'espaces dans les bâtiments de service, de gare et de bureaux que la SNCB met à la disposition d'Infrabel. Par conséquent, les exigences d'IFRS 16 relatives à la comptabilisation en tant que contrat de location n'étaient pas encore remplies. Un nouveau contrat a été signé unilatéralement fin décembre 2022 et reconnu sur le bilan comme étant du leasing. Ce contrat a une durée indéterminée, à l'exception d'un seul bâtiment, et est résiliable à tout moment par les deux parties sous réserve du respect du délai de préavis contractuel. Une durée de 10 ans a été estimée, sous réserve de révision en cas d'indications en ce sens. Des actifs au titre du droit d'utilisation et des passifs locatifs correspondants de 31.349.104,40 € ont été comptabilisés.

Les loyers des contrats de location sont indexés annuellement. Il n'y a pas de paiements variables. Ces contrats de location ne comprennent pas d'options d'achat, mais peuvent inclure des options de renouvellement et / ou de résiliation. Aucune sous-location n'a été conclue pour aucun de ces contrats de location.

Le Groupe loue également des véhicules automobiles, des wagons et des lavabos. L'exemption pour les actifs de faible valeur a été utilisée pour les lavabos (<5.000 USD). L'application d'IFRS 16 aux véhicules automobiles et aux wagons a été considérée comme n'ayant aucun effet matériel sur les comptes annuels consolidés du Groupe. Aucun actif au titre du droit d'utilisation et aucun passif locatif n'ont donc été comptabilisés.

Si la définition est satisfaite, un actif représentant le droit d'utilisation et un passif locatif correspondant sont comptabilisés. Si la définition n'est pas respectée, le traitement comptable actuel est maintenu.

Nous nous référons à la note 31 pour une description des opérations de financement alternatif (contrats de concession-concession back). Nous nous référons à la note 32 pour une description du PPP Liefkenshoek Rail Link.

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location en tant que bailleur.

29.2 Montants comptabilisés au bilan

29.2.1 Actifs au titre du droit d'utilisation

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient les actifs au titre du droit d'utilisation suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, en vertu des contrats de location (voir également note 9) :

Valeur d'acquisition			
	Constructions	Installations, machines et équipements	Total
Au terme de l'exercice précédent	75.445.960,91	108.000,00	75.553.960,91
Acquisitions	34.611.640,72	0,00	34.611.640,72
Désaffectations	0,00	0,00	0,00
Solde au terme de l'exercice	110.057.601,63	108.000,00	110.165.601,63
Amortissements et pertes de valeur			
	Constructions	Installations, machines et équipements	Total
Au terme de l'exercice précédent	-27.254.708,31	-108.000,00	-27.362.708,31
Amortissements	-12.867.771,50	0,00	-12.867.771,50
Désaffectations	0,00	0,00	0,00
Solde au terme de l'exercice	-40.122.479,81	-108.000,00	-40.230.479,81
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	69.935.121,82	0,00	69.935.121,82

Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait les actifs au titre du droit d'utilisation suivants, inclus dans le total des immobilisations corporelles, en vertu des contrats de location :

Valeur d'acquisition			
	Constructions	Installations, machines et équipements	Total
Au terme de l'exercice précédent	74.939.639,53	108.000,00	75.047.639,53
Acquisitions	12.099.127,38	0,00	12.099.127,38
Désaffectations	-11.592.806,00	0,00	-11.592.806,00
Solde au terme de l'exercice	75.445.960,91	108.000,00	75.553.960,91
Amortissements et pertes de valeur			
	Constructions	Installations, machines et équipements	Total
Au terme de l'exercice précédent	-23.422.784,55	-108.000,00	-23.530.784,55
Amortissements	-11.739.178,76	0,00	-11.739.178,76
Désaffectations	7.907.255,00	0,00	7.907.255,00
Solde au terme de l'exercice	-27.254.708,31	-108.000,00	-27.362.708,31
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	48.191.252,60	0,00	48.191.252,60

29.2.2 Les passifs locatifs

Nous nous référons à la note 21 pour l'évolution des passifs locatifs.

Il n'y a pas de contrats de location sur lesquels le Groupe s'est engagé et qui n'ont pas encore commencé.

Il n'y a pas de restrictions ou conventions spéciales imposés dans les contrats de location.

29.3 Montants comptabilisés au compte de résultat

Contrats de location selon la norme IFRS 16	31/12/2022	31/12/2021
Amortissements sur les actifs au titre du droit d'exploitation	12.867.771,50	11.739.178,76
Intérêts sur les passifs locatifs	100.541,24	115.916,41
Dépenses relatives à l'exemption des contrats de location:		
<i>Charges locatives relatives aux contrats de location à court terme</i>	0,00	0,00
<i>Charges locatives relatives aux contrats de location de faible valeur</i>	161.747,11	179.340,08
	13.130.059,85	12.034.435,25

Nous nous référons à la note 27 'Produits et charges financiers'.

29.4 Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2022, le total des sorties de trésorerie résultant des contrats de location est de 25.211.065,55 € (2021: 20.966.580,34 €).

29.5 Options de renouvellement et de résiliation

Certains contrats de location d'immeubles comprennent des options de renouvellement ou de résiliation qui souvent peuvent être exercées par le Groupe jusqu'à un an avant la fin de la période non résiliable du contrat. Dans la mesure du possible, le Groupe s'efforce d'inclure de telles options dans les nouveaux contrats de location pour assurer une flexibilité opérationnelle. La plupart des options détenues ne peuvent être exercées que par le Groupe. Le Groupe évalue à la date de prise d'effet du contrat de location s'il est raisonnablement certain que les options seront exercées. Le Groupe réapprécie cette évaluation en cas d'évènement significatif ou en cas de changement de circonstances significatif qui dépend de la volonté du Groupe.

Le Groupe estime que si toutes les options de renouvellement étaient exercées et aucune option de résiliation, les futurs loyers potentiels conduiraient à une augmentation (non actualisée) des passifs locatifs de 2.594.184,84 €.

Note 30

Actifs et passifs éventuels

Les passifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2022 s'élèvent à 7.033.990,52 € (2021: 5.193.990,52 €). Ce montant représente les litiges juridiques intentés contre le Groupe Infrabel pour lesquels le Groupe estime la probabilité de sortie de ressources faible.

Les actifs éventuels du Groupe au 31 décembre 2022 s'élèvent à 54.856.848,78 € (2021: 44.624.209,39 €) et concernent plusieurs contrats non courants conclus avec des clients.



Note 31

Opérations de financement alternatif

Dans le cadre de la réforme du Groupe SNCB, le Groupe a repris des transactions de location transfrontalières qui ont été conclues dans le passé (actifs loués à un Trust et ensuite immédiatement reloués au Groupe SNCB ayant pour objectif de réaliser un avantage financier partagé avec le Trust). L'actif immobilisé sous-jacent concerne de l'infrastructure ferroviaire (lignes à haute vitesse).

Les transactions comportent quelques restrictions quant à l'utilisation des actifs sous-jacents (par exemple : pas de ventes, pas de sous-location sans l'approbation préalable du Trust).

En fonction du type de transaction, le Groupe a plusieurs options à la fin de la durée initiale de base du contrat y compris:

- l'exercice de l'option d'achat ;
- le retour de l'actif au Trust, qui l'utilisera pour son propre compte ;
- le retour de l'actif au Trust pour qui le Groupe agira comme agent de vente pour l'actif;
- l'extension du contrat par une location ou un contrat de service au-delà de la durée initiale de base du contrat; ou
- la recherche d'une tierce partie qui assumera les obligations restantes envers le Trust par le biais d'une location ou d'un contrat de service.

Ces opérations, appelées « transactions de financement alternatif », ont été reprises selon leur réalité économique, conformément aux dispositions de SIC 27, ce qui signifie, en résumé, qu'il fallait procéder, sur le plan comptable, comme si ces transactions n'avaient jamais eu lieu. Ce traitement est maintenu en appliquant IFRS 16.

Le Groupe Infrabel a donc inscrit les immobilisations corporelles à son bilan et n'a reconnu ni bénéfice ni perte sur la vente au Trust.

Les comptes d'investissements (investissement d'une portion des fonds issus de la vente ou de la location principale) et les obligations de paiement envers le Trust (sur la durée du contrat, option de rachat comprise) sont repris au bilan. Les comptes d'investissements et les obligations de paiement envers le Trust sont reconnus en appliquant la norme IFRS 9 dans les rubriques « Autres actifs financiers » (note 14) et « Dettes financières » (note 21).

Pour certaines transactions, le Groupe a eu recours à des instruments dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêts et de change. Dans ce cas, le Groupe a utilisé l'option « juste valeur par le biais du compte de résultats » prévue par IFRS 9 pour la comptabilisation des actifs et passifs financiers. L'utilisation d'instruments financiers dérivés est présentée à la note 13. L'analyse de la gestion des risques liés à l'utilisation d'instruments financiers, y compris les instruments financiers liés aux financements alternatifs, est présentée à la note 5.

Pour éviter un « accounting mismatch », le Groupe a choisi de comptabiliser à leur juste valeur tous les éléments financiers relatifs à ces transactions. Cela signifie que tant la créance non courante sur l'État, les autres actifs financiers, les dettes financières et les instruments financiers dérivés liés à ces transactions sont pointés à leur juste valeur par le résultat.

Note 32

Partenariats Public-Privé

À la demande de l'actionnaire principal, Infrabel a conclu 2 contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) : le PPP Diabolo (closing le 28 septembre 2007 – montant de l'investissement : 290 Mio €) et le PPP Liefkenshoek Rail Link (closing le 5 novembre 2008 – montant de l'investissement : 690 Mio €).

PPP Diabolo :

Ce PPP porte sur l'infrastructure ferroviaire qui relie la gare de Brussels Airport à la ligne ferroviaire L26N, qui se trouve sur la berme centrale de l'E19 (entre Malines et Bruxelles). La concession court jusqu'au 8 juin 2047 et comprend une partie de la gare de Brussels Airport, ainsi que deux pertuis de tunnel percés, techniques ferroviaires spécifiques comprises (voies, caténaires, signalisation, ...).

Le partenaire privé supporte le risque de la construction et le risque de la demande. Aussi reçoit-il – conformément à la législation Diabolo du 30 avril 2007 –, outre une contribution du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire et des entreprises ferroviaires qui desservent la gare de Brussels Airport, une contribution des voyageurs (le supplément Diabolo).

L'obligation d'Infrabel à l'égard du partenaire privé, qui conserve entièrement le droit d'utilisation de cette infrastructure ferroviaire, a été actée sur le plan comptable comme une autre dette. Cette obligation est contrebalancée par une créance d'Infrabel vis-à-vis de l'État belge, qui couvre entièrement le paiement de cette contribution.

PPP Liefkenshoek Rail Link :

Ce PPP porte sur l'infrastructure ferroviaire du port d'Anvers, qui relie la rive gauche (port du Pays de Waes) à la rive droite (gare de triage d'Anvers-Nord). La convention de promotion court jusqu'au 21 janvier 2051 et comprend l'assiette complète du tracé (16,2 km), y compris le tunnel ferroviaire rénové de Beveren (1,2 km) et les tunnels Antigone (deux pertuis de tunnel percés, de 6 km de long chacun). Le PPP se limite au génie civil du tracé, ainsi qu'au système automatisé d'évacuation des fumées & de la chaleur, et d'extinction à mousse. Les techniques ferroviaires classiques (voies, caténaires, signalisation, ...) ne font donc pas partie de ce PPP.

Le partenaire privé supporte le risque de la construction et le risque de la disponibilité. Il reçoit, à cet égard, une redevance de disponibilité.

Les actifs liés au PPP Liefkenshoek Rail Link sont actés comme des actifs en propriété, car Infrabel est le propriétaire juridique. Les passifs qui y sont liés, présentent les caractéristiques d'un passif locatif et ont donc été comptabilisés en tant que tels.

Note 33

Droits et engagements

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est de 1.232.510.984,69 € (2021: 1.151.633.946,41€).

Le montant des engagements contractuels pour l'acquisition de services est de 528.742.731,85 € (2021: 494.053.906,64 €)

Les garanties personnelles constituées par le Groupe pour le compte de tiers s'élèvent à 36.370.739,01 € (2021: 36.538.734,70 €).

Il n'y a pas des lignes de crédit accordées par des tiers au Groupe au 31 décembre 2022 (2021: 10.000.000,00 €).

Les garanties constituées par des tiers pour le compte du Groupe s'élèvent à 209.526.998,75 € (2021: 251.685.536,20 €) et concernent surtout des cautionnements par des entrepreneurs et des garanties sur actifs nécessaires pour savoir réaliser l'objet social.

Note 34

Informations relatives aux parties liées

34.1 Sociétés consolidées

La liste des filiales et des entreprises mises en équivalence, figure à la note 6.

34.2 Relations avec l'État

34.2.1 *Liens de participation*

L'État belge est l'actionnaire ultime et principal d'Infrabel SA de droit public. L'État détient directement et indirectement 99,89% des actions d'Infrabel.

34.2.2 *Contrat de gestion*

L'État a conclu avec Infrabel un contrat de gestion portant sur la période 1 janvier 2008 – 31 décembre 2012, de droit prolongé jusqu'à ce qu'un nouveau contrat de gestion entre en vigueur. Le 23 décembre 2022, un nouveau contrat de gestion (appelé contrat de performance) a été conclu pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2032.

Le Groupe Infrabel constitue un élément essentiel du système des transports en Belgique dans son rôle de gestionnaire belge de l'infrastructure ferroviaire.

Le législateur a fixé **les missions de service public** d'Infrabel comme suit:

1. l'acquisition, le projet, la construction, le renouvellement, l'entretien et la gestion de l'infrastructure ferroviaire;
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité de cette infrastructure;
3. la fourniture aux entreprises ferroviaires des services définis par la loi;
4. l'attribution de la capacité de l'infrastructure ferroviaire disponible;
5. la tarification, la facturation et la perception des redevances d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et des services visés au point 3.

Le contrat de gestion ne se limite pas à la définition des missions de service public. On y retrouve également les tâches à assurer afin d'accomplir ces missions.

Pour permettre à Infrabel d'effectuer les missions de service public qui lui sont dévolues en vertu du contrat de gestion, celui-ci reçoit des subsides de l'État fédéral, et dans une moindre mesure, des entités fédérées (Régions) dans le cadre de certains projets spécifiques. Pour plus d'informations, nous nous référons à la note 23 – Subsides.

34.2.3 Services aux administrations

Le Groupe fournit des services, en outre des services de télécommunication, des travaux d'infrastructure et d'entretien, à l'État belge et à différentes administrations de l'État belge. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs.

34.3 Chiffres concernant les relations avec l'État belge et les sociétés mises en équivalence

Les subsides accordés par l'État belge sont détaillés dans la note 23.

Outre ces subsides, les transactions suivantes ont été exécutées avec des parties liées:

	31/12/2022		31/12/2021	
	Etat belge	Entreprises mises en équivalence	Etat belge	Entreprises mises en équivalence
Chiffre d'affaires	47.461,59	6.403.324,64	321.051,25	6.686.773,88
Services et biens divers	5.357.698,98	759.108.414,34	5.109.969,21	708.690.935,95
Créances	645.320,18	1.391.165,87	770.089,46	1.992.812,08
Dettes	271.809,21	16.221.489,27	202.069,58	6.435.089,35

Les transactions enregistrées sous services et biens divers sont principalement constituées des relations avec HR Rail.

34.4 Relations avec les principaux dirigeants

Les administrateurs et les membres du Comité de Direction d'Infrabel SA de droit public sont considérés comme les principaux dirigeants du Groupe.

Le montant total de la rémunération brute des administrateurs et des membres du Comité de Direction pour 2022 s'élève à 1.454.051,33 €, en 2021 il s'élevait à 1.377.910,38 €

La rémunération des principaux dirigeants est seulement composée de salaires et d'avantages à court terme. En 2022 et 2021, il n'y a pas eu de paiement d'indemnité de cessation d'emploi, d'avantages postérieurs à l'emploi, ni d'avantages à long-terme.

Nous nous référons au chapitre Corporate governance et au rapport de rémunération dans le rapport annuel statutaire d'Infrabel pour plus d'informations concernant les administrateurs et les membres du Comité de Direction, les règles de fonctionnement et la politique de rémunération dans le Groupe.

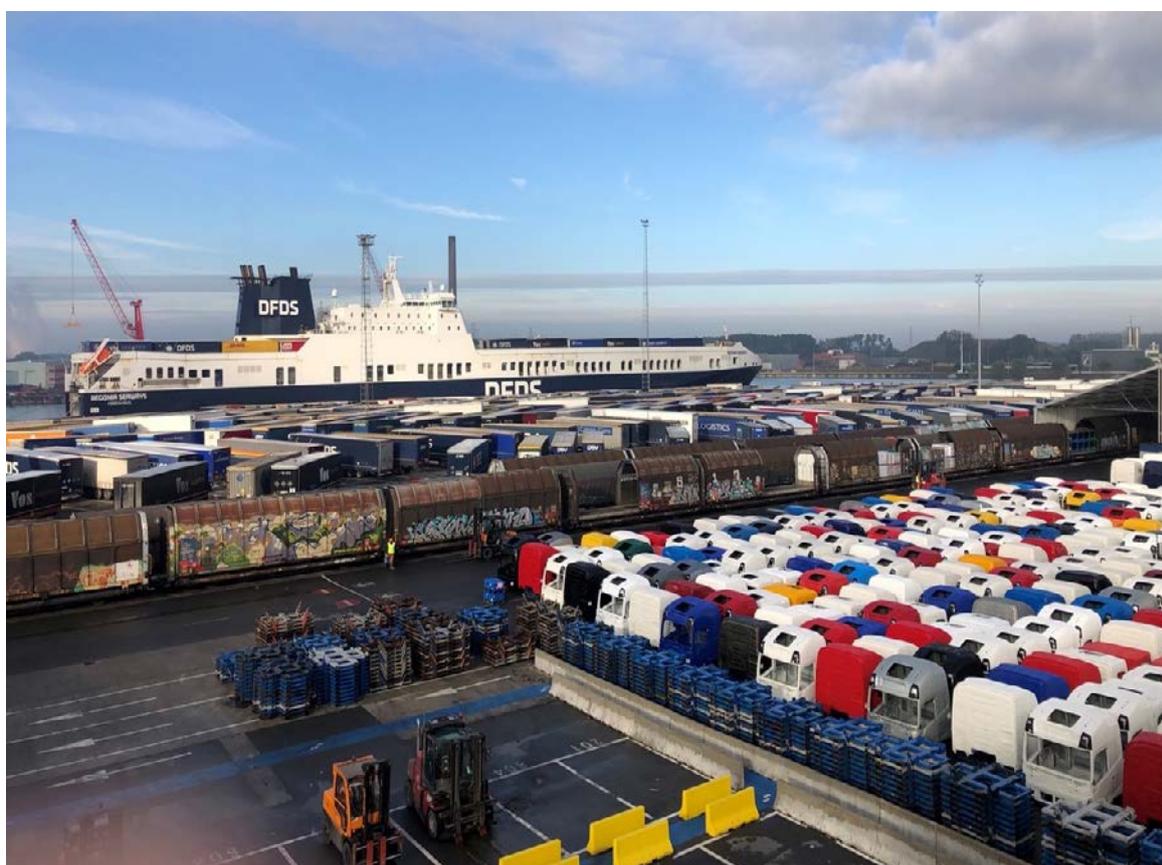
Note 35

Honoraires du commissaire

Le Groupe Infrabel a pris en charge en 2022 un montant de 464.532,00 € (2021: 444.362,00 €) relatif à des missions dans le cadre du contrôle sur les comptes annuels par les réviseurs d'entreprise du Groupe. Les frais relatifs à des missions de conseils fiscaux s'élevaient en 2022 à 42.908,80 € (2021 : 13.447,43 €). D'autres missions d'audit attribuées aux commissaires s'élevaient en 2022 à 40.005,38 € (2021: 5.881,78 €).

Ces honoraires sont détaillés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Missions d'attestation des comptes annuels	464.532,00	444.362,00
Missions de conseils fiscaux	42.908,80	13.447,43
Autres missions	40.005,38	5.881,78
Honoraires du commissaire	547.446,18	463.691,21



Note 36

Événements postérieurs à la clôture

Le 22 mars 2023, Infrabel, la SNCB, HR Rail et les organisations syndicales ont signé un nouvel accord social pour la période 2023-2024. L'accord signé comporte de belles avancées sur l'emploi, le développement, le bien-être et le pouvoir d'achat de nos collaborateurs.

Les principaux éléments-clés sont :

Volet emploi:

- Augmentation du taux d'emploi au sein des 3 entités, avec une priorité sur les métiers opérationnels.

Volet développement des collaborateurs:

- Attention portée à la formation continue et à un large éventail d'opportunités de formation.
- Une politique de mobilité interne performante.

Volet bien-être des collaborateurs:

- Des recrutements supplémentaires augmenteront indirectement le bien-être.
- Poursuite de l'octroi de travail à temps partiel.
- Une politique de bien-être intégrée.

Volet pouvoir d'achat:

- Octroi d'éco-chèques (sauf pour les cadres supérieurs) : 250 € au 1er septembre 2023, 200 € au 1er septembre 2024.
- Augmentation de la valeur des chèques repas : +0,50 € au 1er juillet 2023, et à nouveau +0,50 € au 1er janvier 2024.

En plus, un accord a également été conclu concernant le transfert de la charge de l'assurance hospitalisation accordée au personnel statutaire pensionné au Fonds des œuvres sociales à partir du 01/07/2023 en vue d'en assurer la pérennité. Ce transfert entraînera une reprise de la provision IAS 19 « Assurance hospitalisation » à partir du 30/06/2023. A titre indicatif, au 31/12/2022, le montant de cette provision s'élevait à 27.784.247 € pour Infrabel.